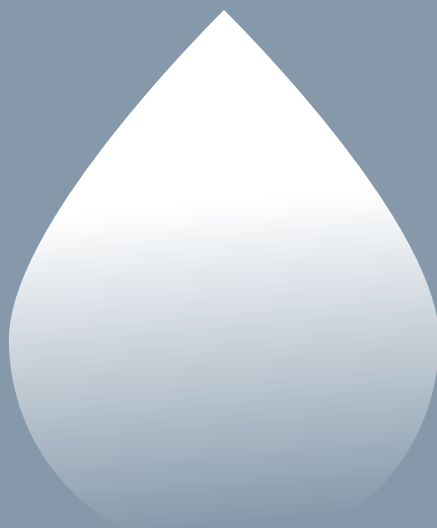


PAYPER

Bilan de durabilité 2025



reflecting



our commitment



Bilan de durabilité | 2025

SOMMAIRE

p. 04] **Lettre aux parties prenantes**

p. 06] **Nos points forts**

p. 08] **01 | Le monde Payper**

- 10 Une histoire faite de rêves
- 12 Le Groupe et la gouvernance
- 16 Industrial Wear dans le monde
- 17 Les points de transit
- 17 Nos résultats
- 19 Nos principes
- 19 Éthique et intégrité dans les activités commerciales
- 20 Le Code d'éthique du Groupe
- 22 Les parties prenantes et les thèmes pertinents du Groupe
- 26 Les Piliers et les lignes stratégiques de durabilité du Groupe
- 28 Nos certifications

p. 32] **02 | Produit**

- 35 Les produits Industrial Wear
- 36 Les matériaux utilisés
- 38 Des matériaux durables pour un développement durable
- 42 La gestion durable des emballages
- 43 Résistance des matériaux et durabilité des vêtements
- 44 Qualité et performances : la garantie de la protection
- 45 Chaussures : dans les 10-SPACES
- 46 L'évolution des produits : créativité, recherche et développement
- 47 La sécurité des produits et la garantie de la santé des clients finaux
- 48 Au service de nos clients partenaires
- 49 Retail Experience

p. 50] **03 | Transparence**

- 53 Notre chaîne d'approvisionnement
- 54 Nos partenaires producteurs
- 57 La réduction des impacts dans la chaîne d'approvisionnement
- 62 Efficacité et innovation dans les processus logistiques

p. 64] **04 | Personnes**

- 67 Fly together : notre équipe
- 69 Développement, bien-être et protection des personnes
- 73 Santé et sécurité au travail

p. 76] **05 | Environnement**

- 79 La gestion des impacts générés par le Groupe
- 80 La gestion des déchets générés par le Groupe
- 81 Consommation d'énergie et émissions
- 85 la quantification des impacts environnementaux tout au long de la chaîne de valeur

p. 87] **Annexes**

- 88 Indicateurs de performance
- 105 Note méthodologique
- 106 Analyse des impacts et des thèmes pertinents
- 108 Index du contenu GRI



Chères parties prenantes,

Nous sommes heureux de partager avec vous le Bilan de durabilité 2025, qui s'inscrit dans la continuité des rapports du Groupe Industrial Wear : un document qui retrace un parcours de croissance et de développement de l'entreprise, fidèle aux valeurs et à l'authenticité qui nous ont toujours accompagnés et qui nous guident.

Nous sommes conscients que nos produits ne sont pas de simples vêtements : ce sont des outils de travail qui accompagnent au quotidien des personnes évoluant dans des environnements complexes et, parfois, risqués. C'est pourquoi nous ressentons une responsabilité concrète de concevoir des solutions qui contribuent à la protection, au confort et à la visibilité de ceux qui travaillent. Notre engagement est de faire notre part avec sérieux, écoute et amélioration continue, car derrière chaque choix technique, il y a des personnes.

En 2025, nous avons également renforcé notre présence tant au niveau national qu'international, avec une attention constante à la qualité de la gouvernance, à la protection de l'environnement ainsi qu'à la santé et à la sécurité des travailleurs. Nous avons élargi notre catalogue de produits et consolidé la présence de la marque Payper sur les marchés étrangers. L'entreprise a clôturé l'exercice avec des résultats positifs, confirmant la tendance à la croissance, en maintenant son équilibre économique et financier et en créant des liens de plus en plus durables avec nos parties prenantes et la communauté au sein de laquelle nous opérons.

Dans ce contexte, la durabilité a continué de guider notre parcours de développement, grâce à un travail structuré sur les enjeux ESG et à la prise d'engagements mesurables. L'évolution de notre plan de durabilité nous a permis de définir des priorités stratégiques et des objectifs opérationnels en accord avec les *Objectifs de développement durable (ODD)* de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

En 2025, nous avons poursuivi notre stratégie fondée sur les 4 piliers de la durabilité. En ma-

tière d'**innovation produit**, nous avons élargi notre offre et développé des tissus toujours plus performants, conçus pour contribuer à la protection, au confort et à la sécurité de ceux qui les portent, en expérimentant également des matériaux biologiques, recyclés et issus de pratiques agricoles durables.

En ce qui concerne **les impacts sociaux et territoriaux**, l'année 2025 a vu l'achèvement des travaux du nouveau site dédié à la production de chaussures de sécurité : un projet ambitieux qui allie investissements dans les technologies de l'Industrie 4.0 et valeur ajoutée pour le territoire, notamment grâce à la requalification urbaine d'une communauté de montagne.

Nous avons également confirmé notre engagement éthique en maintenant les certifications SA8000 et UNI/PdR 125:2022 sur l'égalité des genres. Nous croyons en la **valeur des personnes** : chacune, avec son bagage d'expériences, caractérise notre environnement professionnel et humain. Notre engagement se poursuit également dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail (ISO 45001), et nous continuons à progresser de manière positive.

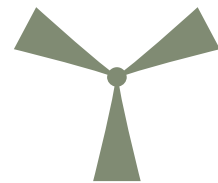
La protection de l'**environnement** demeure un pilier fondamental de notre stratégie de développement durable. Au cours de l'année écoulée, nous avons mis en œuvre une série d'activités visant à réduire notre impact environnemental, notamment en diminuant les émissions grâce au renforcement du trafic intermodal et à l'optimisation des opérations logistiques, ce qui a permis de rendre les flux de marchandises plus efficaces.

Nous vous présentons donc ce document qui rend compte des résultats concrets obtenus, de la prise de conscience des défis qui nous attendent et de la vision nécessaire pour les relever.

Andrea Valentini
Président du Conseil d'Administration



NOS POINTS



6



PRODUIT

Lancement de la production de la **première ligne** de vêtements en **coton biologique**

Membre officiel de **Better Cotton™**
+ certifications **GOTS** et **OCS** pour les textiles biologiques,
et **GRS** et **RCS** pour les matériaux recyclés

Emballage composé de carton certifié **FSC®**
et de **plastique 100% recyclé**



TRANSPARENCE

100% des fournisseurs cartographiés selon les principales certifications de secteur

Formalisation du **Comité de diligence raisonnable GOTS**

Promotion de notre **Code d'éthique de Groupe**

FORTS

PERSONNES

Certification **SA 8000:2014** sur la responsabilité sociale, **UNI/PdR 125:2022** sur l'égalité des genres et **UNI EN ISO 45001:2018** sur la santé et la sécurité au travail

258 employés au 31 décembre 2025, dont 53% de femmes

800 heures de formation obligatoire en matière de **santé et sécurité au travail**



7



ENVIRONNEMENT

Système de Management Environnemental certifié selon la norme **UNI EN ISO 14001:2015**

92% de l'énergie électrique achetée provient de sources renouvelables en 2025

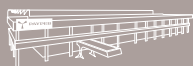
- **11% de déchets en moins produits** en 2025.
+ **83% des déchets destinés à des opérations de valorisation** (telles que le recyclage ou la réutilisation) en 2025 (soit 14% de plus qu'en 2024)



01

8

Le monde Payper



Siège social moderne



Bureau R&D italien



Distribution sur les principaux **marchés européens**





Une histoire faite de rêves

Notre histoire est née d'une idée de la famille Valentini. Inspirés par l'exemple d'un ami pilote de sauvetage, nous avons choisi de nous consacrer à la conception de vêtements de travail et de vêtements d'entreprise, avec un objectif simple et concret : créer des vêtements qui favorisent la liberté de mouvement, tout en offrant protection et esthétique raffinée, expression du style italien.

C'est ainsi que sont nées, en 2003, **Industrial Wear** et la marque **Payper**. Dès le début de cette aventure, nous avons mis tout en œuvre pour observer et satisfaire les besoins de nos clients, en recherchant l'excellence pour proposer des solutions de vêtements workwear et corporate wear.

Aujourd'hui, Payper est une marque en constante expansion sur les principaux marchés européens, avec un catalogue toujours plus fourni et capable de répondre aux divers besoins du secteur. Les produits, commercialisés sous les marques **Payper** et **Gionny Wings**, sont développés au travers d'une recherche approfondie sur la fonctionnalité, sur la qualité des matériaux et sur le soin du design, dans le but d'allier des normes de qualité élevées à un rapport qualité-prix compétitif.

Notre modèle d'activité est axé sur la création et la production de vêtements de marque propre, avec un souci constant de la qualité. Cet engagement se traduit par des investissements continus en recherche et développement, par une collaboration étroite avec des fournisseurs sélectionnés et par des contrôles de qualité rigoureux, effectués directement par notre personnel technique *in house* et directement sur site dans les différents lieux de production à travers le monde. De cette manière, nous garantissons que chaque vêtement est conforme aux certifications techniques et répond à des normes élevées de qualité et d'esthétique.



Le Groupe et la gouvernance

Le **Groupe Industrial Wear** a été créé en 2003 en tant qu'entreprise familiale fondée par la famille Valentini, qui détient 100% de la société via la Holding **L'Italiano Srl**, dont les actions sont détenues par la famille elle-même.

Notre structure organisationnelle comprend Industrial Wear Srl en tant que société mère contrôlant la société Fashion Ink Srl et les filiales étrangères : en 2025, Fashion Ink Srl, Industrial Wear Payper SLU en Espagne, Industrial Wear SAS en France, Industrial Wear GmbH en Allemagne, Industrial Wear SRO en République tchèque ont été consolidées, tandis que les sociétés Industrial Wear Pakistan et Industrial Wear Sp. z o.o. Pologne, Industrial Wear FlexCo Autriche, Fashion Ink Ltd. Pakistan et Industrial Wear USA Inc. sont évaluées à leur coût.

C'est à Fiumana di Predappio (FC) que se trouvent les **sièges sociaux** du Groupe Industrial Wear et de **Fashion Ink**, tous deux équipés de systèmes photovoltaïques et alimentés en électricité provenant exclusivement de sources renouvelables. Le siège social abrite le complexe de production et de logistique automatisé de haute technologie ainsi que le showroom, où est exposée une très large gamme de produits.

Nous disposons également d'**entrepôts en propriété** à Vecchiazzano di Forlì (FC) pour le stockage des marchandises, ainsi que d'un site dédié au développement du segment **Footwear** à Barletta (BAT).

En 2025, le site dédié à la production de **chaussures de sécurité** a également été inauguré à Civitella di Romagna (FC).





Prénom et Nom	Fonction	Exécutif	Non exécutif	Indépendant	Autres fonctions importantes
Andrea Valentini	Président du Conseil d'Administration	●			0
Verter Valentini	Vice-président du Conseil d'Administration	●			0
Emanuele Valentini	Administrateur délégué	●			0
Stefano Valentini	Administrateur				0

13

La société mère détient 100% de toutes les filiales et entretient des relations commerciales avec la Holding L'Italiano Srl en référence aux propriétés situées en Italie où le Groupe exerce ses activités. L'Italiano Srl est en effet propriétaire de tout le complexe de production-logistique de Fiumana di Predapio (FC), où se trouve le siège social, ainsi que de plusieurs immeubles commerciaux à Vecchiazano (FC) où se trouvent d'autres entrepôts, utilisés pour le stockage des marchandises, ainsi que les activités de sérigraphie et de broderie de Fashion Ink Srl. Il existe également un site à Barletta (BAT), où a lieu l'activité de prototypage pour le segment Footwear, et le **nouveau site de production** de Civitella di Romagna (FC). La liste des entités prises en compte dans le reporting des états financiers est la même que celle des entités incluses dans le présent Bilan de durabilité.

La Société ne détient pas de parts propres ni de parts de sociétés mères, y compris par l'intermédiaire de fiduciaires ou de personnes interposées. L'organigramme ci-dessous n'inclut pas les **succursales** en Chine et au Bangladesh, ni la filiale au Danemark, qui

constituent des présences opérationnelles dans les principales zones d'origine des fournisseurs du Groupe et pour la couverture du marché. Ces sociétés s'occupent du contrôle qualité et de la vérification de la production à la fin de chaque lot, et apportent également leur soutien à la coordination opérationnelle et à l'organisation de la production des usines partenaires. **L'organe administratif** actuel est composé d'Andrea Valentini, président du Conseil d'Administration, de Verter Valentini, vice-président et fondateur de la société, ainsi que des administrateurs Emanuele Valentini et Stefano Valentini. L'organe administratif a été élu en 2023 et restera en fonction jusqu'à l'approbation des Comptes annuels au 31 décembre 2025, prévue en mars 2026. Aucun changement n'est toutefois prévu au niveau des fonctions, des postes et des attributions.

La répartition par âge se décompose comme suit : 75% ont entre 30 et 50 ans, 25% ont plus de 50 ans. À ce jour, la gouvernance du Groupe ne prévoit pas de comités au sein du conseil d'administration ni de processus d'auto-évaluation internes au conseil.



LA GOUVERNANCE DU GROUPE INDUSTRIAL WEAR

Société	Part Industrial Wear s.r.l.	Composition des ca de la société mère et des filiales				
Industrial Wear Srl	100%	Pr	VPrés	Adm.	/	/
Fashion Ink Srl	100%	Au	/	/	/	/
Industrial Wear Payper SLU (Espagne)	100%	Pr	/	/	Dir. Comm.	CFO Loc. Dir. Loc.
Industrial Wear SAS (France)	100%	Pr	/	/	Dir. Comm.	CFO Loc. Dir. Loc.
Industrial Wear GMBH (Allemagne) ¹	100%	Pr	/	/	Dir. Comm.	Dir Loc.
Industrial Wear SRO (République tchèque) ¹	100%	Pr	/	/	Dir. Comm.	Dir Loc.
Industrial Wear (Pvt) Ltd. (Pakistan)	100%	Au	/	/	/	/
Industrial Wear Sp. z o.o. (Pologne)	100%	Au	/	/	/	/
Industrial Wear FlexCo (Autriche)	100%	Au	/	/	/	/
Industrial Wear Inc. (États-Unis)	100%	Au	/	/	/	/
Fashion Ink Ltd. (Pakistan)	67%	Au	/	/	/	/

¹ En raison de la nature de la société, il n'y a pas de Conseil d'Administration.

Légende : Pr = Président du Conseil d'Administration ; VPrés = Vice-président ; Adm. = Administrateurs ; Dir. Com. = Directeur commercial de Groupe ; Dir.loc. = Directeur commercial local ; CFO loc. = Directeur financier local, Au = Administrateur unique.

Lors de réunions périodiques, le Conseil d'Administration élit le président et nomme les administrateurs délégués, auxquels sont conférés tous les pouvoirs d'administration ordinaire. Le président de l'organe de gouvernance suprême, conformément à la structure de l'entreprise et à son rôle, exerce des fonctions de direction au sein de l'organisation et un contrôle direct sur les sociétés du Groupe ; aucun conflit d'intérêts potentiel n'a été signalé à cet égard. En 2025, le Conseil d'Administration n'a reçu aucune formation spécifique en matière de développement durable et n'a pas fait l'objet d'une évaluation de ses performances.

Parmi les **filiales**, Fashion Ink Srl est également soumise à des activités de direction et de coordination d'Industrial Wear Srl. Au sein d'In-

dustrial Wear SAS (France) et d'Industrial Wear Payper SLU (Espagne), un Conseil d'Administration est présent, composé de deux membres qui représentent la société mère (le président du Conseil d'Administration de la société mère et le Directeur commercial du Groupe) et de deux autres membres qui sont des responsables opérationnels de la filiale. En ce qui concerne ces derniers, il s'agit, pour l'Espagne, du directeur général et du directeur des opérations commerciales de la filiale, tandis que pour la France, il s'agit du directeur général et du directeur commercial de la filiale. Industrial Wear GmbH (Allemagne) et Industrial Wear SRO (République tchèque) ne prévoient pas, en raison de leur structure sociétaire, de conseil d'administration et leur gestion est, pour chacune d'elles, confiée à trois adminis-

trateurs, dont deux sont des représentants de la société mère (le président du Conseil d'Administration de la société mère et le Directeur commercial du Groupe) et le troisième est respectivement le directeur général (en Allemagne) et le directeur (en République tchèque).

Les filiales sont des entités juridiques distinctes et autonomes et chacune d'elles approuve, par décision de son associé unique, ses propres états financiers de l'exercice. Industrial Wear Sp. z o.o. Pologne, Industrial Wear FlexCo Autriche et Industrial Wear USA Inc. n'ont pas encore de conseil, car il s'agit de deux filiales récemment créées.

La société mère est responsable de la gestion des processus d'entreprise, incluant les processus de gestion, d'administration, de production et de développement stratégique. Les fonctions Finances, Contrôle de gestion et Juridique sont par ailleurs impliquées en permanence, afin de garantir la transmission d'informations précises et opportunes pour faciliter le suivi des domaines les plus importants.



15

La **rémunération** des administrateurs de la société mère est fixée par des résolutions spéciales et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires. Tous les dirigeants d'entreprise bénéficient en outre d'un salaire fixe et d'une part variable liée à la réalisation d'objectifs spécifiques prédéfinis.

Le **Collège des commissaires aux comptes** est chargé de vérifier la légalité des opérations de la société et de veiller au respect des dispositions légales et statutaires. Il est par ailleurs chargé d'évaluer l'adéquation et le fonctionnement des structures organisationnelles, administratives et comptables de la société.

L'**organigramme de l'entreprise** comprend, outre la Direction Générale, les fonctions transversales suivantes : Finances, technologies de l'information, Juridique et Conformité, Développement durable, Vente au détail et Approvisionnements, et R&D produits. Les fonctions affectées aux activités logistiques comprennent la Logistique entrante, l'Entreposage et le Prélèvement et la Logistique sortante, tandis que les fonctions affectées aux activités Marketing et Ventes sont représentées par la Communication et le Marketing, les Ventes, le Service à la clientèle et la Personnalisation des produits.



Industrial Wear dans le monde

ALLEMAGNE

**Industrial Wear GmbH -
Mülheim an der Ruhr**

Activité lancée en 2020, elle couvre
aujourd'hui l'ensemble du territoire
allemand et autrichien.

16

DANEMARK

**Industrial Wear Denmark
- Copenhague**

Créée en 2023 pour développer
le marché nord-européen.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

**Industrial Wear SRO
- Prague**

Elle a rejoint le Groupe en
mars 2021 et couvre les zones
de la République tchèque, de la
Slovaquie et de la Hongrie.

FRANCE

**Industrial Wear SAS
Levallois-Perret**

Active depuis 2020,
la filiale couvre l'ensemble du
territoire français et belge.

POLOGNE

**Industrial Wear Sp. z o.o.
- Varsovie**

Lancée en 2023 dans le but
d'élargir le positionnement du
Groupe sur le marché européen.

AUTRICHE

**Industrial Wear FlexCo
Autriche (AT)**

Elle a rejoint le Groupe en 2004
dans le but de renforcer
le positionnement du Groupe.

ESPAGNE

**Industrial Wear Payper SLU
- Sant Cugat - Barcelone**

Créée en 2017, elle a été la
première société du groupe
basée à l'étranger.

ITALIE

**Industrial Wear Srl
- Fiumana di Predappio (FC)
Fashion Ink Srl
- Forlì**

Les entrepôts logistiques en Italie

Les entrepôts logistiques de Bologne, Rivalta Scrivia (AL), Bertinoro (FC) et Ravenne soutiennent nos activités et, dans le but de rendre la gestion des commandes toujours plus efficace, le **Bureau Planification Logistique** a été créé en 2024 pour contrôler et planifier les flux logistiques. En 2025, le bureau a consolidé ses opérations avec la création d'un nouvel entrepôt à Bologne, dédié à la vente de produits en colis entiers pour les principaux clients italiens.

Les points de transit



Le nouvel entrepôt logistique de Tarragone (ES)

En 2024, le nouveau centre logistique de Tarragone (Espagne) a également été inauguré ; il est chargé de distribuer les commandes en Espagne, en France, au Portugal et en Belgique. En 2025, les ventes réalisées depuis le site espagnol sont entièrement gérées par l'entrepôt local, ce qui garantit une gestion plus efficace et la possibilité de recevoir les marchandises à la fois d'Italie et directement des pays producteurs.

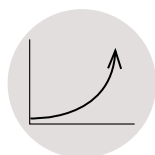
17

Nos résultats



> 178

MILLIONS D'EUROS
Les revenus issus des ventes
(+8% par rapport à 2024)



> 205

MILLIONS D'EUROS
La valeur économique
générée



> 187

MILLIONS D'EUROS
La valeur économique
distribuée



LA VALEUR ÉCONOMIQUE GÉNÉRÉE ET DISTRIBUÉE PAR LE GROUPE



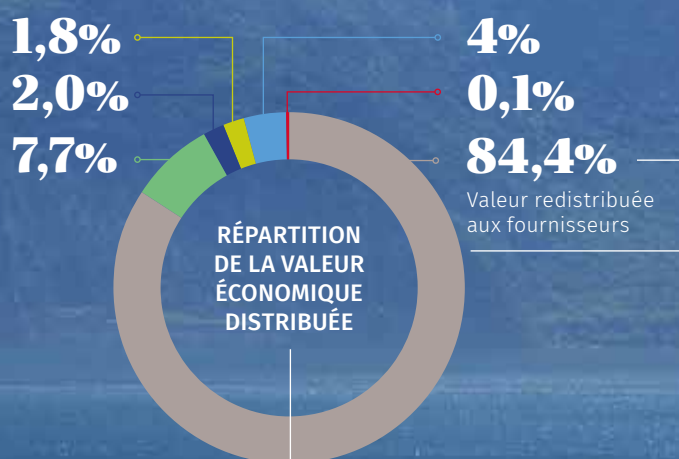
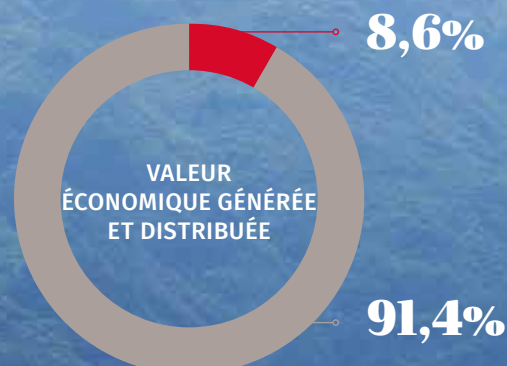
Nos résultats

La **valeur économique directe générée** en 2025 a été de 205,5 millions d'euros (167,7 millions d'euros en 2024), dont la **valeur économique distribuée** s'élève à 187,7 millions d'euros (151,4 millions d'euros en 2024).

L'essentiel de cette valeur est représenté par les coûts d'exploitation reclassés, pour un total de 158 millions d'euros, suivis par la **rémunération du personnel** (14,4 millions d'euros).

La **rémunération de l'administration publique** s'est élevée à environ 7,5 millions d'euros, tandis que la **rémunération des actionnaires** s'est élevée à 3,4 millions d'euros et la **rémunération des financeurs** à environ 3,6 millions d'euros. La valeur distribuée à la **Communauté** s'est élevée à 266.000 euros. Enfin, la **valeur économique retenue** dans l'entreprise en 2025 s'est élevée à environ 17,6 millions d'euros.

● Valeur économique distribuée sur le total généré ● Valeur économique retenue sur le total généré



- Rémunération du personnel
- Rémunération des financeurs
- Rémunération des actionnaires
- Rémunération de l'administration publique
- Rémunération de la communauté

Nos principes

Talent, engagement, passion : tel est **faire**.

Sensibilité, respect, partage : tel est **être**.

Idées, projets, rêves : tel est **voler**.

Ce sont là les principes distinctifs qui nous guident chaque jour dans le développement de vêtements de protection qui prennent soin des personnes. Nous valorisons et soutenons nos professionnels internes, toujours prêts à trouver des solutions innovantes, et nous privilégions le travail d'équipe, en collaborant en synergie avec des partenaires externes, sélectionnés pour leur adhésion à notre approche d'entreprise consciente et responsable.

Dans notre travail quotidien, nous nous inspirons de la réalité qui nous entoure et des personnes avec lesquelles nous interagissons, qui nous donnent une impulsion constante et nous stimulent à nous améliorer jour après jour, à la recherche de solutions d'avant-garde. La passion est le moteur de notre travail, la flamme à l'origine de chaque nouvelle création, ce qui la rend unique et désirable. L'attention continue portée à une qualité toujours plus élevée constitue notre héritage in-

délébile, ce qui nous rend reconnaissables. Chacun de nos vêtements est l'expression de notre **authenticité**, le reflet de ce que nous sommes et de ce en quoi nous croyons. Être des personnes authentiques, promouvoir la valeur de chaque individu et préserver l'environnement qui nous entoure sont des principes incontournables pour nous, qui nous permettent de créer des liens, de partager nos idées, nos objectifs et nos progrès.

Notre vision englobe l'ensemble de la communauté, dont nous nous sentons partie intégrante et qui constitue le ciment nécessaire pour grandir et atteindre ensemble de nouveaux objectifs importants, dans le respect et la valorisation de chaque personne.

L'hélice incarne notre rêve de créer des vêtements toujours plus sûrs, soignés, performants et au style contemporain.

Avec son logo unique, Payper est une marque caractérisée par le charme et la liberté. Nos idées et notre passion sont le moteur qui génère des rêves authentiques, réalisables uniquement grâce à la détermination et à l'énergie des personnes qui rendent ce voyage possible : une contribution nécessaire pour atteindre ensemble des sommets nouveaux et ambitieux.

19

Éthique et intégrité dans les activités commerciales

Conformément aux valeurs que nous venons de décrire, nous avons mis en œuvre depuis 2022 le **Modèle d'organisation, de gestion et de contrôle prévu par le décret législatif 231/2001** (ci-après également « MOG »).

Le MOG est un ensemble de principes, règles, procédures et contrôles visant à prévenir la commission d'infractions présumées au travers de l'évaluation et de la gestion des

risques associés aux activités de l'entreprise. Conformément à la législation en vigueur, le Modèle prévoit un système précis de sanctions disciplinaires applicables en cas de violation de ses différents aspects ; il s'agit donc d'un outil essentiel pour gérer la complexité des situations dans lesquelles une entreprise évolue, en fournissant une définition claire des principes et des valeurs qui guident ses activités.



Le Code d'éthique du Groupe



20

Conformément à l'adoption du Modèle d'organisation, de gestion et de contrôle, nous avons adopté un **Code d'éthique**, partagé avec tous les employés, fournisseurs, clients et, plus généralement, avec toutes les parties qui nouent une relation de collaboration avec le Groupe. Le Code, mis à jour au cours de l'année 2025, représente la « Charte des droits et des devoirs fondamentaux » puisqu'il énonce les principes et les valeurs d'entreprise qui guident les sociétés du Groupe dans l'exercice de leurs activités. Ces principes constituent l'identité de l'entreprise et guident en permanence les choix stratégiques et les politiques au sein des secteurs dans lesquels le Groupe opère. Nous nous engageons également à poursuivre nos efforts pour harmoniser les principes de gouvernance entre la société mère et ses filiales. Ceci est réalisé par la mise à jour des règlements et des statuts, afin d'assurer la cohérence et l'uniformité de l'identité du Groupe.

Chaque société du Groupe partage et s'engage à respecter les principes éthiques suivants :

- **Légalité** : Respect des lois et des réglementations en vigueur.
- **Égalité et impartialité** : Traitement équitable et non discriminatoire pour tous.
- **Transparence, exactitude et fiabilité** : Conduite transparente, correcte et fiable.
- **Professionnalisme** : Agir avec compétence et responsabilité.
- **Confidentialité** : Protection des informations personnelles.
- **Protection de la vie privée** : Respect et protection de la vie privée des employés et des clients.
- **Valeur des ressources humaines** : Valorisation du personnel et de son bien-être.
- **Santé et sécurité** : Engagement en faveur d'un environnement de travail sûr et sain.
- **Respect et protection de l'environnement** : Adoption de pratiques durables et réduction des impacts environnementaux.
- **Protection de la concurrence** : Respect des règles de concurrence loyale.

Nous nous engageons à informer et à sensibiliser tous les employés afin qu'ils exercent leurs fonctions conformément à ces principes éthiques. Nous encourageons un engagement constant en faveur de l'amélioration continue et veillons au respect de toutes les lois et réglementations applicables.

Afin de vérifier que les dispositions du MOG et du Code d'éthique sont appliquées avec transparence, nous avons mis en place un **Organe de Surveillance (OdS)** au sein de l'entreprise. Plus précisément, l'OdS :

- S'occupe de l'application du MOG, en veillant à diffuser sa connaissance et son respect et à en vérifier la bonne application, en faisant appel aux fonctions compétentes de l'entreprise ;
- Indique les mises à jour nécessaires en cas de non-conformités ou de changements dans l'organisation de l'entreprise ;
- S'assure que tous les destinataires agissent dans le respect de la loi et du Code d'éthique ;
- Mène des enquêtes internes suite à des signalements concernant d'éventuelles violations ;
- Collecte et archive les données et informations issues des enquêtes menées et promeut des initiatives et solutions spécifiques en lien avec toute action corrective proposée.

Conformément aux dispositions de la procédure opérationnelle de lancement d'alerte, dite « **Whistleblowing** », nous avons mis en place une ligne téléphonique et une boîte mail pour permettre la transmission de signalements à l'OdS, même de manière anonyme. Cela permet de protéger les lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles, de discrimination ou de pénalisation, en garantissant la confidentialité de leur identité et en permettant de procéder à la résolution appropriée et/ou à la communication au Conseil d'Administration.



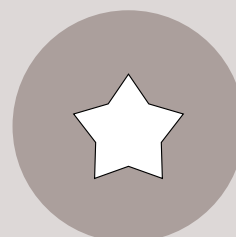
Le Système de Gestion de la vie Privée

En matière de protection de la vie privée, nous avons adopté un **Système de gestion de la confidentialité** conforme au RGPD 679/2016, soutenu par un **délégué à la protection des données (DPO)** externe qui vérifie régulièrement le respect des exigences réglementaires. Ce système comprend également une procédure spécifique pour la gestion et le contrôle des éventuels cas de violation de données, avec un registre, une fiche d'analyse de la gravité de l'incident et un formulaire de signalement aux parties concernées.



La Note de Légalité

La **Note de légalité**, délivrée par l'Autorité garante de la concurrence et du marché (**AGCM**) en collaboration avec les ministères de l'Intérieur et de la Justice de l'État italien, atteste du respect de normes élevées en matière de légalité et de la bonne gestion des activités par Industrial Wear, qui vise à promouvoir des valeurs éthiques dans l'activité d'entreprise. La note varie de une à trois étoiles, en fonction du respect des exigences.



Les parties prenantes et les thèmes pertinents du Groupe

22

En 2025, notre démarche de développement durable a consolidé **les enjeux ESG au sein des performances économiques, environnementales et sociales**, permettant ainsi à l'entreprise de continuer à bâtir un parcours solide et durable.

Le développement des activités, lancé en 2021 avec la définition de la cartographie des parties prenantes du Groupe et l'identification des enjeux pertinents, s'est poursuivi jusqu'en 2023 avec la création du **Bureau Durabilité** qui, en 2024, est devenu indépendant, travaillant en étroite collaboration avec la Direction et tous les actifs stratégiques de l'entreprise. Le reporting de durabilité est rédigé par le Bureau Durabilité et, à ce jour, le Conseil d'Administration n'a délégué aucune compétence en matière de gestion des impacts.

Toujours dans l'optique de renforcer la gouvernance en matière d'ESG, nous avons créé en 2025 une **équipe interne** qui s'occupe du **Système de gestion des certifications de l'entreprise** (ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001,

SA 8000 et UNI/PdR 125:2022). La création de cette équipe, qui regroupe différentes fonctions, a pour objectif de partager les projets d'entreprise en matière de responsabilité sociale, environnementale et organisationnelle, en échangeant des points de vue et en surveillant les impacts. Tout au long de l'année 2025, nous avons poursuivi l'objectif d'identifier de nouvelles procédures de suivi des données et de gestion des certifications, dans le but d'améliorer les processus existants et d'instaurer une **culture d'entreprise durable**.

Conformément aux dispositions des normes de reporting de durabilité de la GRI, nous avons utilisé les informations issues des activités d'engagement auprès des différentes catégories de parties prenantes comme l'un des éléments nécessaires pour identifier et évaluer les impacts générés par le Groupe et leurs attentes sur les questions ESG. Les principaux moyens de communication et d'implication de chaque catégorie de parties prenantes sont résumés ci-après.



Catégories de parties prenantes		Principales initiatives de dialogue et d'implication
	UTILISATEURS FINAUX	- Écoute et gestion des réclamations grâce à l'implication des revendeurs - Sites des principaux revendeurs
	REVENDEURS	- Rapport quotidien des bureaux commerciaux et des agents du Groupe - Visites organisées au showroom du Groupe - Rencontres dédiées - Site Web du Groupe
	EMPLOYÉS	- Moments de formation et d'évaluation du personnel - Système d'alerte (Whistleblowing) - Canaux de communication interne (Intranet, panneaux d'affichage, etc.)
	PARTENAIRES PRODUCTEURS	- Rapport quotidien des bureaux d'achats du Groupe - Activités de sélection des fournisseurs et évaluation des performances en termes de qualité, de coût du service et de critères de responsabilité éthique, sociale et environnementale - Activités de surveillance par le biais d'organismes de certification externes - Rencontres périodiques et contrôles auprès des fournisseurs - Site Web du Groupe
	FOURNISSEURS DE BIENS ET SERVICES	- Rapport quotidien des bureaux d'achats du Groupe - Activités de sélection des fournisseurs et évaluation des performances en termes de qualité, de coût du service et de critères de responsabilité éthique, sociale et environnementale - Site Web du Groupe
	ORGANISMES DE CONTRÔLE ET DE CERTIFICATION	- Communications officielles - Accomplissement des exigences documentaires prévues par la réglementation applicable en vigueur - Site Web du Groupe
	COMMUNAUTÉS LOCALES	- Initiatives locales - Collaborations et partenariats avec des organisations et associations locales
	INSTITUTIONS FINANCIÈRES	- Rencontres périodiques de mise à jour - Plans industriels pluriannuels partagés



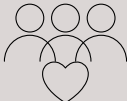
Conformément aux dispositions des normes de reporting adoptées, nous avons entrepris une **analyse de matérialité** afin d'identifier les thèmes pertinents, réalisée avec la participation de la direction générale et des parties prenantes. Cette analyse vise à identifier et à évaluer les impacts actuels et potentiels, positifs et négatifs, de nos activités sur l'économie, l'environnement et les personnes dans le cadre de nos opérations et relations d'affaires.

Suite à l'analyse du contexte actuel, nous avons effectué une analyse comparative sur un panel d'entreprises du secteur, en tenant compte des lignes directrices définies par des organisations internationales et des publications provenant de sources faisant autorité, telles que, par exemple, le *Sustainabi-*

lity Accounting Standards Board (SASB), les Sustainability Reporting Standards (normes GRI), le S&P Global Yearbook et l'Impact Radar de l'UNEP FI.

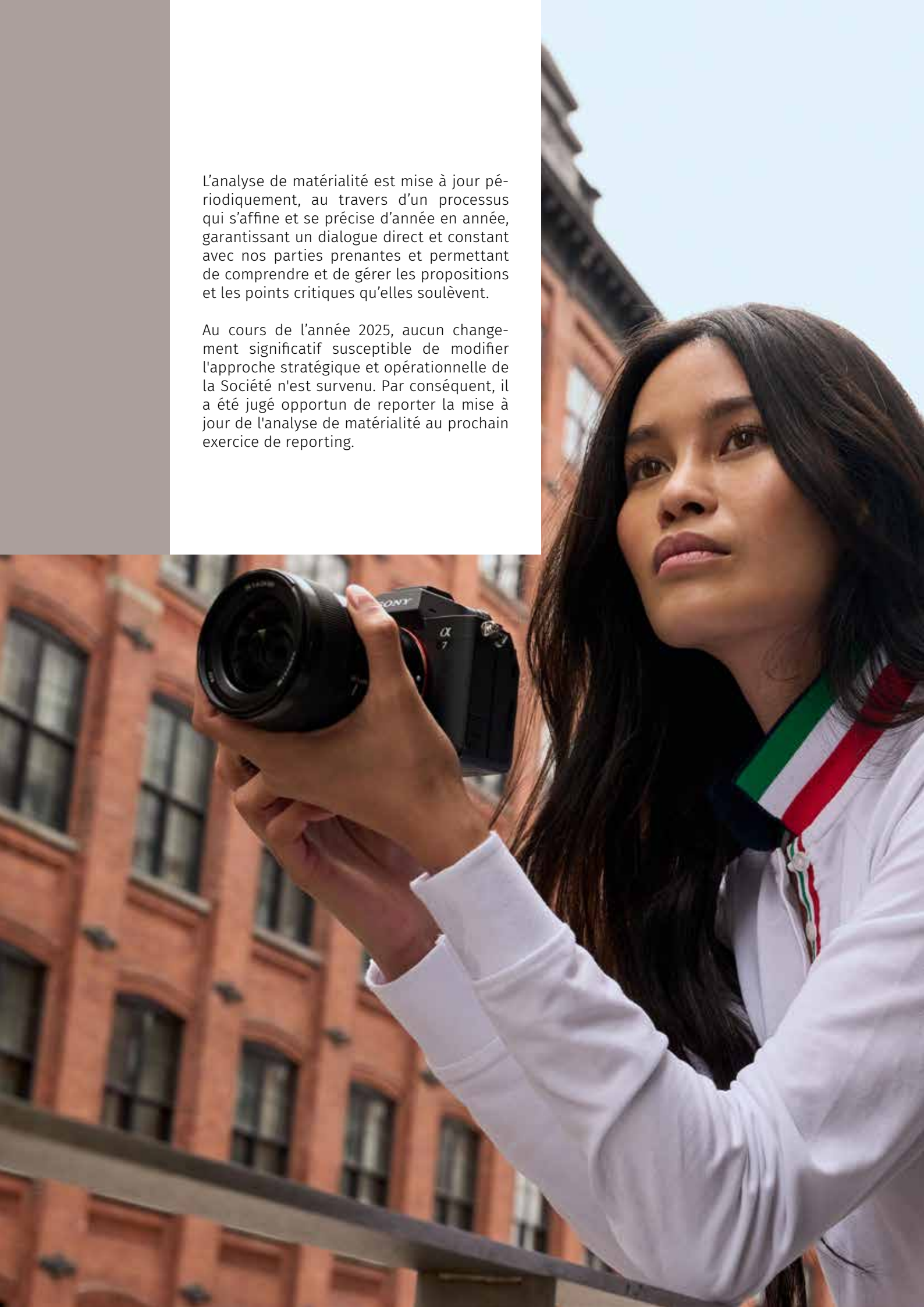
L'évaluation de l'importance des impacts s'est donc d'abord faite avec l'**implication de la Direction**, qui a exprimé ses scores sur la base des trois paramètres suivants : ampleur, portée et probabilité. Par ailleurs, afin de **déterminer l'importance des impacts pour les parties prenantes**, un questionnaire a été soumis à un échantillon de celles-ci, comprenant : employés, clients, fournisseurs et établissements financiers.

Après quoi, les impacts ont été regroupés en **thèmes pertinents** et en **Piliers**, comme indiqué dans le tableau.

Les thèmes pertinents pour Industrial Wear	Piliers de durabilité du Groupe
QUALITÉ, SÉCURITÉ ET CONFORMITÉ DES PRODUITS	 PRODUIT
CONFORMITÉ ET RÉPUTATION	
PERFORMANCES ÉCONOMIQUES	
SATISFACTION DES CLIENTS	
INNOVATION PRODUIT, PROCESSUS, R&D	
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ DANS LES ACTIVITÉS COMMERCIALES	 TRANSPARENCE
GESTION DES MATIÈRES PREMIÈRES	
GESTION DURABLE ET RESPONSABLE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	
FORMATION, DÉVELOPPEMENT ET BIEN-ÊTRE DES EMPLOYÉS	 PERSONNES
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	
DIVERSITÉ, ÉGALITÉ DES CHANCES ET INCLUSION	
CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS	 ENVIRONNEMENT

L'analyse de matérialité est mise à jour périodiquement, au travers d'un processus qui s'affine et se précise d'année en année, garantissant un dialogue direct et constant avec nos parties prenantes et permettant de comprendre et de gérer les propositions et les points critiques qu'elles soulèvent.

Au cours de l'année 2025, aucun changement significatif susceptible de modifier l'approche stratégique et opérationnelle de la Société n'est survenu. Par conséquent, il a été jugé opportun de reporter la mise à jour de l'analyse de matérialité au prochain exercice de reporting.



Les piliers et les lignes stratégiques de durabilité du Groupe

L'engagement en faveur du développement durable est inscrit dans notre ADN. Il nous guide pour placer au cœur de nos décisions d'entreprise la réduction de l'impact que celles-ci ont sur l'environnement, les personnes et les générations futures. Notre volonté est d'agir de manière toujours plus responsable et concrète, en adoptant des pratiques durables que nous avons progressivement intégrées à la conception et à la production de nos articles.

C'est pourquoi nous avons défini **quatre Piliers thématiques** qui représentent les pi-

liers de notre approche du développement durable : **Produit, Transparence, Personnes et Environnement**.

Pour définir nos lignes stratégiques et nos objectifs, nous avons également tenu compte des priorités énoncées dans l'Agenda 2030 pour le développement durable (Objectifs de développement durable - ODD), qui constitue le principal cadre international en matière de durabilité. À ce jour, par nos activités, nous contribuons à la réalisation de 7 des 17 ODD des Nations Unies.



**SUSTAINABLE
DEVELOPMENT** **GOALS**

Les faits marquants de 2025



En 2025, nous avons continué à consolider notre démarche de développement durable : nous avons poursuivi nos efforts pour améliorer la qualité des données collectées et structurer notre collaboration avec nos parties prenantes.

En 2025, nous avons obtenu la médaille d'argent d'**Ecovadis**, une notation mondiale qui mesure la performance de durabilité ESG des entreprises.

Cette reconnaissance nous engage à nous fixer sans cesse de nouveaux objectifs, à consolider notre démarche et à mesurer de manière structurée nos performances en matière de développement durable.

L'obtention de la **médaille d'argent** nous place parmi les **15% des entreprises les plus performantes**.

Nous avons continué à élargir les catégories de nos vêtements munis d'un **Passeport Numérique de produit**, à savoir, un outil qui décrit toutes les caractéristiques du vêtement, ses performances et les pays où se déroulent les principales étapes de production. À ce jour, il est possible de consulter le Passeport Numérique de produit pour **100%** des articles de notre catalogue.

Cette mise à jour continue comprend également la communication des caractéristiques techniques, des certifications, des instructions de lavage, des indications d'élimination de l'article et de son emballage, accessibles à tous via le numéro de lot de l'article.

Conscients que notre engagement inclut également l'implication de la chaîne d'approvisionnement et des partenaires concernés, l'année 2024 a été marquée, pour nous, par un renforcement en matière de certifications internationales, avec **l'obtention des certifications OCS et RCS**. Ces deux certifications nous permettent d'améliorer la circularité des produits et des emballages, dans une optique d'amélioration continue des performances environnementales et sociales.

En 2025, nous avons créé le **Comité de diligence raisonnable GOTS**, qui vise à coordonner l'ensemble du processus de diligence raisonnable. Dans cette optique, nous nous engageons à utiliser des processus internes et des mécanismes de diligence raisonnable pour prévenir tout impact négatif dans nos pratiques d'approvisionnement et pour promouvoir une chaîne d'approvisionnement attentive et respectueuse des droits de l'homme, des travailleurs et de l'environnement.



Nos certifications

Dans l'optique de renforcer la gouvernance en termes ESG, en 2025, chez Industrial Wear, nous avons continué à travailler au renforcement de la structure de notre système de gestion des certifications par le biais d'un **groupe interne** chargé du **Système de gestion des certifications** (ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001, SA 8000 et Uni Pdr 125:22), en assurant sa maintenance et son renouvellement. Nous avons toujours cru en la valeur ajoutée que les certifications peuvent apporter dans

le suivi de nos impacts sur l'environnement et les personnes. C'est pourquoi nous avons entrepris un processus de certification ambitieux et structuré, qui garantit l'efficacité du **Système de gestion intégré** en appliquant les principales normes internationales tout au long du processus d'évaluation. La détermination à poursuivre cet objectif d'amélioration générale a permis à Industrial Wear Srl d'obtenir, au fil des ans, les certifications suivantes :

Gestion des certifications et des initiatives de durabilité

Dates d'acquisition



La **norme OCS (Organic Content Standard)** est une certification textile qui garantit l'origine biologique et organique du coton. Cette norme est une initiative de Textile Exchange, une organisation mondiale à but non lucratif qui promeut la durabilité dans l'industrie textile. Industrial Wear, qui accorde une attention particulière à l'utilisation de fibres naturelles et certifiées, a obtenu cette certification en novembre 2024.

2024



La **norme RCS (Recycled Claim Standard)**, promue par Textile Exchange, reconnaît l'importance du recyclage dans le soutien d'un modèle de production et de consommation durable, visant à réduire l'utilisation de ressources vierges. La norme RCS exige une déclaration environnementale vérifiée par un tiers, qui garantit le contenu de matériaux recyclés dans les produits, qu'ils soient intermédiaires ou finis, et assure la traçabilité tout au long du processus de production, du recyclage des matériaux aux étapes de production suivantes, jusqu'à l'étiquetage du produit final.

2024



La certification **UNI/PdR 125:2022** pour l'**Égalité des genres** atteste de l'engagement de l'entreprise à adopter des politiques internes visant à promouvoir la réduction de l'écart entre les sexes, l'égalité des chances et l'harmonisation des temps de vie.

2023

Gestion des certifications et des initiatives de durabilité

Dates d'acquisition



La **norme GRS (Global Recycled Standard)** vérifie le pourcentage de matériaux recyclés et en assure la traçabilité de la source au produit final. Les produits certifiés selon la norme GRS contiennent donc des matériaux recyclés qui ont été vérifiés (de manière indépendante) à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement. La norme GRS comprend également des exigences sociales, environnementales et chimiques strictes, que les installations, de la source au fournisseur final, doivent respecter. L'achat de produits certifiés GRS témoigne donc de la nécessité d'utiliser des matériaux recyclés et d'adopter de meilleures pratiques de fabrication dans la chaîne d'approvisionnement.

2023



La **norme GOTS (Global Organic Textile Standard)** reconnaît et promeut le développement responsable et durable de l'industrie textile via l'utilisation de l'agriculture biologique. La norme établit des exigences pour l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en ce qui concerne les conditions écologiques et de travail dans la production de textiles et de vêtements utilisant des matières premières biologiques. La production biologique repose sur un système agricole qui maintient et restaure la fertilité des sols sans recourir à des pesticides toxiques ni à des engrais synthétiques persistants. Elle comprend également des règles relatives au bien-être animal et à l'interdiction des organismes génétiquement modifiés.

2023



SA8000 est une norme de responsabilité sociale développée par Social Accountability International (SAI). Elle repose sur les principes des normes internationales relatives aux droits de l'homme, tels que décrits dans les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et la Déclaration universelle des droits de l'homme. La norme SA8000 fournit un cadre de référence permettant aux organisations de démontrer leur engagement à garantir un traitement équitable et éthique des travailleurs tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

2022



Better Cotton™ est une initiative mondiale qui promeut la production de coton de manière responsable, éthique et durable. Pour relever les défis de durabilité dans l'industrie textile, Better Cotton™ vise à redéfinir les pratiques de culture et de production du coton.

2021



La **norme ISO 45001:2018** est une norme internationale relative aux systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail, visant à gérer efficacement les risques associés et à améliorer les performances dans ce domaine.

2020



Gestion des certifications et des initiatives de durabilité

Dates d'acquisition



La **norme ISO 14001:2015** est une norme internationalement reconnue pour les systèmes de management environnemental (SME), développée par l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Elle fournit un cadre que les organisations peuvent suivre pour établir, mettre en œuvre, maintenir et améliorer en permanence leur performance environnementale.

2019



Le **Code de conduite amfori BSCI** (*Business Social Compliance Initiative*) comprend des principes de conformité légale, de liberté d'association et de droit à la négociation collective, d'horaires de travail décents, de rémunération équitable, ainsi que de santé et de sécurité au travail.

2017



La **norme ISO 9001:2015** est une norme internationalement reconnue pour les systèmes de management de la qualité (SMQ), développée par l'Organisation internationale de normalisation (ISO). La certification définit les exigences visant à garantir que les produits et les processus de l'organisation répondent systématiquement aux besoins des clients et aux normes réglementaires, tout en améliorant la satisfaction des clients.

2016

30

Piliers thématiques

Lignes directrices stratégiques

Objectifs opérationnels



PRODUIT

- Développer des produits durables et viables
- Innover les produits réalisés pour augmenter la qualité et la sécurité
- Améliorer la satisfaction des clients

- Continuer à mesurer la durabilité de nos produits par le biais de KPI spécifiques et augmenter cette caractéristique au fil du temps
- Continuer à augmenter la production de vêtements contenant un pourcentage de coton et de matières premières provenant de chaînes d'approvisionnement durables
- Définir des objectifs précis de réduction des impacts environnementaux associés au cycle de vie de nos produits



TRANSPARENCE

- Renforcer la gouvernance sur les thèmes d'éthique, de conformité et de durabilité
- Gérer la chaîne d'approvisionnement de manière éthique et durable

- Faire connaître notre Code d'éthique et veiller à ce qu'il soit partagé par nos employés et nos partenaires commerciaux
- Définir un Code de conduite des fournisseurs avec des critères spécifiques liés à des questions environnementales et sociales communes
- Améliorer au fil du temps la performance ESG de nos fournisseurs, mesurée au travers d'audits spécifiques réalisés par des organismes indépendants



ENVIRONNEMENT

- Réduire la consommation d'énergie et les émissions qui modifient le climat
- Augmenter la durabilité environnementale des matières premières achetées

- Mesurer les émissions modifiant les climats générés par le Groupe, y compris les émissions de GES liées à nos activités indirectes (Champ d'application 3)
- Élaborer un plan de décarbonation de nos activités en définissant des objectifs de réduction conformes aux Accords de Paris
- Poursuivre le développement d'activités visant à réduire les besoins en matières premières pour les produits et les emballages grâce à des approches d'économie circulaire



PERSONNES

- Garantir la santé et la sécurité des travailleurs
- Améliorer le bien-être et la satisfaction des employés
- Valoriser la communauté et le territoire local

- Renforcer la formation interne sur les certifications d'entreprise et la conformité au Code éthique et au MOG 231/01
- Poursuivre la cartographie et la réduction des risques liés aux activités dans nos établissements
- Développer des collaborations et des projets stratégiques avec des organisations locales pour générer des impacts positifs sur l'environnement et sur les personnes



Actions

- Mesurer les impacts des matériaux utilisés et améliorer leur durée de vie
 - Créer une empreinte carbone pour les nouvelles lignes de produits
 - Augmenter le nombre de produits à contenu organique et recyclé
 - Augmenter l'approvisionnement en matières premières durables, telles que : Better Cotton™, GOTS et GRS
 - Sensibiliser nos clients à la durabilité de nos produits
-
- Élargir les éléments de l'enquête sur les fournisseurs en y ajoutant des aspects liés au développement durable
 - Envisager l'adoption d'un Code de conduite pour les fournisseurs
 - Impliquer les employés des sites à l'étranger et les fournisseurs dans les activités de développement durable
 - Poursuivre la diffusion du Code d'éthique de conduite auprès des salariés et des partenaires commerciaux
 - Maintenir la conformité réglementaire avec les nouvelles réglementations et obligations en matière d'environnement dans les différents pays
-
- Continuer à suivre les émissions de CO₂ et développer des initiatives de réduction ou de compensation
 - Formaliser une procédure standardisée pour le suivi des émissions de CO₂ dans tous les sites
 - Poursuivre la mise en œuvre de solutions visant à réduire nos emballages grâce à des alternatives telles que l'utilisation de matériaux recyclés ou issus de sources gérées de manière durable
-
- Poursuivre le renforcement de la formation sur nos politiques en matière de qualité, d'environnement, de santé et de sécurité au travail, et d'éthique
 - Mettre en œuvre des activités de sensibilisation des employés en matière de durabilité ESG
 - Continuer à promouvoir un environnement de travail équitable, favorisant l'intégration et l'égalité des chances
 - Continuer à attirer les talents et renforcer les relations avec la communauté locale

ODD de référence



02

32

Produit

- **Qualité, sécurité et conformité des produits**
- **Conformité et réputation**
- **Satisfaction des clients**
- **Innovation produit, processus, R&D**
- **Performances économiques**



ODD 9

INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURES

Construire des infrastructures durables et de qualité pour tous, afin de favoriser un nouveau modèle d'entreprise qui respecte les principes de durabilité et adopte des technologies et des procédés industriels efficaces et de pointe.

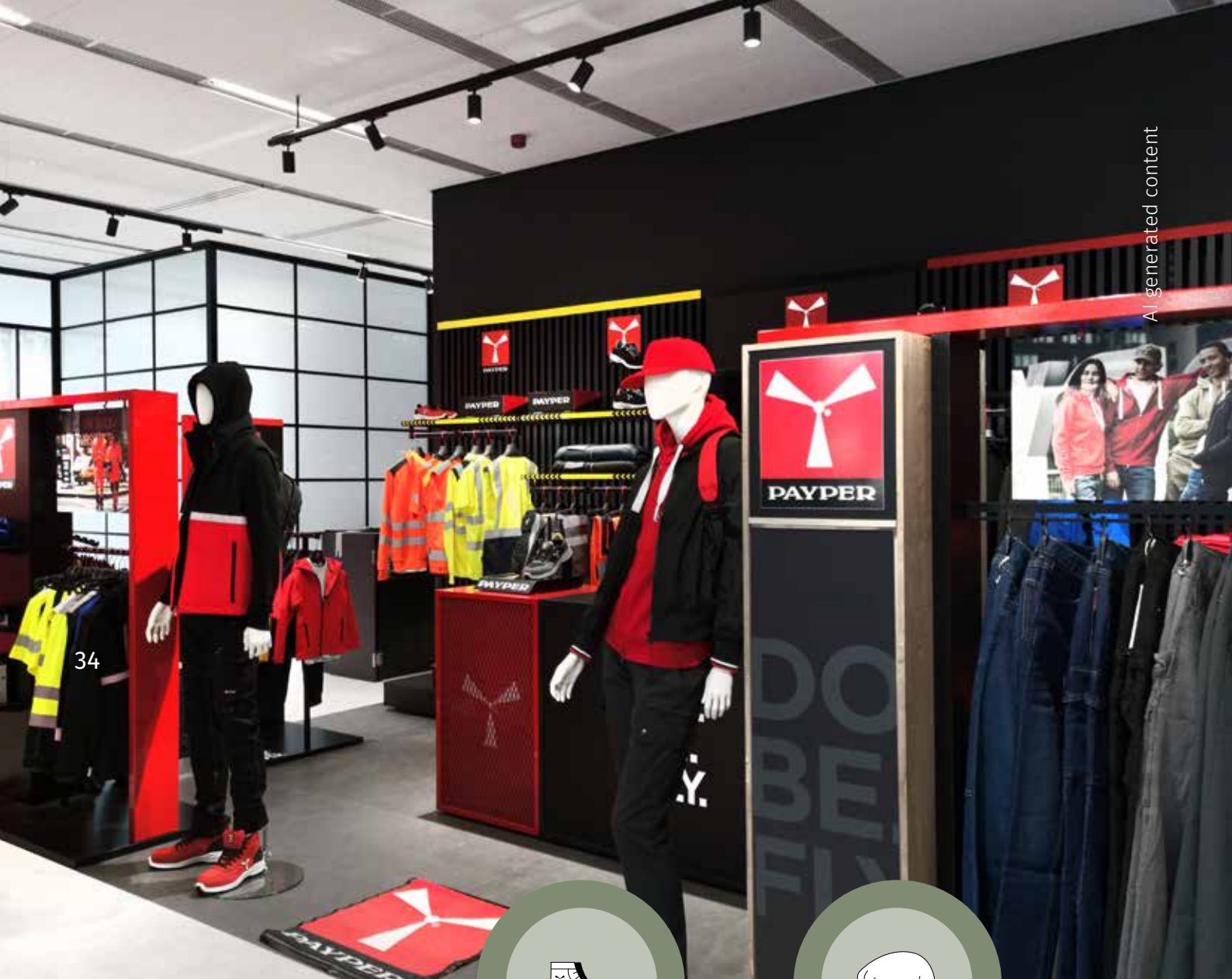


ODD 12

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Contribuer au bien-être de la population en assurant l'accès à l'eau, à l'énergie et à l'alimentation, et en réduisant toute consommation superflue des ressources naturelles.





LES PRODUITS DU GROUPE



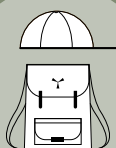
Footwear

Chaussures de sécurité



Professional

Vêtements dédiés au
secteur HoReCa



Headwear & bags

Casquettes, bonnets
et daypack (sacs à dos
et sacs à cordon)



Safety

Vêtements et gants
de protection individuelle



Casual & workwear

Vêtements décontractés et
sportifs pour les équipes de
toutes sortes et pour les
uniformes d'entreprise

Les produits Industrial Wear

Grâce à un travail de recherche minutieux, élément central du développement de l'entreprise, nous avons bâti au fil des ans une solide histoire qui a favorisé la **croissance de notre marque**, devenant ainsi une référence dans le secteur des vêtements de travail, professionnels et casual.

Ce succès est le fruit d'une vision stratégique axée sur l'innovation, qui se concrétise par une **large gamme de produits** conçus pour faciliter les mouvements quotidiens.

Notre **équipe de Recherche et Développement**, véritable cœur battant de l'entreprise, est composée de professionnels hautement qualifiés. Chaque année, notre travail se traduit par de **nouveaux prototypes**, élargissant constamment notre catalogue de produits. L'engagement de l'équipe R&D s'étend également à la mise à jour continue des articles existants, afin de garantir leur compétitivité et leur adéquation au marché. L'élargissement de la gamme de produits est l'un de nos objectifs prioritaires, que nous poursuivons à travers le développement de nouvelles solutions au sein des catégories existantes et l'exploration de secteurs innovants.

En 2025, nous avons enrichi notre catalogue en introduisant de nouveaux articles au sein de notre marque « Professional » (qui ne comprenait auparavant que des articles destinés au segment HoReCa), grâce à l'ajout des nouvelles lignes Medical, Beauty et Cleaning. De fait, l'entreprise entend s'adresser de plus en plus à différentes catégories de travailleurs en proposant des articles conçus pour des fonctions spécifiques, afin de mieux répondre à leurs besoins et à leurs exigences. La collection propose des vêtements à la

coupe sartoriale, avec des solutions de design conçues sur mesure pour satisfaire les exigences de ceux qui transforment leur passion en profession et celle-ci en mission. Pour ce segment, notre équipe a sélectionné des matières premières d'excellence pour réaliser des vêtements à forte valeur esthétique et fonctionnelle.

Toujours en 2025, nous avons lancé notre nouvelle collection Footwear **10-SPACES**, une ligne de chaussures de sécurité qui allie design, technologie et style, grâce à notre nouvelle usine de production de Civitella di Romagna. Différentes tiges s'associent à une semelle innovante, composée de trois couches conçues pour offrir une chaussure performante et de qualité, au design élégant.

La qualité et la durabilité sont des valeurs fondamentales pour Payper. Chaque étape du processus de production est soumise à des contrôles rigoureux, avec une attention particulière portée à l'impact environnemental ainsi qu'à la santé et au confort des travailleurs.

Par ailleurs, conformément à notre engagement en matière de transparence et de traçabilité, l'entreprise a décidé d'anticiper la mise en œuvre du **Passeport Numérique de Produit (DPP)**. En conformité avec le règlement européen *Ecodesign (ESPR – Ecodesign for Sustainable Products Regulation)*, depuis janvier 2025, tous les produits du catalogue sont munis d'un DPP, permettant ainsi de connaître les caractéristiques techniques des vêtements, les instructions de lavage et toutes les informations relatives au produit et à son emballage.





Les matériaux utilisés

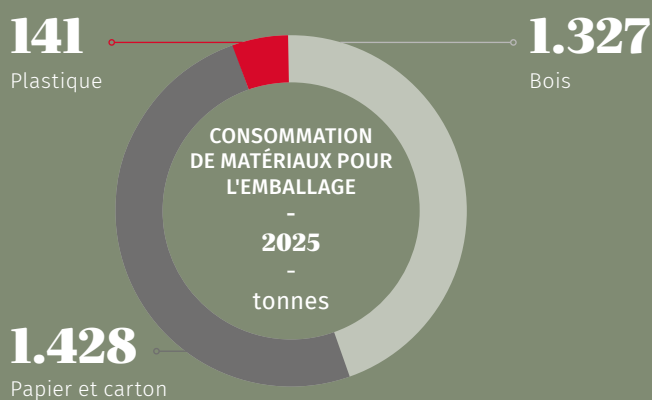
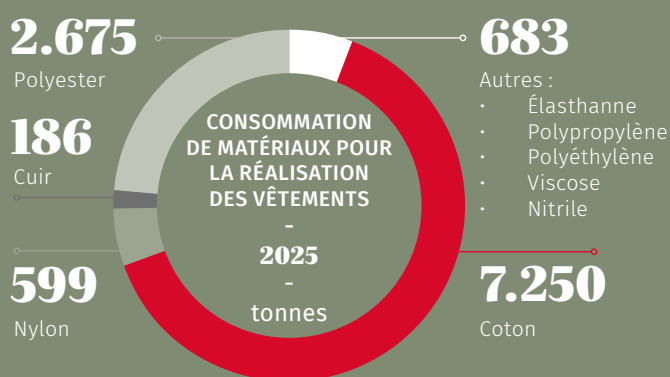
36

L'industrie de l'habillement, qui dépend traditionnellement de l'utilisation de ressources naturelles, a un impact inévitable sur les matrices environnementales, tant au niveau local que mondial. Cependant, on constate une prise de conscience croissante quant à la nécessité de réduire cette dépendance et d'adopter des sources d'approvisionnement plus durables.

Cette approche offre non seulement des avantages commerciaux, mais contribue également à minimiser l'impact environnemental. C'est pourquoi, dans le cadre de l'analyse des risques liée à la mise en œuvre de notre système de management environnemental conforme à la **norme ISO 14001**², nous identifions les processus ainsi que les intrants et extrants de matériaux correspondants, afin d'associer à chaque activité réalisée les aspects environnementaux à surveiller et à gérer dans le temps.

Par l'intermédiaire de nos partenaires producteurs, nous utilisons divers **matériaux** pour fabriquer nos produits, notamment le **coton**, le **nylon**, le **cuir** et des **fibres synthétiques**, en plus des matériaux destinés aux emballages pour le transport et la distribution, tels que le **papier**, le **carton** et, dans une moindre mesure, les **matières plastiques**.

Pour le choix des matériaux à utiliser, nous menons des études spécifiques visant à garantir à la fois la **conformité des tissus aux performances requises** (ignifuges, résistants aux acides, imperméables, etc.) et la qualité ainsi que le confort maximal des vêtements fabriqués.



² La certification ISO 14001 couvre tous les sites d'Industrial Wear srl, à l'exception du site de Civitella di Romagna qui est en cours de certification.



Après avoir analysé les différents impacts liés aux ressources utilisées, nous avons défini une stratégie pour une meilleure optimisation des emballages, notamment au regard du Règlement européen 2025/40 « *Packaging and Packaging Waste Regulation* » relatif aux emballages et déchets d'emballages. Dans cette optique, depuis 2024, nous collaborons directement avec nos fournisseurs afin d'identifier les **solutions les plus innovantes et durables pour l'emballage des produits**, dans le but de réduire au maximum l'utilisation du plastique et d'augmenter l'utilisation de papier certifié FSC®.

En interne, nous avons développé des solutions visant à rendre les emballages plus durables, comme pour la **nouvelle ligne de gants (marque Payper Plus) proposée dans un emballage entièrement en papier**, éliminant ainsi l'utilisation d'emballages secondaires en plastique.

Pour les tee-shirts et les polos, nous avons optimisé l'emballage en supprimant les polybags et en adoptant un emballage multiple. De plus, nous utilisons des **polybags en plastique 100% recyclé** pour tous les vêtements. Tous les supports en papier ou en carton, tels que les catalogues et les brochures, ont également été imprimés sur du papier certifié FSC®.



Des matériaux durables pour un développement durable

Réduire la dépendance aux ressources naturelles et aux fibres vierges, comme le coton, et adopter des méthodes de production alternatives représentent un défi crucial pour notre planète. Pour faire face à ce problème, il est essentiel d'adopter des stratégies et des actions toujours plus innovantes et durables.

L'une des solutions les plus prometteuses est l'adoption de **matériaux alternatifs**, tels que les fibres recyclées ou d'origine biologique.

Les fibres recyclées permettent non seulement de réduire la consommation de ressources naturelles, mais aussi de diminuer la pollution liée à la production de nouveaux matériaux.

Les fibres biologiques représentent une alternative valable pour réduire l'impact environnemental lié à l'utilisation de pesticides et d'engrais toxiques, souvent utilisés dans la culture traditionnelle du coton.

Parallèlement, le choix de **sources d'approvisionnement durables** joue un rôle clé dans la protection de l'environnement : la production biologique, en particulier, se distingue par sa capacité à préserver les écosystèmes, à ré-

duire l'érosion des sols et à prévenir d'autres formes de dégradation de l'environnement. En 2025, nous avons commencé à concevoir des vêtements et des articles qui, tout en garantissant les mêmes caractéristiques et les mêmes normes de qualité, sont néanmoins réalisés à partir de matières premières recyclées ou issues de l'agriculture biologique.

L'engagement en faveur de pratiques durables ne se traduit pas uniquement par des avantages environnementaux. Il peut également générer des **avantages commerciaux** significatifs, portés par le nombre croissant de consommateurs soucieux de l'impact environnemental des produits qu'ils achètent. Les entreprises qui font preuve d'un **engagement concret en faveur du développement durable** peuvent ainsi attirer une clientèle plus large et plus fidèle, car consciente de ses choix.

Agir de manière responsable signifie organiser son activité dans le respect des principes ESG et impliquer ses fournisseurs dans cette démarche, en développant des partenariats en fonction de cette stratégie de production.

Notre participation à des programmes internationaux et les certifications obtenues pour nos matériaux



Normes RCS et OCS

Pour consolider les performances d'Industrial Wear en termes d'utilisation de fibres naturelles et de productions durables, nous avons obtenu en 2024 les certifications **OCS (Organic Content Standard)** et **RCS (Recycled Claim Standard)**, deux normes internationalement reconnues pour les textiles biologiques et organiques.

En tant que Groupe Industrial Wear, nous nous sommes fixés pour objectif d'accroître la conception et la commercialisation de produits certifiés dans les années à venir, en garantissant la traçabilité et le respect des exigences tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Cet engagement se traduit par une plus grande transparence pour les consommateurs, qui peuvent ainsi compter sur des in-

formations plus claires concernant l'origine et les caractéristiques de durabilité des produits qu'ils achètent.

Cette démarche a débuté en 2025 avec l'adoption d'un **Comité de diligence raisonnable**, conformément aux innovations introduites par la révision de la norme GOTS. Le comité a jeté les bases d'une meilleure sensibilisation en interne et d'un renforcement des activités de surveillance tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Au cours de l'année, nous avons également poursuivi les activités de conception et de test de vêtements en coton biologique certifié GOTS et OCS, ainsi qu'en polyester recyclé certifié GRS. Notre objectif est de lancer en 2026 une ligne de vêtements sélectionnés, tout en continuant à sensibiliser nos clients aux questions de durabilité.

La certification RCS s'applique à l'ensemble du processus de production textile, depuis la culture des matières premières recyclées jusqu'à la transformation, la production, l'emballage, l'étiquetage, le commerce et la distribution des tissus. Cette norme reconnaît l'importance du recyclage pour le développement d'un modèle de production et de consommation durable, dans le but de réduire l'utilisation de ressources vierges. La certification RCS prévoit la délivrance d'une déclaration environnementale vérifiée par un organisme tiers, qui atteste de la teneur en matériaux recyclés des produits, tant intermédiaires que finis, et garantit le maintien de la traçabilité tout au long du processus de production. Le système couvre le recyclage des matériaux, les étapes de fabrication suivantes et l'étiquetage du produit fini. De cette manière, la norme RCS garantit que les produits certifiés contiennent des matériaux recyclés et que ceux-ci sont traçables tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

La norme OCS est une certification de l'origine biologique et organique du coton dans les produits textiles. Cette norme vérifie la présence et la quantité de matière organique dans un produit fini et assure la traçabilité de la matière première depuis son lieu d'origine jusqu'au produit fini. L'OCS offre une garantie indépendante et transparente que les matériaux utilisés dans les produits sont bien biologiques ; une certification qui garantit des pratiques agricoles durables et la réduction de l'impact environnemental de la production textile.



Better Cotton™

Depuis 2022, nous adhérons à **Better Cotton™**, une organisation internationale qui vise à promouvoir une chaîne d'approvisionnement du coton plus durable à l'échelle mondiale. Better Cotton™ œuvre à réduire les impacts négatifs de la culture et de la transformation du coton destiné à l'industrie textile. L'adhésion à la stratégie Better Cotton™ signifie promouvoir, à travers six principes directeurs, une production du coton plus responsable, dans le respect de l'environnement et des communautés agricoles.



Les principes

1] Système de gestion : comprend les exigences relatives à la planification et au suivi des activités, à la gestion des données et à l'amélioration continue de ces aspects. Ce principe vise également à souligner l'importance d'une approche intégrée, collaborative et inclusive, impliquant la communauté agricole, pour atteindre les objectifs de durabilité à long terme.

2] Ressources naturelles : ce principe met l'accent sur les pratiques agricoles qui protègent et améliorent la santé des sols, la quantité et la qualité de l'eau, ainsi que la biodiversité.

3] Protection des cultures : étroitement lié au point précédent, ce principe décrit les pratiques de protection des cultures, qui doivent être rentables et capables de minimiser le risque d'impacts nocifs sur la santé humaine et l'environnement.

4] Qualité des fibres : spécifique à chaque zone de production, ce principe met l'accent sur les bonnes pratiques agronomiques à adopter avant l'ensemencement, pendant la croissance de la culture et après la récolte, dans le but d'obtenir une production saine et de haute qualité, visant à réduire la contamination et les déchets.

5] Travail décent : ce principe vise à créer des environnements de travail qui garantissent la liberté de s'organiser et de négocier des conditions de travail décentes et qui prévoient des mécanismes de réclamation adéquats.

6] Moyens de subsistance durables : les agriculteurs, les travailleurs et les communautés agricoles constituent le fondement de l'ensemble du secteur du coton et, à ce titre, leurs ressources économiques sont intrinsèquement liées à une production durable. Le principe 6 vise à rechercher des collaborations actives pour identifier les principaux besoins et défis des travailleurs du secteur et trouver des stratégies réalisables pour y répondre.

L'impact

Notre adhésion aux principes Better Cotton™ nous a permis d'apporter, également en 2025, une contribution positive aux personnes et à l'environnement. **Nous avons utilisé 4.241.797 kg de coton produit selon des normes durables.**

Reconnaissant l'importance d'investir dans des programmes qui préservent et promeuvent une utilisation responsable de l'agriculture, nous avons pris des mesures pour suivre nos impacts Better Cotton™.





Soutien aux agriculteurs

Soutenir les agriculteurs, c'est aussi garantir une juste rémunération de leur travail et, grâce à notre approvisionnement, **nous avons contribué à augmenter leur rentabilité de 14,7% au cours des trois dernières saisons.** Cette augmentation n'est pas qu'un simple chiffre. Elle représente une meilleure qualité de vie pour les communautés agricoles, leur garantissant des conditions de travail décentes et la possibilité d'investir davantage de ressources dans leurs activités afin de garantir une meilleure qualité et une plus grande durabilité du produit obtenu.

Économie de ressources en eau

La durabilité implique le respect des ressources naturelles et, grâce aux stratégies mises en place, nous avons franchi en 2025 une étape importante en **économisant 49.218 m³ d'eau dans la production de coton.** Un résultat précieux, dédié à un droit fondamental mais de plus en plus sensible : l'accès aux ressources en eau.

Réduction de l'utilisation de pesticides

Un autre aspect crucial de notre engagement en faveur de l'environnement concerne le choix de productions axées sur la réduction des pesticides chimiques. Grâce à cette stratégie, nous avons contribué à **réduire leur utilisation de 161 kg en 2025,** avec des avantages concrets pour la santé humaine et la fertilité des sols.

Notre engagement se poursuit

Ces résultats constituent une étape importante dans notre parcours vers une plus grande durabilité des productions. La volonté de contribuer à la réduction de l'impact environnemental de l'activité industrielle est aujourd'hui au cœur de notre stratégie, qui inclut l'adhésion à des principes tels que ceux exprimés par Better Cotton™ et les certifications auxquelles nous avons choisi de nous fier pour mesurer nos résultats et définir nos prochains objectifs.



La gestion durable des emballages



42

Tous les produits commercialisés sous la marque Payper sont dotés d'**emballages primaires et secondaires**, qui diffèrent par leur type et leur fonction. Parmi les matériaux utilisés, les principaux sont **le papier et le carton, le plastique et le bois**.

Au fil du temps, nous avons adopté diverses initiatives pour **réduire les impacts liés à la consommation de matériaux et à la production de déchets d'emballage**.

En particulier, lors des différentes étapes de préparation des commandes, le carton ondulé est **réutilisé plusieurs fois pour les envois suivants (ré-emballage)**, en tenant compte d'un seuil de tolérance minimal qui permet de préserver sa qualité et son intégrité.

En 2024, nous avons entamé un processus de réduction de notre utilisation de plastique, en introduisant des solutions innovantes pour la présentation et le service client, comme la nouvelle ligne de gants avec emballage uniquement en papier. Nous avons également introduit une solution qui regroupe 12 paires de gants dans une

seule boîte entièrement fabriquée à partir de papier certifié FSC®. Lorsque certains matériaux sont jugés indispensables ou ne peuvent plus être réduits, nous évaluons leur remplacement par des matériaux recyclés et/ou certifiés, par exemple par le biais de la Global Recycled Standard (GRS).

Cet engagement s'est poursuivi en 2025 avec le développement d'emballages entièrement réalisés en papier pour la nouvelle ligne d'articles Underwear.

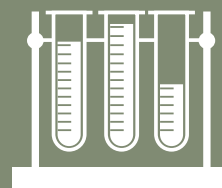
L'entreprise utilise des matériaux en papier certifiés FSC® à 100%³ pour les blocs-notes, les catalogues et les brochures, et s'engage à garantir que toutes les nouvelles commandes prévoyant des emballages en papier respectent les certifications FSC® et Global Recycled Standard (GRS).

Dès 2023, Industrial Wear a lancé une autre initiative en matière d'emballage, à savoir, le ruban adhésif utilisé pour les colis. L'entreprise a en effet introduit l'utilisation de la ligne de **rubans adhésifs EcoHIT19**, fabriquée avec des **films contenant au moins 85% de matériaux recyclés post-consommation**.

³ La présence éventuelle de produits non conformes à cette certification se limite aux stocks antérieurs.



Résistance des matériaux et durabilité des vêtements



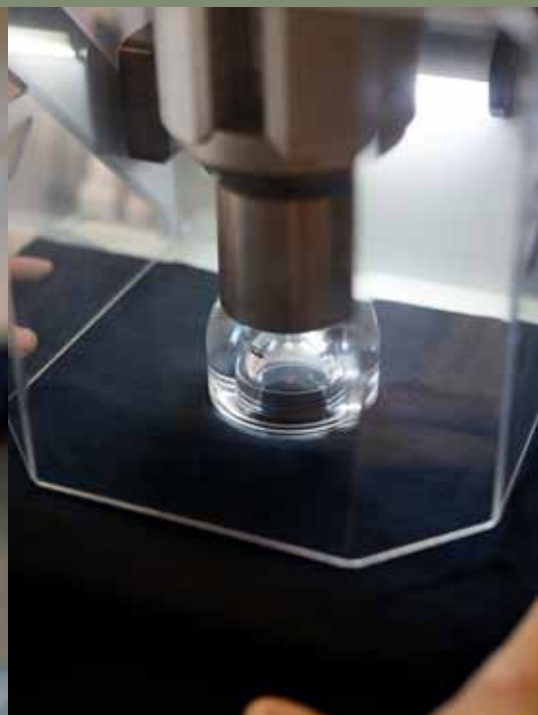
Ce qui différencie l'économie **linéaire** de l'économie **circulaire** réside dans la manière dont la valeur est créée et maintenue au sein du système **le plus longtemps possible**. Chez Industrial Wear, nous adoptons cette approche en développant des produits durables, contenant des matériaux recyclés et conçus pour être recyclés en fin de vie.

Le **risque d'obsolescence** des vêtements professionnels et promotionnels est nettement inférieur à celui des collections de vêtements traditionnels : les tendances de la mode et le style n'ont qu'un impact marginal sur la conception et les matériaux utilisés, qui sont définis et sélectionnés principalement pour leur capacité à répondre aux exigences de sécurité et d'ergonomie sur le lieu de travail.

La **résistance**, et donc la **durabilité** globale, est l'une des caractéristiques fondamentales que les vêtements doivent assurer lors de leur utilisation. À cette fin, **des tests et des essais en laboratoire** sont effectués sur les EPI de chaque catégorie afin de vérifier leur conformité à des exigences clés, telles que :

- **Résistance à l'abrasion**
- **Propension** du tissu au **peluchage** et au **boulochage**
- **Résistance de la couleur au lavage**
- **Solidité de la couleur** au frottement
- **Résistance à l'éclatement**
- **Isolation thermique** et résistance au froid
- **Résistance aux variations dimensionnelles**
- **Résistance à la traction et à la déchirure**
- **Résistance à la combinaison lumière-transpiration**

43



Qualité et performances : la garantie de la protection



44

Nous avons acquis une vaste expérience dans la conception, le développement de modèles et l'approvisionnement en matières premières pour les vêtements de travail, professionnels et promotionnels, avec un objectif clair : **rendre les tâches des travailleurs plus sûres**, plus pratiques, plus attrayantes et plus fonctionnelles pour ceux qui les portent. Pour atteindre ces résultats, l'attention portée à la qualité des processus et la certification des performances des produits constituent des pierres angulaires fondamentales.

La plupart de nos articles sont marqués comme EPI (Équipements de Protection Individuelle). À ce titre, ils doivent passer avec succès des tests spécifiques prévus par le Règlement européen 2016/425, visant à vérifier leur conformité aux exigences essentielles en

matière de santé et de sécurité, notamment la salubrité, l'innocuité, la résistance et d'autres paramètres de performance.

En 2025, nous avons continué à travailler, avec nos partenaires fournisseurs, pour **éliminer les PFAS de nos produits**, en les remplaçant dans la mesure du possible par des traitements alternatifs tout aussi efficaces mais plus durables. Cela a été possible grâce à l'introduction d'un cahier des charges technique strict, partagé avec les fournisseurs de tissu, avec des vérifications ponctuelles et des analyses associées effectuées sur chaque lot de production. Tout est géré par notre bureau Laboratoire Qualité. Au cours de 2025, **100% des principales catégories de produits ont été évaluées** afin de garantir des normes de santé et de sécurité adéquates.

La classification des EPI

Les équipements de protection individuelle (EPI) sont classés en trois catégories, par ordre croissant en fonction du degré de risque lié à l'activité professionnelle :

- **EPI de première catégorie** : équipements de protection pour des activités présentant un risque minimal et causant des dommages mineurs (effets de vibrations, rayons solaires, chocs légers, phénomènes atmosphériques, etc.). Ils sont auto-certifiés par le fabricant.
- **EPI de deuxième catégorie** : EPI qui n'entrent pas dans les deux autres catégories et qui sont liés à des activités présentant un risque important. Une attestation de certification, délivrée par un organisme notifié, est requise.
- **EPI de troisième catégorie** : équipements qui protègent le travailleur contre des dommages graves ou permanents à sa santé ou contre le risque de décès.



Chaussures : dans les 10-SPACES

La nouvelle ligne de chaussures de sécurité prend forme dans la nouvelle usine de production de Payper située à Cusercoli (FC), grâce à l'utilisation de machines dédiées et d'une expertise qualifiée. La ligne **10-SPACES** est le fruit d'un travail d'expérimentation continu, de l'étude du design et de la sélection de matières premières performantes et de qualité. Ces éléments contribuent à définir une chaussure conçue pour offrir stabilité, équilibre et performances adaptées aux environnements de travail où cette solution spécifique est requise.

Pour l'entreprise, la véritable priorité n'est pas seulement le confort, mais aussi le bien-être de ceux qui doivent porter des chaussures de travail.

Nous avons en effet équipé chaque chaussure d'une orthèse plantaire **Pulsar Cushioning**, réalisée avec une fibre antistatique intégrée et conçue pour améliorer la sécurité et favoriser le confort. L'orthèse plantaire est conçue pour offrir un soutien et une répartition du poids plus équilibrée, contribuant ainsi à réduire la fatigue et à favoriser une posture correcte.

L'alliance entre stabilité et légèreté est étudiée pour accompagner le mouvement pendant l'utilisation. Pour garantir un soutien supplémentaire, les chaussures sont certifiées pour accueillir les semelles orthopédiques **Secosol**, destinées aux personnes souffrant de problèmes de posture.



L'évolution des produits : créativité, recherche et développement

Notre objectif est clair : laisser une empreinte tangible et transversale sur tous nos vêtements. C'est pourquoi nous nous efforçons constamment d'atteindre l'excellence, d'améliorer la qualité de fabrication et les performances de nos produits lors de chaque mise à jour de ligne.

Nous investissons beaucoup de ressources dans le **développement créatif de nouveaux modèles**, une étape cruciale tant pour la compétitivité et la création de valeur que pour la durabilité environnementale des vêtements. L'objectif principal est de réaliser exclusivement des modèles durables, fabriqués selon des procédés responsables et certifiés, toujours au sein d'une chaîne de production sélectionnée et entièrement traçable.

Chaque idée créative prend son élan dans les **bureaux internes de conception et de prototypage**, pour être ensuite réalisée dans les **laboratoires de production**, où des experts du secteur analysent et sélectionnent les meilleurs tissus et matériaux en termes de résistance, de durabilité et de flexibilité, dans le strict respect des normes internationales les plus importantes régissant le secteur.

Notre engagement à garantir la plus haute qualité est ce qui rend les articles de nos collections innovants, fonctionnels et confortables, rendus uniques et reconnaissables par une attention scrupuleuse aux détails.



La sécurité des produits et la garantie de la santé des clients finaux



Les **bureaux techniques**, situés dans les différentes zones de production à travers le monde, assurent le respect des normes de production et des conditions de travail

en parfaite synergie avec le **Laboratoire Qualité** centralisé.

Toute notre production respecte les paramètres du **Règlement européen REACH** (CE n° 1907/2006), qui enregistre, évalue, autorise et limite l'utilisation des substances chimiques. Des **tests d'innocuité** sont également effectués, tels que la détermination du pH de l'extrait aqueux, la vérification de la présence de composés azoïques et la conformité aux exigences du Règlement REACH. Tous les résultats sont archivés au laboratoire.

Enfin, depuis plusieurs années, nos principaux fournisseurs produisent avec des **matériaux certifiés OEKO-TEX®**.

Ce standard garantit l'absence de substances nocives pour la santé sur les produits, au moyen de critères de vérification stricts.

L'évaluation des impacts sur la santé et la sécurité des utilisateurs finaux a été réalisée sur **toutes les catégories de produits Payper** (Corporate Wear, Work & Safety, Footwear). Étant donné que la quasi-totalité des produits sont des EPI, ils doivent respecter les exigences minimales en matière de santé et de sécurité des travailleurs conformément au **Règlement européen 2016/425**. Pour garantir ces performances, tous les produits sont testés de manière adéquate, notamment par le biais d'analyses coordonnées par le Laboratoire sur toutes les productions.

Outre les exigences réglementaires minimales, l'entreprise effectue des tests sur tous ses produits via des analyses détaillées coordonnées par le laboratoire interne. Cette opération est effectuée sur toutes les productions Industrial Wear.



Au service de nos clients partenaires

La communication avec les clients s'effectue via des **canaux et contenus numériques** tels que les vidéos et les **newsletters**, ainsi que via des **canaux traditionnels** sous forme papier, tels que les catalogues et les brochures commerciales.

En 2025, nous avons décidé de nous rapprocher encore davantage de ceux qui portent quotidiennement des vêtements Payper, en ouvrant également des Pages officielles sur les principaux réseaux sociaux. C'est un moyen direct de créer une communauté, de

communiquer et de sensibiliser nos clients et tous les utilisateurs finaux à l'entretien et aux caractéristiques des vêtements Payper.

L'activité de communication se poursuit ainsi vers l'extérieur et trouve dans le **service Clientèle** le point d'entrée pour les demandes des clients : un service constamment engagé à **assurer une assistance rapide et efficace à ceux qui choisissent Payper**, garantissant en moyenne une résolution des réclamations dans un délai d'une semaine à compter de l'ouverture du ticket.



Enquêtes statistiques



Cette activité est souvent demandée par la Direction Générale pour recueillir des informations sur la satisfaction des clients



Collecte des réclamations



Les réclamations sont enregistrées sur un formulaire spécial, dont un rapport de synthèse est fourni périodiquement par le bureau des réclamations à la Direction Générale



Retours des produits



Le suivi des retours fournit à l'entreprise un signal de la performance du produit et est donc considéré comme un signe de la satisfaction du client final

Retail Experience



Conformément à notre philosophie visant à devenir des alliés stratégiques toujours plus étroits de nos partenaires, le projet **Retail Experience** a vu le jour en 2021 dans le but de créer une expérience d'achat Payper, dans des espaces immersifs et dédiés, caractérisés par nos couleurs reconnaissables et nos éléments de design.

Pour ce faire, différents niveaux de participation sont proposés :

- **Payper Island** – présentoirs simples et autoportants
- **Payper Corner** – un véritable meuble, fabriqué sur mesure avec des matériaux de qualité
- **Payper Flex** – espace d'exposition modulable qui s'adapte plus facilement aux besoins d'exposition
- **Payper Smart Point** – pour atteindre les clients qui, dans une optique de crois-

sance, développent une première collaboration avec le Groupe

Pour intensifier l'expérience de vente, un service de **Visual Merchandising** est disponible, aussi bien chez le revendeur partenaire qu'à distance, avec un professionnel du secteur qui met en œuvre toutes les stratégies appropriées pour maximiser le potentiel de chaque réalité. Grâce à ce service, le revendeur a la possibilité d'encourager le consommateur à se fidéliser aux produits Payper, tout en valorisant la qualité et l'attention qui caractérisent la marque.

Il y a actuellement **en Italie 151 projets actifs de Retail Experience** et **169 à l'international**. Cela renforce la vision d'une entreprise à forte vocation internationale, mais qui promeut un style typiquement italien.



03

50

Transparence

- **Éthique et intégrité dans les activités commerciales**
- **Gestion des matières premières**
- **Gestion durable et responsable de la chaîne d'approvisionnement**



ODD 12

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

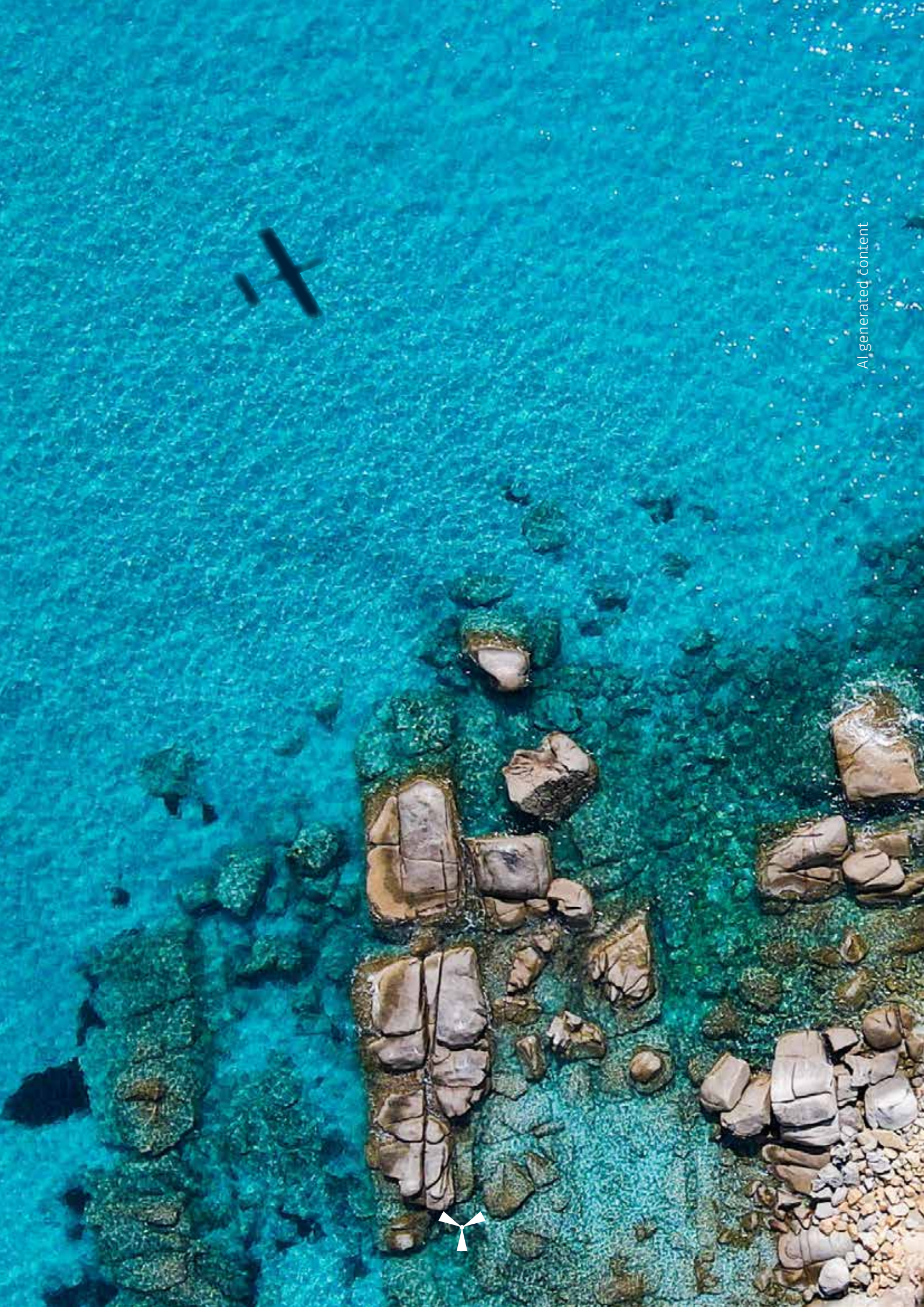
Contribuer à une production plus responsable par une utilisation consciente des matériaux, de l'énergie et des ressources, dans le but de réduire le gaspillage et de générer une valeur durable.



ODD 16

PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS FORTES

Promouvoir la légalité, la transparence et la responsabilité par des comportements corrects, des relations équitables et des pratiques d'entreprise axées sur l'intégrité, dans le respect des règles et des personnes.



Notre chaîne d'approvisionnement

La transparence des activités de l'entreprise se reflète également dans les méthodes de sélection et de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs sont sélectionnés en fonction de leurs compétences, de leur fiabilité opérationnelle et de leur capacité à répondre aux normes requises par l'entreprise. Dans cette optique, il est essentiel de bâtir des relations solides et durables, dans le but de développer des collaborations stables et des contrats à long terme fondés sur la confiance et la responsabilité partagée. À ce jour, le Groupe Industrial Wear ne dispose pas de procédure formalisée pour évaluer les impacts environnementaux

et sociaux de sa chaîne d'approvisionnement. Cette stratégie de collaboration concerne toute la gamme de produits et est mise en œuvre depuis le siège social par l'intermédiaire des sites de production situés en **Chine**, au **Bangladesh**, au **Pakistan** et en **Inde**.

Une fois la production terminée, nos bureaux **Importation et Logistique** gèrent chaque étape de la distribution : les produits arrivent dans les **principaux ports italiens** — Gênes et La Spezia — où une équipe spécialisée supervise le dédouanement et le positionnement suivant des conteneurs dans les centres logistiques concernés.

53



Nos partenaires producteurs

Chez Industrial Wear, nous avons toujours poursuivi cette stratégie de consolidation de notre chaîne d'approvisionnement, grâce à une **sélection minutieuse et rigoureuse des partenaires producteurs**.

Cette approche nous a permis d'établir des **relations durables** fondées sur la confiance mutuelle et le partage d'objectifs communs, favorisant ainsi un parcours de croissance et de développement synergique. Nos fournisseurs sont en effet les partenaires avec lesquels nous construisons l'avenir, soigneusement sélectionnés pour leur excellence et leur engagement en faveur de la durabilité économique, sociale et environnementale de leurs productions. La collaboration avec les fournisseurs est guidée par plusieurs principes clés, notamment:

- **Qualité sans compromis** : avec des échantillons soigneusement évalués en laboratoire pour garantir des niveaux de qualité supérieurs à ceux des concurrents ;
- **Capacité de production** : pour répondre à nos exigences d'entreprise et assurer un flux satisfaisant et durable ;

- **Demande d'adhésion à Better Cotton™** : pour en partager les principes de fonctionnement avec les fournisseurs d'articles en coton ;
- **Responsabilité sociale et environnementale** : pour des conditions de travail équitables et sûres et le respect de l'environnement.

Ces lignes directrices régissent les contrats de fourniture et constituent, au sein des **bureaux techniques implantés dans les principaux sites de production, un outil efficace et réactif** pour vérifier et contrôler la conformité des procédures.

Les bureaux techniques jouent un rôle qui va bien au-delà du simple contrôle de la qualité des produits : ils sont responsables du suivi régulier des processus de production et veillent au respect des normes de l'entreprise et des exigences légales. Ils coordonnent et assurent également le *follow-up* des commandes, veillant à ce que les délais de livraison soient respectés et que tout problème soit résolu rapidement.

QUALITÉ : l'implication de nos partenaires



100%

Les fournisseurs cartographiés selon des critères de qualité, environnementaux et sociaux.

L'évaluation des fournisseurs selon des critères de durabilité



L'évaluation des fournisseurs est au cœur du système de qualification et de suivi de la chaîne d'approvisionnement. Le processus commence par une étape de sélection des entreprises, visant à examiner leurs structures organisationnelles et leur niveau de conformité aux normes environnementales, sociales et de santé et sécurité au travail.

Une fois la sélection effectuée avec succès, l'entreprise est inscrite au **registre des fournisseurs agréés**, une liste gérée et mise à jour par le service des achats. Au cours de 2025, 100% des nouveaux fournisseurs acquis ont été soumis à une évaluation selon des critères sociaux et environnementaux. De plus, un **audit annuel** est prévu **pour tous les nouveaux fournisseurs de produits finis et les fournisseurs existants**. En particulier, une évaluation des performances est réalisée par un organisme externe sur la base de la **norme Amfori BSCI**, qui prend en compte **13 paramètres**, dont la protection de l'environnement et la santé et la sécurité au travail.

À l'issue du processus d'évaluation, un rapport d'audit d'usine est envoyé à l'entreprise, ce rapport contenant la note de performance pour chacun des domaines considérés.

L'évaluation par Amfori de nos fournisseurs, au moyen d'audits périodiques et d'un suivi des critères ESG, aboutit à une analyse et à un **classement par notes**, où :

- la note A représente le niveau le plus élevé, indiquant l'excellence du fournisseur ;
- la note B identifie des fournisseurs dotés de capacités quasi optimales et de performances conformes ;
- la note C indique une bonne qualité, tandis que les notes D et « Aucune note » indiquent une performance qui n'est pas entièrement satisfaisante.

Il s'agit là d'un des piliers de notre stratégie de recherche de l'excellence, un engagement démontré par les résultats de l'analyse Amfori, qui font état des performances excellentes et des normes élevées des fournisseurs travaillant actuellement avec le Groupe.



Notre engagement conformément au Code de Conduite Amfori BSCI

En nous alignant sur le **Code de conduite Amfori BSCI et BEPI**, nous nous engageons, avec nos partenaires commerciaux, à surveiller les critères ESG tout au long de la chaîne d'approvisionnement, conformément aux principes internationaux.

Cet engagement est l'expression de valeurs clés, notamment l'amélioration continue, le dialogue constructif, la coopération et la responsabilisation des parties prenantes, afin de protéger l'environnement, d'assurer le respect de la législation nationale et internationale et de promouvoir la transparence. Les actions comprennent :

- Un **système de management environnemental** efficace ;
- Le contrôle actif de l'**utilisation de l'énergie**, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ;
- La **gestion des émissions** de substances dangereuses dans l'air ;
- Le contrôle de la **gestion et de l'efficacité en eau**, y compris la réutilisation de l'eau ;
- La **gestion des déchets** ;
- La **protection de la biodiversité** et la gestion des impacts environnementaux ;
- La **gestion de la pollution sonore** ;
- Le contrôle de l'utilisation et de l'élimination de **substances dangereuses**.



La réduction des impacts dans la chaîne d'approvisionnement



La fabrication de nos vêtements s'effectue selon **les procédés typiques de l'industrie textile**. Nous savons tous, tout comme la collectivité, que ces activités ont des impacts environnementaux considérables si elles ne sont pas gérées avec rigueur et en portant une attention particulière à la consommation d'énergie, au contrôle des émissions et à la gestion des ressources en eau.

Il est essentiel pour nous de comprendre les **impacts en amont générés** par nos activités de production. C'est pourquoi nous nous engageons, par le biais d'un suivi et d'une collaboration avec nos fournisseurs, à **limiter les effets négatifs en aval** de nos processus de production, logistiques et liés à l'utilisation des vêtements, en trouvant des **solutions d'atténuation efficaces**.

En ce qui concerne les impacts en amont, **nous sensibilisons nos partenaires producteurs à l'utilisation de matériaux à moindre impact environnemental**, car provenant de cultures et de processus de fabrication durables, en encourageant par exemple les fournisseurs qui utilisent du coton à adhérer à Better Cotton™ pour une gestion responsable de cette matière première, qui est la plus utilisée dans la production de tous nos vêtements.

Par ailleurs, des initiatives ont été mises en œuvre en 2025 afin d'**accroître encore l'utilisation de fibres recyclées et d'emballages provenant de sources durables**, comme, par exemple, la promotion de l'utilisation de papier et de carton certifiés FSC par les fournisseurs.

En ce qui concerne les impacts en aval, nous indiquons aux utilisateurs des pro-

duits Payper comment laver les vêtements, en les incitant à **utiliser des programmes à basse température** qui garantissent une moindre consommation d'énergie et une réduction du rejet de polyester dans l'eau. En 2025, nous avons travaillé à la collecte et à l'organisation structurée des informations concernant nos vêtements, en créant une fiche technique complète comprenant les données techniques, les certifications, les instructions de lavage et des informations sur les processus de production et l'emballage. Cette activité anticipe l'introduction du **Passeport numérique de produit (DPP)** sur les marchés de référence et représente une étape concrète vers une plus grande traçabilité et transparence du produit.

57



Matériaux	Impacts environnementaux associés
COTON	L'activité de culture du coton génère des impacts négatifs sur les sols, sur la biodiversité et sur la disponibilité en eau. L'étape de filature suivante nécessite également de laver le coton avec une quantité importante d'eau. Enfin, la teinture du vêtement implique l'utilisation de divers composés chimiques et de grandes quantités d'eau.
POLYESTER ET NYLON	La fabrication des réactifs et la production de la fibre synthétique génèrent des impacts principalement imputables à l'utilisation de combustibles fossiles comme matières premières, à la consommation d'eau pour les lavages, à l'utilisation d'électricité pour réguler la température du processus et aux émissions de particules générées par les réactions chimiques.
PLASTIQUE	Le Groupe utilise principalement le plastique pour les emballages et le transport vers les clients. Bien qu'il garantisse une efficacité sur le plan logistique et en matière de protection, ce matériau n'est pas biodégradable, ce qui a des répercussions importantes sur la gestion de sa fin de vie et son élimination. Sa dispersion éventuelle dans l'environnement peut également avoir des effets considérables sur les écosystèmes.
BOIS, PAPIER ET CARTON	L'utilisation du bois, du papier et du carton a des impacts environnementaux liés à l'approvisionnement en matières premières qui, s'il n'est pas géré de manière durable, peut contribuer à la déforestation, à la perte de biodiversité et à l'augmentation des émissions de CO₂. La production de papier et de carton nécessite également d'importantes quantités d'eau et d'énergie, et peut générer des phénomènes de pollution, notamment lorsque les processus concernés impliquent l'utilisation de produits chimiques de blanchiment, comme ceux à base de chlore. Cependant, comparés au plastique, le papier et le carton sont plus biodégradables et plus recyclables, contribuant ainsi à réduire l'impact environnemental à long terme.

Activités pour la réduction des impacts

- Utilisation de coton issu de cultures durables dans le cadre de l'initiative Better Cotton™ ainsi que de l'agriculture biologique, certifiée selon des normes telles que GOTS et OCS.
 - Demande à tous les fournisseurs de fournir une déclaration concernant la non-utilisation de substances polluantes, avec demande ultérieure à leurs sous-traitants.
 - Possibilité de sensibiliser les fournisseurs.
 - à la récupération d'énergie à partir de la vapeur générée lors des étapes de cuivrage/sanforisage.
-
- Ajout sur l'étiquette d'une mention recommandant de laver à une température maximale de 30° C, afin de contribuer à réduire le rejet de microfibres de polyester.
 - Ajout sur l'étiquette d'une mention recommandant d'éviter l'utilisation du sèche-linge et de privilégier le séchage à l'air libre, afin de limiter la dispersion des microfibres.
 - L'utilisation de fibres de polyester recyclé certifié GRS et RCS est prévue pour 2026.
-
- Des efforts sont en cours pour réduire l'utilisation du plastique dans les emballages, en regroupant plusieurs produits dans un seul polybag et, dans la mesure du possible, en remplaçant le plastique par du papier et du carton.
 - Un processus est en cours pour remplacer le plastique vierge par des matériaux alternatifs, tels que le papier ou le plastique recyclé.
 - D'ici 2030, nous prévoyons que 100% de nos produits seront emballés dans des polybags en plastique recyclé.
-
- Notre engagement se traduit par l'exigence que nos fournisseurs utilisent du papier certifié FSC® et par l'utilisation, au sein de l'entreprise, de papier provenant de sources gérées de manière responsable.
 - L'objectif du Groupe pour 2026 est que 100% du papier utilisé soit certifié FSC®.
 - Au cours de l'année 2025, le Groupe a utilisé des palettes certifiées EPAL ou EUR pour faciliter la manutention et le retrait des produits. Ces palettes sont achetées, utilisées, puis remises en circulation grâce à des pratiques de réutilisation et de réparation, réduisant ainsi l'impact environnemental lié à la production de nouvelles palettes.



Au-delà de la production, la mise sur le marché d'un produit prend en compte l'intégralité de son cycle de vie :

- **Conception**
- **Transport**
- **Utilisation**
- **Fin De Vie**

Toutes ces étapes sont gérées de manière intégrée, la conception orientant la chaîne de valeur vers la qualité et la durabilité.



Activité

CONCEPTION : CONCEPTION DU PRODUIT AVEC PROTOTYPAGE



RÉALISATION DU VÊTEMENT :
COUPE, EMBALLAGE, PRÉPARATION
POUR L'EXPÉDITION



TRANSPORT PAR VOIE TERRESTRE
VERS LE PORT D'EMBARQUEMENT



TRANSPORT PAR BATEAU VERS
LE PORT EN ITALIE



TRANSPORT PAR VOIE TERRESTRE
DU PORT À L'ENTREPÔT LOGISTIQUE



GESTION DE LA LOGISTIQUE



UTILISATION DU PRODUIT



FIN DE VIE

Initiatives en cours pour la réduction des impacts

- Les prototypes de vêtements sont donnés à des œuvres caritatives.
- Les prototypes fabriqués en interne sont réalisés en réutilisant les tissus envoyés par les fournisseurs pour les premiers tests.
- Réduction de la consommation de papier pour les dossiers techniques. Les feuilles ne sont plus imprimées et la signature est électronique.
- Le patron est conçu afin de réduire les chutes de tissu.
- Les cartons d'emballage sont dimensionnés de manière à contenir un nombre d'articles suffisant pour garantir leur remplissage complet.
- L'utilisation de sacs d'emballage fabriqués à partir de matériaux biodégradables ou provenant du recyclage post-consommation ou de sources de gestion responsable est en cours d'évaluation.
- Les transports sont organisés de manière à garantir le chargement complet des conteneurs, optimisant ainsi les volumes d'expédition et réduisant l'impact des coûts de transport, tant économiques qu'environnementaux. En 2025, nous avons introduit des solutions de transport à moindre impact environnemental, en étudiant la possibilité d'utiliser des navires de nouvelle génération. Dans le même temps, nous avons commencé des essais de transport routier utilisant des biocarburants, mais nous avons surtout privilégié le transport ferroviaire chaque fois que cela était possible.
- Gestion des déchets des cartons avec réutilisation, lorsque cela est possible.
- Optimisation des transports : les véhicules circulent toujours à pleine charge.
- Les marchandises expédiées sont emballées dans des cartons remplis à pleine capacité, optimisant ainsi l'utilisation des emballages et réduisant la production de déchets.
- Fourniture d'instructions pour la différenciation correcte des EPI en fin d'utilisation.
- Haute durabilité du vêtement, afin d'allonger son cycle de vie et de réduire ses impacts globaux.
- Instructions au consommateur pour une gestion correcte du vêtement en fin de vie.



Efficacité et innovation dans les processus logistiques



62

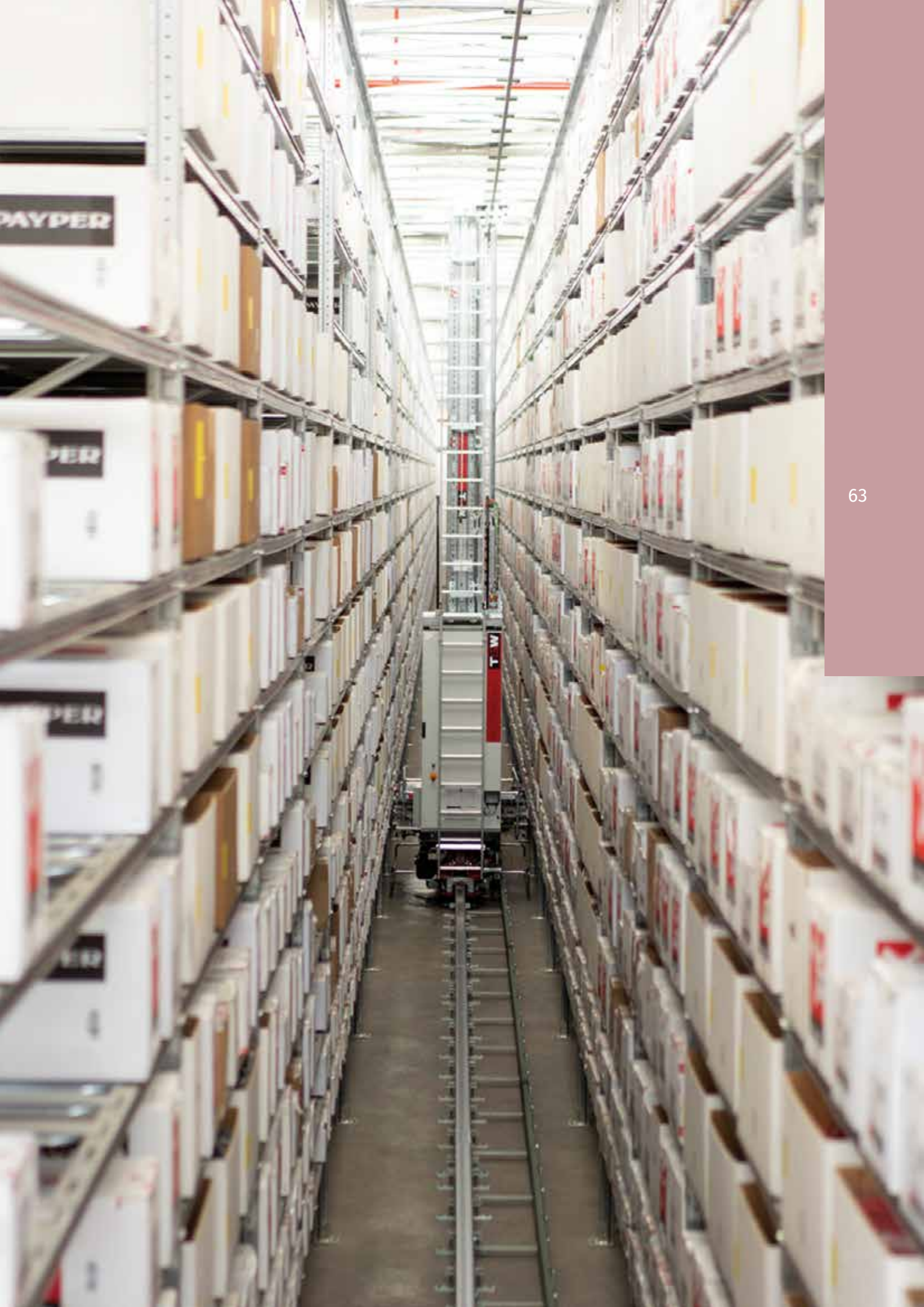
Pour le Groupe, la mise à jour technologique représente un parcours continu d'amélioration des performances et s'applique aussi bien aux processus de production qu'à ceux de la logistique. Cette approche nous a permis de consolider au fil du temps une position concurrentielle dans le secteur au niveau européen.

La gestion logistique est un élément central de la stratégie de l'entreprise et repose sur des critères d'efficacité, de traçabilité et de responsabilité. Dans le cadre de ce parcours, l'inauguration du siège social en 2017 a représenté une étape importante, grâce à l'introduction de solutions logistiques avancées qui intègrent des systèmes de **gestion de pointe avec technologies robotiques**.

En 2024, nous avons également étendu nos activités en créant un hub logistique à Tarragone, en Espagne, et un autre à Bologne, au cœur de l'Italie. Le premier vise à optimiser les expéditions vers l'Espagne, la France et les pays du Benelux ; le deuxième, à travers le projet « Colis entiers », est destiné à servir les principaux clients, en améliorant l'efficacité de la gestion des expéditions et l'utilisation du même emballage d'origine.

De fait, la sortie d'articles par carton interne n'implique aucune opération de reconditionnement. De plus, grâce à ce nouveau projet, l'entreprise a « raccourci » la chaîne d'approvisionnement, réduisant ainsi le volume de marchandises transportées par le service logistique jusqu'à Fiumana. En effet, l'entrepôt des colis entiers expédie presque exclusivement des marchandises arrivées directement des deux principaux ports de débarquement.

L'organisation du service logistique a un double objectif : **réduire l'impact environnemental des installations et améliorer le bien-être des opérateurs**. Dans le même temps, le passage d'un système de gestion des commandes manuel à un système intégré et automatisé nous a permis, grâce à ce bond technologique, d'assurer **une plus grande efficacité** dans la gestion des commandes et une augmentation de la productivité. Le système reçoit les commandes directement du serveur et transmet les instructions correspondantes à l'entrepôt automatisé, activant un processus séquentiel qui conduit à la composition de la commande et à son expédition finale.

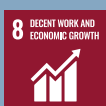


04

64

Personnes

- **Formation, développement et bien-être des employés**
- **Santé et sécurité au travail**
- **Diversité, égalité des chances et inclusion**



ODD 8

TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Réaliser une croissance économique durable et inclusive, qui profite à tous et ne nuit pas à l'environnement, en créant des emplois décents pour tous, en particulier pour les femmes, les jeunes et les autres groupes défavorisés.



ODD 5

ÉGALITÉ DES GENRES

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.





> **+8%**

**LA CROISSANCE DES
EMPLOYÉS EN 2025**



> **24%**

**D'EMPLOYÉS DANS LES
FILIALES ÉTRANGÈRES
EN 2025**



> **53%**

**LES EFFECTIFS
FÉMININS DU GROUPE**



Fly together : notre équipe

Nous sommes convaincus que le développement des compétences personnelles et des talents est essentiel à notre entreprise, garantissant l'excellence de nos produits et la continuité opérationnelle à long terme du Groupe. En décembre 2025, nous comptons **258 employés**.

Au cours de l'année, nous avons enregistré une augmentation nette positive avec **77 nouvelles arrivées** et 43 employés ayant quitté l'entreprise. L'**augmentation de l'effectif**, d'environ **8%**, s'est produite en symbiose avec un processus de croissance de l'entreprise qui maintient une tendance stable depuis plusieurs années.

La plupart des employés sont situés en **Italie** (196, soit 76% en 2025), répartis dans les établissements d'Industrial Wear à Fiumana (FC), Vecchiazzano (FC), Barletta (BAT) et Civitella di Romagna (FC). Les effectifs des **sièges européens** (France, Allemagne, Espagne, République tchèque et Pologne) s'élèvent aujourd'hui à 62 employés, contre 56 en 2024, ce qui témoigne de la **présence croissante du Groupe sur les marchés étrangers**.

De plus, notre entreprise se distingue par la composition de ses effectifs, dont la **moyenne d'âge** est la suivante : 57% du personnel a entre 30 et 50 ans, 31% a plus de 50 ans et 12% est composé de jeunes de moins de 30 ans.

Le processus de **recrutement** est structuré pour valoriser au mieux les personnes, en partant d'une analyse attentive des besoins de chaque département, puis en mettant en adéquation les compétences et les aspirations des candidats avec le vivier des ressources disponibles. Chaque personne est une ressource précieuse, capable d'apporter de nouvelles idées en mesure de soutenir

l'entreprise dans son évolution naturelle.

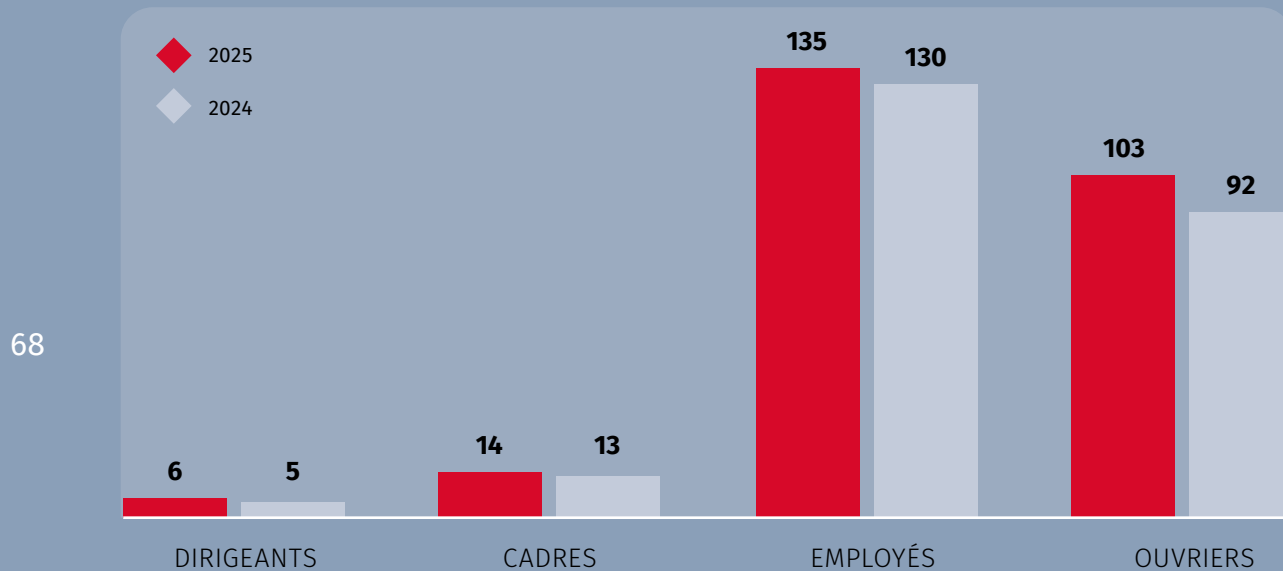
Chez Industrial Wear, nous croyons fermement en un système d'emploi qui garantisse la plus grande **stabilité** possible, tant pour l'entreprise elle-même, qui peut ainsi investir plus facilement dans ses ressources, que pour les personnes, qui pourront envisager leur vie personnelle et familiale avec plus de sérénité. De fait, en 2025, **85% des salariés sont employés en CDI**, et même les embauches à durée déterminée sont toujours effectuées dans l'optique de pouvoir prolonger la relation de travail à l'échéance du contrat.

Nous attachons également une grande importance à l'embauche de personnes issues de la communauté locale, car nous nous sentons partie intégrante de celle-ci et souhaitons contribuer activement à la croissance et au développement de la région dans laquelle nous exerçons nos activités.

L'**égalité des sexes** est intrinsèque à notre culture d'entreprise. Nous croyons fermement que la véritable valeur d'un professionnel réside dans ses **compétences** et ses **aptitudes techniques et transversales**, et non dans son genre, et ce, quel que soit son poste. La sélection d'un candidat commence toujours par une analyse du poste, afin de déterminer qui est le mieux à même de répondre aux exigences énoncées dans la description de poste, quel que soit le genre. Par conséquent, l'analyse des compétences de chaque candidat, tant spécifiques que transversales, est essentielle. Le succès de ces pratiques de sélection fondées sur les compétences et le professionnalisme est démontré par les chiffres : en 2025, la composition de l'entreprise compte une **majorité de femmes**, représentant 53% des effectifs.



SALARIÉS (EFFECTIF) PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE



Développement, bien-être et protection des personnes

La capacité d'**attirer et de retenir les meilleures ressources** est un élément stratégique qui repose sur divers facteurs, notamment sur la **capacité d'assurer le bien-être et la satisfaction** des travailleurs et sur la possibilité d'offrir à son personnel des mesures adéquates leur permettant de maintenir un **développement professionnel** continu.

Notre **politique de durabilité sociale** contient les principes directeurs que nous appliquons dans la gestion de la Responsabilité sociale d'entreprise. Ce document récapitule toutes les mesures mises en place pour le respect et le maintien des principales certifications et systèmes de gestion, notamment **SA 8000 et UNI/PdR 125:2022**.

La norme **SA8000**, élaborée par le **SAI (Social Accountability International)**, est une norme internationale qui définit les exigences en matière de comportement éthiquement correct des entreprises envers les travailleurs et toutes les parties concernées. Industrial Wear Italie a obtenu la certification en 2022 et est actuellement en phase de suivi et de maintien continus.

Conformément aux dispositions de la norme, nous avons mis en place l'**équipe de performance sociale (EPS)** dont l'objectif est de garantir le respect des exigences définies par la norme SA 8000. L'EPS est un groupe de travail chargé de la gestion des principales questions de responsabilité sociale et composé d'un cadre supérieur, de deux re-

présentants choisis par l'entreprise, de deux représentants élus par les travailleurs, du responsable des ressources humaines et du responsable du système de gestion SA8000. Les tâches de ce groupe sont :

- surveiller la conformité à la norme, notamment par le biais d'audits périodiques et d'examens des performances de l'entreprise ;
- identifier et évaluer les risques liés à des non-conformités réelles ou potentielles à la norme ;
- vérifier l'efficacité des actions mises en œuvre pour respecter les politiques de responsabilité sociale adoptées et les exigences de la norme ;
- collaborer à l'identification et à l'analyse des éventuelles non-conformités, avec, le cas échéant, l'identification des actions correctives.

En 2025, nous avons renouvelé avec succès notre certification SA 8000, confirmant ainsi notre engagement envers les valeurs de la Responsabilité sociale d'entreprise.



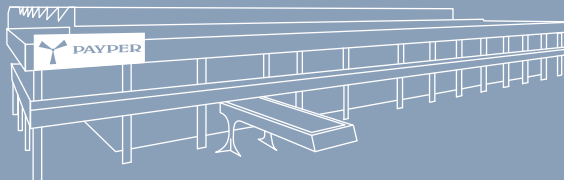
Comme également défini dans la **Politique de durabilité sociale**, un important objectif atteint est la **Certification sur l'égalité des genres**, déjà obtenue en décembre 2023 selon la **pratique de référence Uni PdR 125:2022**.

Le **comité de pilotage**, mis en place par la Direction de l'entreprise et composé de différents profils professionnels, dont le responsable des ressources humaines, est chargé de veiller à l'adoption et à l'application efficaces de la Politique pour l'Égalité des genres.

De plus, au sein de l'entreprise, nous croyons fermement que la **parentalité** est une valeur et nous la soutenons par des actions concrètes. Nous veillons à maintenir des canaux de communication ouverts avec les employés en congé parental, assurant ainsi la continuité des relations avec leur équipe de travail. À leur retour, nous les tenons informés des évolutions de l'entreprise, et la Direction est toujours disponible pour analyser leurs besoins et leur proposer des **solutions de travail flexibles** qui respectent leur nouvel équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

L'écoute des besoins est un outil indispensable pour la relation avec le salarié. C'est pourquoi la Direction est attentive aux besoins personnels temporaires et spécifiques des employés. L'objectif est de garantir à chacun la tranquillité d'esprit nécessaire pour concilier engagements professionnels et personnels.

Nous sommes convaincus que la mise à jour continue des connaissances et la **formation permanente** peuvent accroître le savoir-faire de nos ressources. La formation du personnel est suivie grâce à notre base de données interne, qui intègre **une matrice de compétences** permettant de comparer les compé-



Conformément à la pratique du règlement UNI/PdR 125:2022, l'entreprise s'engage à :

- Respecter les principes d'égalité et d'équité énoncés dans la Constitution de la République italienne ainsi que dans les réglementations de premier et de second niveau, les règles d'adoption volontaire et les réglementations de codes internes (voir le Code d'éthique de l'entreprise) ;
- Adopter des politiques et des mesures visant non seulement à promouvoir l'emploi des femmes, mais aussi, et surtout, à le préserver dans le temps, soutenant ainsi les travailleuses dans la réalisation simultanée de projets professionnels et strictement personnels. Il en va de même pour les travailleurs masculins lorsqu'ils constituent le sexe le moins représenté dans l'entreprise ;
- Supprimer, dans la mesure du possible, tous les obstacles qui empêchent une égalité effective entre les hommes et les femmes dans le monde du travail, en veillant à l'intégration du principe d'égalité dans les processus et, plus particulièrement :
 1. Égalité des chances dans l'accès à l'emploi (phase de sélection du personnel),
 2. Égalité des revenus,

3. Égalité d'accès aux opportunités de carrière et de formation (phase d'évaluation du personnel),
 4. Mise en œuvre du congé de paternité conformément aux meilleures pratiques européennes,
 5. Présence de mécanismes visant à protéger l'emploi et à garantir le même niveau de rémunération après le congé de maternité ;
- Promouvoir des politiques sociales pour soutenir ceux qui se consacrent aux soins de leur famille ;
 - Veiller à ce que tout le personnel reçoive une formation et des informations adéquates sur le respect de la diversité, de l'inclusion et de l'égalité des chances ;
 - Étendre la culture de l'égalité des genres à l'extérieur, en communiquant et en promouvant les principes d'égalité et d'inclusion auprès des parties prenantes ;
 - Intégrer les principes d'égalité et d'égalité des chances dans le processus d'évaluation et de sélection du personnel.

tences existantes à celles requises. Ce système de suivi nous permet de planifier des mises à jour périodiques et des parcours de développement personnalisés.

En 2025, nous avons consacré un total de 1.886 heures à la formation.

Plus précisément, nous avons consacré **845 heures à la formation obligatoire**, c'est-à-dire dédiée à la prévention en matière de santé et de sécurité au travail. Des efforts réglementaires importants ont été consacrés à la formation du personnel employé sur notre nouveau site de production dédié aux chaussures de sécurité, ainsi qu'à une série de mises à jour périodiques.

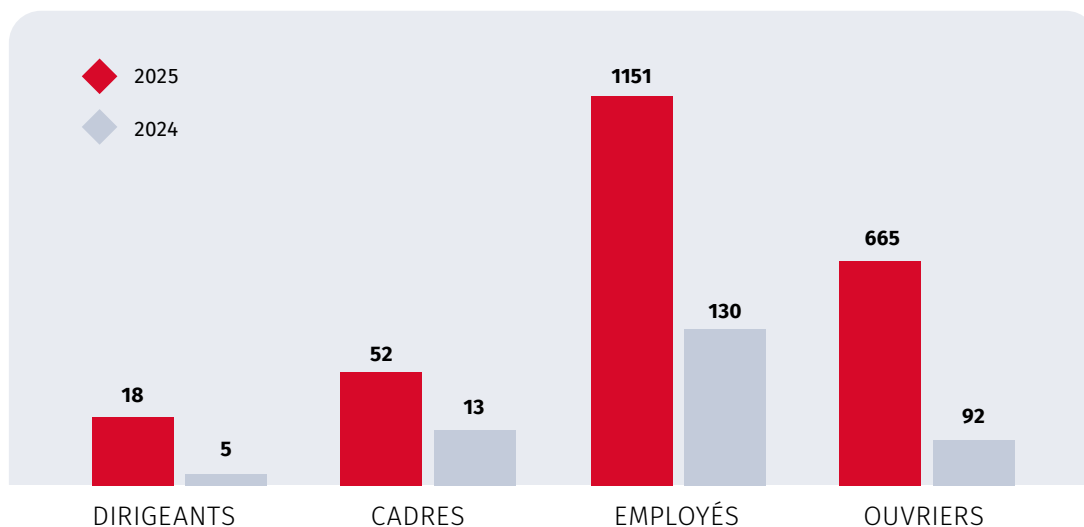
Conscients de l'importance de la formation pour accroître les compétences et le savoir-faire des employés, nous avons consacré **1.041 heures à la formation non obligatoire**.

Les cours ont été dispensés grâce au soutien d'organismes de formation externes et portaient à la fois sur des sujets techniques, tels que la mise en œuvre d'un nouveau logiciel, et sur l'amélioration des compétences relationnelles.

Dans le but de diffuser une **culture de durabilité d'entreprise**, en 2025, nous avons impliqué différentes fonctions dans des cours et des sessions de formation sur les thèmes ESG, notamment en matière de marketing et de communication durables, de gestion de la chaîne d'approvisionnement et de systèmes de gestion des certifications.

Nous avons poursuivi les activités visant à renforcer une **culture d'entreprise attentive à l'inclusion et à l'égalité des chances**, conscients que même le langage quotidien peut contribuer, souvent involontairement, à renforcer les stéréotypes et les préjugés. Dans ce contexte, nous avons organisé un **cours de formation consacré au langage inclusif**.

NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION RÉPARTIES PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES



Chez Industrial Wear, nous reconnaissons l'importance de la satisfaction des employés pour améliorer la qualité et la productivité du travail. C'est pourquoi nous avons **mis en œuvre des politiques et des outils incitatifs innovants** pour promouvoir le bien-être personnel et familial, en tenant compte de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que de la durabilité du pouvoir d'achat. Nous avons adopté un **programme de protection sociale** qui, grâce à la mise en œuvre d'un règlement spécifique, soutient et rend accessibles des biens et services capables de répondre aux besoins individuels et familiaux de tous les employés, conformément à la législation en vigueur.

Grâce à ce plan, les employés peuvent accéder à un **crédit personnel**, qu'ils peuvent utiliser pour **acheter des biens et des services de leur choix**, notamment des prestations de santé spécialisées, des services d'aide à la famille et des services liés à la santé physique tels que des salles de sport et des centres de bien-être. De plus, nous informons tous nos employés chaque fois que des activités ou des événements sont organisés par des organismes externes, comme par exemple l'événement dédié aux bilans de santé avec des réductions réservées à toutes les personnes intéressées à y participer.

Pour évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre, nous avons mené en 2025 un **Questionnaire Climat d'entreprise** afin de suivre l'évolution de l'entreprise et d'atténuer d'éventuels risques. L'enquête nous permet de cartographier les niveaux d'engagement et de satisfaction des employés, un outil précieux pour promouvoir une culture fondée sur l'écoute et le dialogue.

Dans un contexte économique de plus en plus incertain, où le pouvoir d'achat des particuliers et des familles ne cesse de diminuer, l'entreprise poursuit son engagement par des initiatives qui profitent à sa communauté : en 2025, nous avons **renforcé le plan de Protection sociale d'entreprise**, en introduisant des mesures visant à accroître le bien-être organisationnel et le pouvoir d'achat des employés. La plateforme utilisée figure parmi les leaders en Italie, tant par sa facilité d'utilisation que par la gamme de biens et services proposés, à tel point que **100% des aides sociales ont été utilisées**. Parmi les initiatives figure l'attribution de forfaits de soutien aux activités saisonnières et récréatives, destinés aux employés et à leurs familles. Par ailleurs, à partir de juin 2025, l'entreprise a mis à disposition de ses employés des chèques-repas, une initiative très concrète qui a permis d'améliorer considérablement le pouvoir d'achat de nos employés.

Santé et sécurité au travail

Nous savons que le bien-être des employés dépend aussi d'un **système de gestion de la santé et de la sécurité au travail (SST)** solide. C'est pourquoi Industrial Wear Italie est certifiée **ISO 45001:2018** par un organisme tiers depuis 2019. Notre système SST couvre les sites de Fiumana, Vecchiazano et Bartetta et est régulièrement mis à jour pour une amélioration continue.



> **800**
heures

Pour les cours de formation
en matière de Santé et de
Sécurité au travail



> **ISO 45001**

Industrial Wear Italie est équipée
d'un système de gestion de la santé
et de la sécurité au travail conforme
à la norme

Les « **superviseurs** » sont formés et nommés en interne. Ils ont pour mission de veiller au respect des règles de sécurité et de sensibiliser les travailleurs à la nécessité de participer activement à la santé des personnes. De plus, nous menons périodiquement des activités d'**évaluation des risques** liés aux questions de SST dans le cadre du **Document d'évaluation des risques (DVR)**, rédigé pour chaque site de l'entreprise et mis à jour conformément aux dispositions du décret législatif 81/08. Les DVR sont ensuite vérifiés chaque année lors de la réunion avec le RSPP (responsable du service de prévention et de protection), le médecin compétent, le RLS (représentant des travailleurs pour la sécurité) et la Direction, et mis à jour en cas de modifications des conditions de sécurité ou de changements réglementaires. Chaque DVR comprend des chapitres sur les mesures à adopter et les possibilités d'amélioration.

Chaque année, lors de l'audit de conformité interne, l'**analyse des risques est mise à jour** conformément à la norme **ISO 45001** et

Industrial Wear effectue périodiquement un examen de la direction pour toutes les certifications, en analysant les résultats généraux, y compris ceux de la surveillance sanitaire et des audits internes, en suivant la réalisation des objectifs d'amélioration et en fixant les objectifs suivants.



la conformité de l'entreprise est vérifiée. Le système de gestion prévoit des contrôles internes supplémentaires, par rapport aux maintenances périodiques obligatoires, afin de surveiller l'efficacité et la sécurité des moyens, des dispositifs, des installations et des équipements.

En 2025, nous avons organisé des **cours de formation sur la santé et la sécurité au travail pour un total de plus de 800 heures**. Le nombre d'heures de formation obligatoire a considérablement augmenté en prévision du lancement du site de production de chaussures de sécurité à Civitella di Romagna, avec plusieurs cours obligatoires spécifiques au secteur.

Dans le cadre du système de gestion, les **médecins compétents**, présents pour les sites de Fiumana, Vecchiazano et Civitella di Romagna ainsi que pour celui de Barletta, fournissent à l'entreprise des Rapports annuels sur les résultats du suivi sanitaire.

En ce qui concerne les accidents, un cas mineur a été recensé en 2025⁴. Ce résultat est le fruit d'une véritable vocation et culture de l'entreprise en matière de sécurité au travail, qui a permis à tous les employés, en particulier à ceux chargés de veiller au respect de toutes les règles de sécurité au travail, d'en percevoir l'importance dès leur embauche.

Les accidents sont signalés au moyen d'un formulaire spécifique destiné à l'enregistrement de chaque incident, ce qui nous permet d'analyser les circonstances, d'identifier les causes et les lacunes, et de planifier des mesures préventives.

⁴ Une entorse/élongation/lésion par effort.

En 2024, le projet « **Journal du superviseur** » a été lancé, avec des réunions hebdomadaires pour traiter les problèmes critiques signalés sur le lieu de travail. Cela a facilité le **signalement de problèmes pertinents** et a créé un **canal de dialogue direct entre les services** afin de prévenir les problèmes et de réduire les risques.



05

76

Environnement

- **Consommation d'énergie et émissions**



ODD 7

ÉNERGIE PROPRE ET ACCESSIBLE

Garantir l'accès universel à une énergie durable, fiable et moderne, pour améliorer les conditions de vie de millions de personnes. Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables au lieu des combustibles fossiles et promouvoir l'efficacité énergétique.



ODD 13

AGIR POUR LE CLIMAT

Introduire le changement climatique comme une question prioritaire dans l'agenda politique, dans les stratégies et dans les programmes des gouvernements nationaux et régionaux, des entreprises et de la société civile.



AI generated content



> **11.486 GJ**

Consommation énergétique totale du Groupe en 2025



> **83%**

Déchets préparés pour la réutilisation



> **94%**

Électricité provenant de sources renouvelables consommée par le Groupe



> **863.000 Kwh**

Électricité achetée provenant exclusivement de sources renouvelables et certifiée avec Garantie d'Origine - GO

> **679 tCO₂e**

Total des émissions GES directes générées (champs d'application 1 et 2 – « Location based »)

> **129.102 tCO₂e**

Total des émissions GES indirectes (champ d'application 3)



LE SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ISO 14001

La gestion des aspects environnementaux directs est garantie par la présence d'un **système de management environnemental conforme à la norme ISO 14001**. Le champ d'application du système couvre actuellement notre siège social de Fiumana, les sites de Vecchiazzano et le site de Barletta.

Dans le cadre de notre système de management environnemental, nous **mettons à jour périodiquement l'analyse des risques environnementaux** afin d'évaluer en détail chaque activité réalisée et les risques potentiels associés. L'analyse des risques environnementaux identifie les principaux facteurs contextuels, allant du cadre réglementaire au cadre économique, en passant par les facteurs pertinents de la chaîne d'approvisionnement et de l'évolution des conditions environnementales.



La gestion des impacts générés par le Groupe

Notre engagement environnemental se traduit par la recherche constante de solutions visant à créer un impact positif sur l'environnement.

Bien que n'étant pas directement impliqués dans la production, nous sommes **responsables de l'étude de la conception et nous achetons les produits finis auprès de nos partenaires**, en gérant également les aspects logistiques. Par conséquent, **les impacts environnementaux sont principalement indirects**, liés à la chaîne de valeur.

Dès 2023, nous avons commencé à calculer les **émissions indirectes de Champ d'application 3**, qui comprennent les émissions générées tout au long du cycle de vie des produits. Cela inclut les émissions liées à la production et au transport des matériaux utilisés pour fabriquer les produits, ainsi que les émissions résultant de l'utilisation et de l'élimination des produits eux-mêmes.

L'objectif est de fournir une **vision transparente et détaillée de l'impact environnemental généré tout au long de la chaîne d'approvisionnement**, de la production à l'utilisation et à l'élimination des produits.

La quantification des émissions de CO₂ nous permet d'identifier les secteurs d'amélioration et de promouvoir des pratiques durables en collaboration avec nos partenaires. Cet engagement continu reflète la volonté de **construire une chaîne de valeur toujours plus responsable** et de contribuer activement à un avenir durable.



La gestion des déchets générés par le Groupe

Nous sommes bien conscients qu'une **gestion appropriée des déchets nous permet de mettre en œuvre un processus d'amélioration continue vers un modèle d'économie circulaire**.

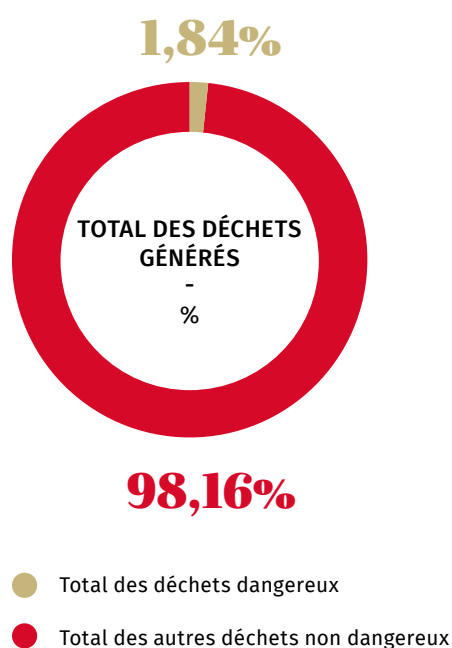
En 2025, nous avons poursuivi le **reporting des déchets générés** par nos activités, lancé en 2024. Cette analyse a révélé une production totale d'environ 175 tonnes de déchets (11% de moins qu'en 2024), dont 3,2 tonnes (1,8%) ont été classées comme dangereuses, notamment toner, chiffons et emballages contaminés par des produits chimiques. La diminution des volumes d'élimination est attribuable à la normalisation des flux, suite aux interventions d'élimination de l'année dernière.

Nous sommes très attentifs à l'élimination ap-

propriée des déchets que nous produisons, en favorisant au sein de l'entreprise une culture de réduction des gaspillages, comme prévu dans notre Politique qualité, environnement et santé et sécurité au travail.

Au fil des ans, nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives visant à réduire la production de déchets et à promouvoir le recyclage. Parmi celles-ci, la réutilisation des cartons des emballages en entrée et des palettes européennes.

En 2025, le Groupe a affecté environ 83% de ses déchets (en hausse de 14% par rapport à l'année précédente) à des opérations de valorisation qui comprennent des activités de recyclage et de réutilisation.



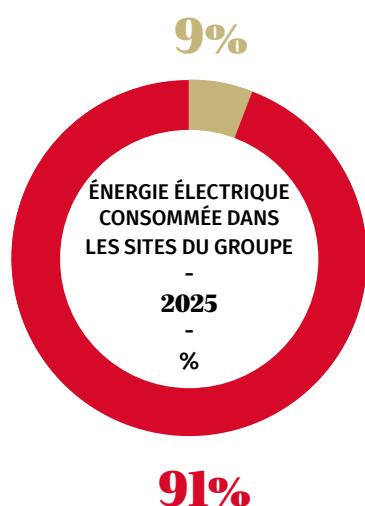
Consommation d'énergie et émissions

Pour notre siège social de Fiumana di Predappio, nous avons prévu, dès la phase de conception, l'installation d'un **système photovoltaïque** qui, au cours de l'année 2025, a été capable de générer plus de 250.000 kWh qui, ajoutés aux près de 86.000 kWh produits par le système de Fashion Ink, nous ont permis de couvrir **environ 22% des besoins en électricité du Groupe**.

En fait, la majeure partie de notre consommation d'énergie est imputable à l'électricité utilisée pour alimenter les entrepôts logistiques situés à Fiumana et Vecchiazano. C'est pourquoi, **depuis 2024, nous avons choisi d'acheter exclusivement de l'électricité issue de sources renouvelables et**

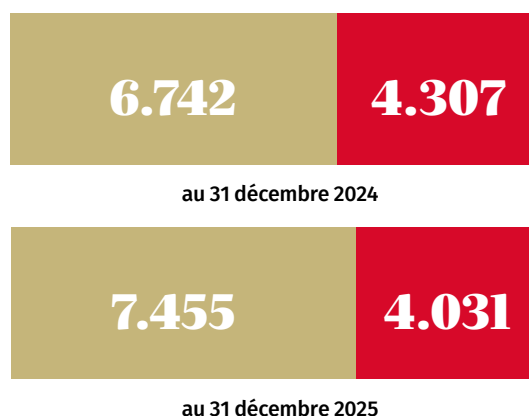
certifiée par des Garanties d'Origine (GO), y compris pour le siège de Fashion Ink. Ce choix stratégique a contribué à augmenter la part de l'électricité provenant de sources renouvelables, qui atteindra 94% de la consommation totale d'électricité en 2025. Cela témoigne de notre engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre et notre impact environnemental global.

Au niveau du Groupe, l'énergie provenant de sources renouvelables s'est élevée à **4.031 GJ**, soit 35% des besoins énergétiques totaux, en légère baisse par rapport à 2024. L'augmentation des besoins énergétiques est étroitement liée à la croissance de nos activités et de notre entreprise.



- Énergie électrique non renouvelable
- Énergie électrique renouvelable

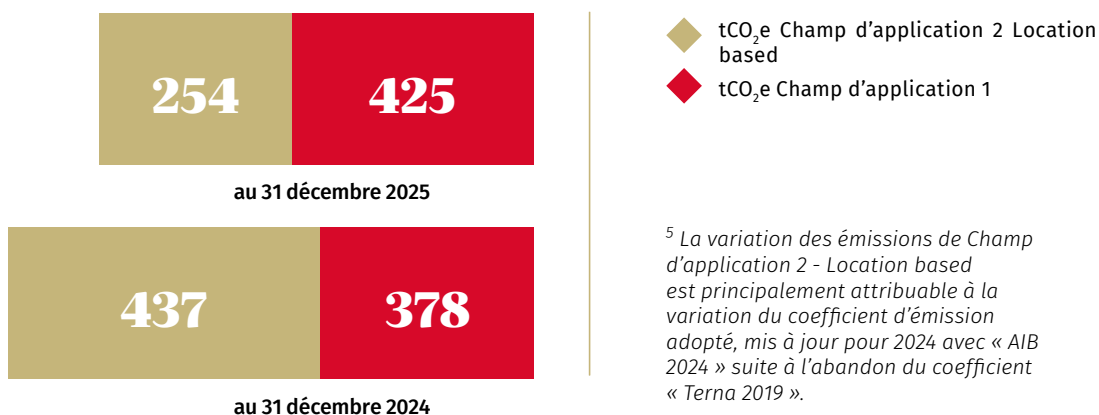
Consommation énergétique totale du Groupe (GJ)



- ◆ Énergie non renouvelable GJ
- ◆ Énergie renouvelable GJ



Émissions modifiant le climat générées par zone (tCO₂e)



82

Notre siège social est conçu pour réduire les impacts. Tous les bureaux et le showroom sont équipés d'un système d'éclairage utilisant des **capteurs de proximité** pour détecter le passage et la présence du personnel dans les zones de travail. Ces capteurs adaptent l'intensité lumineuse en fonction des mouvements, réduisant ainsi considérablement la consommation d'électricité.

Les thermostats des locaux ont également été réglés pour ne pas dépasser des **températures seuils en été et en hiver**, des périodes spécifiques d'utilisation du chauffage et de la climatisation étant définies sur une base annuelle. De plus, tout le personnel de bureau a été informé de la politique relative aux températures à maintenir dans les bureaux.

Dans cette même optique, afin de promouvoir des comportements responsables et respectueux de l'environnement, le siège social est équipé de **fontaines à eau filtrée** à la disposition des employés, afin de réduire les déchets de bouteilles en plastique.

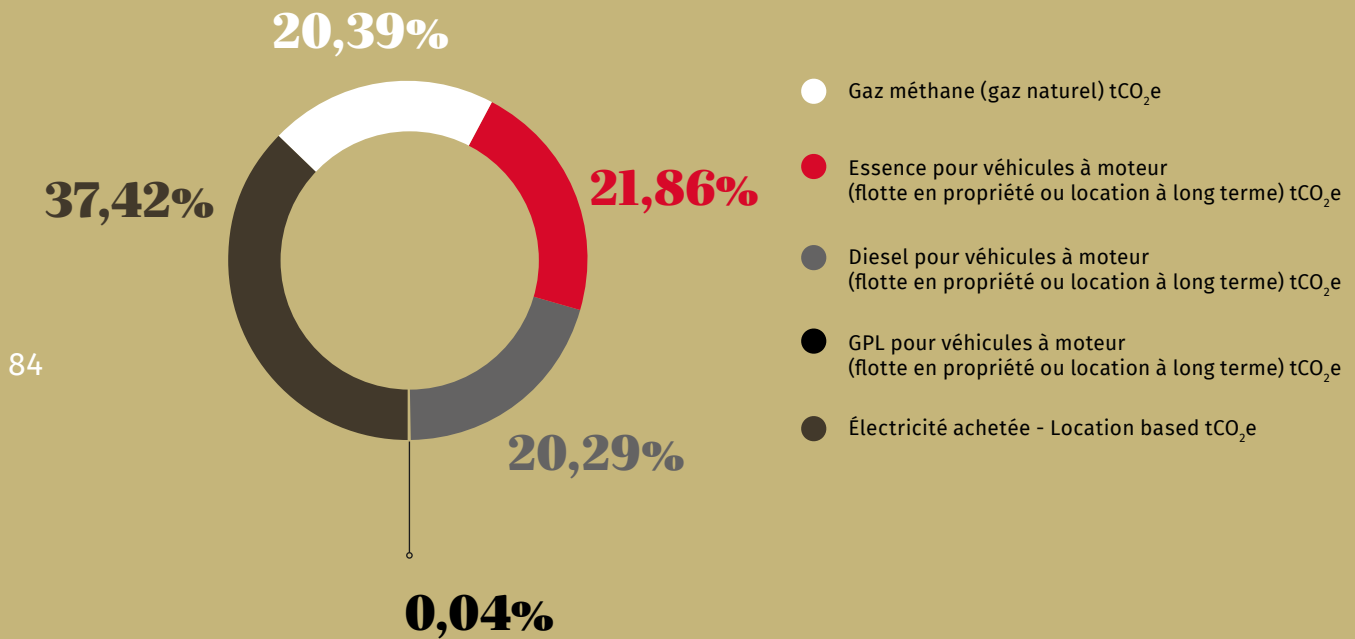
Enfin, en 2023, **nous avons installé une borne de recharge pour véhicules électriques au siège social de Fiumana**, non seulement pour fournir aux employés une infrastructure fiable pour recharger leurs véhicules lors de leurs déplacements et de leurs activités quotidiennes, mais aussi pour promouvoir l'adoption et la diffusion des véhicules électriques. En 2025, nous comptons neuf voitures hybrides (essence/électricité) et deux véhicules électriques.

En 2025, le total des **émissions directes de Champ d'application 1 ayant une incidence sur le climat** a été de 425 tCO₂e, en hausse

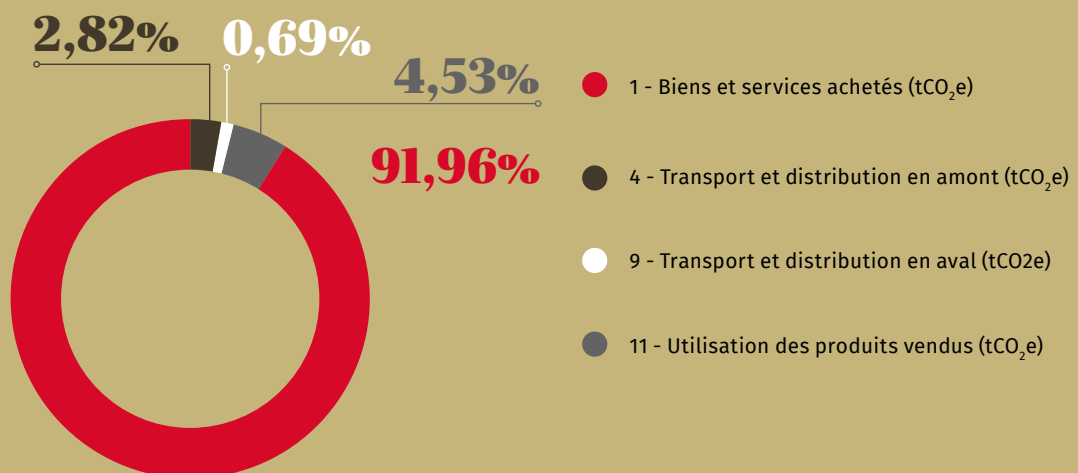
de 12% (378 tCO₂e) par rapport à 2024, principalement en raison d'une quantification plus précise et ponctuelle de la consommation des véhicules du Groupe et de l'augmentation du volume d'affaires de l'entreprise. Par ailleurs, une mise à jour des facteurs d'émission utilisés doit être mentionnée, qui a entraîné un ajustement des données. Les émissions du Groupe ont été principalement générées par la consommation de gaz naturel, d'essence et de diesel. Concrètement, l'introduction de voitures hybrides dans la flotte de l'entreprise a entraîné une baisse de la consommation de diesel et une hausse de la consommation d'essence. En ce qui concerne les **émissions indirectes de Champ d'application 2 - Location based** liées à la consommation d'électricité, elles se sont élevées à 254 tCO₂ (437 tCO₂ en 2024)⁵. La variation des émissions de Champ d'application 2 est attribuée à la fois à une amélioration du calcul et à une modulation des structures de production qui ont comporté une réduction temporaire des besoins énergétiques. En 2025, les émissions totales de Champ d'application 1 et de Champ d'application 2 calculées selon la méthode *Location based* (basée sur la localisation) ont été de 679 tCO₂e, soit une réduction de 17% par rapport à l'année précédente (815 tCO₂e). Par ailleurs, grâce à l'achat d'énergie certifiée provenant de sources renouvelables, nous avons maintenu nos émissions totales de Champ d'application 1 et de Champ d'application 2 - *Market based* (basées sur le marché) presque inchangées, avec une légère augmentation de 453 tonnes de CO₂e en 2025 par rapport aux 429 tonnes de CO₂e en 2024, due là encore à la croissance des activités commerciales.



Contribution à la production d'émissions modifiant le climat par source en 2025 (%)



Composition des émissions de Champ d'application 3 en 2025 (%)



La quantification des impacts environnementaux tout au long de la chaîne de valeur

Afin d'améliorer la quantification de l'impact de nos activités, nous avons continué en 2025 à surveiller et à mettre à jour la **quantification des émissions de Champ d'application 3**, en poursuivant le processus de cartographie entamé en 2023.

Les émissions de Champ d'application 3 en 2025 s'élèvent à 129.102 tonnes de CO₂e ; 92% de celles-ci sont attribuables à la catégorie 1 « **Biens et services achetés** », ce qui en fait la composante la plus importante. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse significative des volumes de biens achetés en 2025 par rapport à 2024 et à une plus grande précision dans le calcul des émissions qui impactent notre chaîne d'approvisionnement.

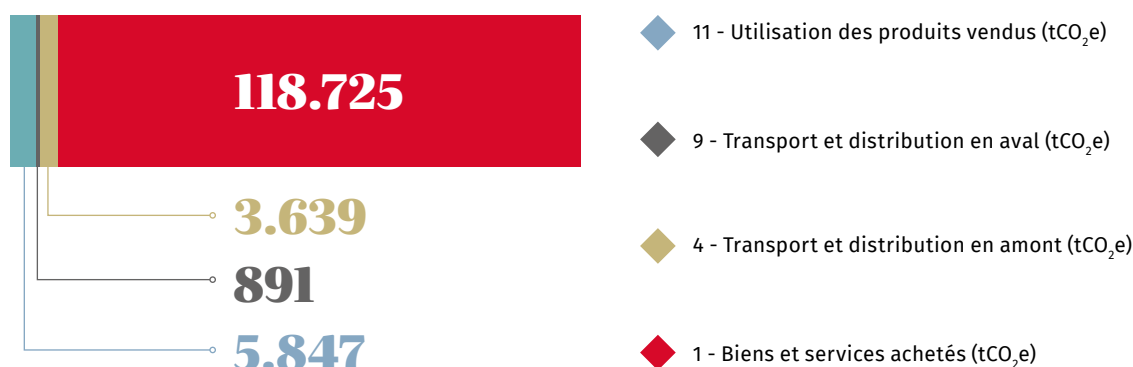
Les émissions restantes sont réparties entre les autres catégories : « **Utilisation des produits vendus** », qui représente 5% du total, « **Transport et distribution en amont** », avec

une incidence d'environ **3%** et, enfin, « **Transport et distribution en aval** », qui contribue à hauteur d'environ **1%**.

En 2025, nous avons investi dans l'amélioration de l'efficacité de nos conteneurs et dans une redistribution plus rationnelle des expéditions au sein de notre réseau logistique, en privilégiant, pour tous les transports entre les ports et les centres logistiques, le recours quasi exclusif au transport intermodal et/ou à des véhicules à faible impact environnemental fonctionnant aux biocarburants.

Nous nous engageons à améliorer en permanence la quantification de nos émissions. C'est pourquoi, en 2025, nous avons formalisé une collecte de données pour la création de **l'empreinte carbone de l'entreprise**. Cet objectif sera également réalisable grâce à la collaboration de tous les partenaires et fournisseurs qui travaillent en étroite relation avec nous au quotidien.

Émissions de Champ d'application 3 (tCO₂e) 2025





Annexes



Indicateurs de performance

RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

GRI 201-1 Valeur économique directe générée et distribuée

VALEUR ÉCONOMIQUE DIRECTE GÉNÉRÉE ET DISTRIBUÉE (en euros)		
	au 31 décembre 2025	au 31 décembre 2024
Valeur économique directe générée	205.481.790	167.655.030
Valeur économique retenue	17.663.918	16.284.780
Valeur économique distribuée, dont :	187.817.872	151.370.250
Valeur redistribuée aux Fournisseurs	158.477.375	122.841.914
Rémunération du Personnel	14.424.437	13.188.164
Rémunération des Financeurs	3.656.200	3.426.647
Rémunération des Actionnaires	3.450.000	3.600.000
Rémunération de l'Administration Publique	7.543.632	8.121.656
Rémunération de la Communauté	266.228	191.869

RESPONSABILITÉ SOCIALE

GRI 2-7 Employés

EMPLOYÉS PAR GENRE ET ZONE GÉOGRAPHIQUE (effectifs)						
Zone géographique	au 31 décembre 2025			au 31 décembre 2024		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Industrial Wear Srl - Italie (Fiumana, Vecchiazano, Barletta)	74	103	177	66	98	164
Fashion Ink Srl - Italie	4	15	19	7	13	20
Industrial Wear GmbH - Allemagne	13	5	18	14	5	19
Industrial Wear SAS - France	12	5	17	10	6	16
Industrial Wear SRO - Rép. tchèque	4	3	7	3	2	5
Industrial Wear Payper SLU - Espagne	8	5	13	10	4	14
Industrial Wear Sp. z o.o. - Pologne	5	-	5	2	-	2
Industrial Wear FlexCo - Autriche	2	-	2	-	-	-
Total des employés du Groupe	122	136	258	112	128	240

EMPLOYÉS PAR TYPE DE CONTRAT (CDI, CDD), GENRE ET ZONE GÉOGRAPHIQUE (effectifs)

Zone géographique	Type de contrat	au 31 décembre 2025			au 31 décembre 2024		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Industrial Wear Srl – Italie	CDI	58	84	142	55	73	128
	CDD	16	19	35	11	25	36
	Total	74	103	177	66	98	164
Fashion Ink Srl – Italie	CDI	4	12	16	6	9	15
	CDD	-	3	3	1	4	5
	Total	4	15	19	7	13	20
Industrial Wear GmbH – Allemagne	CDI	13	5	18	13	5	18
	CDD	-	-	-	1	-	1
	Total	13	5	18	14	5	19
Industrial Wear SAS – France	CDI	11	5	16	10	6	16
	CDD	1	-	1	-	-	-
	Total	12	5	17	10	6	16
Industrial Wear SRO – Rép. tchèque	CDI	4	3	7	3	2	5
	CDD	-	-	-	-	-	-
	Total	4	3	7	3	2	5
Industrial Wear Payper SLU – Espagne	CDI	8	5	13	10	4	14
	CDD	-	-	-	-	-	-
	Total	8	5	13	10	4	14
Industrial Wear Sp. z o.o. – Pologne	CDI	5	-	5	2	-	2
	CDD	-	-	-	-	-	-
	Total	5	-	5	2	-	2
Industrial Wear FlexCo – Autriche	CDI	2	-	2	-	-	-
	CDD	-	-	-	-	-	-
	Total	2	-	2	-	-	-
Total des employés du Groupe	CDI	105	114	219	99	99	198
	CDD	17	22	39	13	29	42
	Total	122	136	258	112	128	240



EMPLOYÉS PAR TYPE D'EMPLOI (TEMPS PLEIN ET TEMPS PARTIEL), GENRE ET ZONE GÉOGRAPHIQUE (effectifs)							
Zone géographique	Type de contrat	au 31 décembre 2025			au 31 décembre 2024		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Industrial Wear Srl – Italie	Temps plein	73	81	154	65	76	141
	Temps partiel	1	22	23	1	22	23
	Temps partiel (%)	1%	21%	13%	2%	22%	14%
	Total	74	103	177	66	98	164
Fashion Ink Srl – Italie	Temps plein	4	13	17	7	11	18
	Temps partiel	-	2	2	-	2	2
	Temps partiel (%)	0%	13%	11%	0%	15%	10%
	Total	4	15	19	7	13	20
Industrial Wear GmbH – Allemagne	Temps plein	12	5	17	13	4	17
	Temps partiel	1	-	1	1	1	2
	Temps partiel (%)	8%	0%	6%	7%	20%	11%
	Total	13	5	18	14	5	19
Industrial Wear SAS – France	Temps plein	12	4	16	10	5	15
	Temps partiel	-	1	1	-	1	1
	Temps partiel (%)	0%	20%	6%	0%	17%	6%
	Total	12	5	17	10	6	16
Industrial Wear SRO – Rép. tchèque	Temps plein	4	3	7	3	2	5
	Temps partiel	-	-	-	-	-	-
	Temps partiel (%)	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Total	4	3	7	3	2	5
Industrial Wear Payper SLU – Espagne	Temps plein	8	5	13	10	4	14
	Temps partiel	-	-	-	-	-	-
	Temps partiel (%)	%	0%	0%	0%	0%	0%
	Total	8	5	13	10	4	14
Industrial Wear Sp. z o.o. – Pologne	Temps plein	5	-	5	2	-	2
	Temps partiel	-	-	-	-	-	-
	Temps partiel (%)	0%	0%	%	0 %	0%	0%
	Total	5	-	5	2	-	2
Industrial Wear FlexCo – Autriche	Temps plein	2	-	2	-	-	-
	Temps partiel	-	-	-	-	-	-
	Temps partiel (%)	0%	0%	0%	-	-	-
	Total	2	-	2	-	-	-
Total des employés du Groupe	Temps plein	120	111	231	110	102	212
	Temps partiel	2	25	27	2	26	28
	Temps partiel (%)	2%	18%	10%	2%	20%	12%
	Total	122	136	258	112	128	240

GRI 2-8 Travailleurs non-salariés

COLLABORATEURS EXTERNES PAR GENRE (effectifs)						
Catégorie professionnelle	au 31 décembre 2025			au 31 décembre 2024		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Administrés	-	-	-	-	-	-
Stagiaires/Apprentis	-	1	1	-	-	-
Travailleurs indépendants/assujettis à TVA ⁶	2	1	3	2	1	3
Contrats co.co.co. (collaboration coordonnée et continue)	-	-	-	-	-	-
Total des collaborateurs externes	2	2	4	2	1	3

⁶ La donnée 2024 concernant le nombre d'hommes exerçant une activité indépendante/assujettis à la TVA a été revue suite à une amélioration du processus de collecte des données. Pour les données précédemment publiées, veuillez vous reporter au Bilan de durabilité 2024.

GRI 405-1 Diversité au sein des organes de gouvernance et parmi les employés⁷

SALARIÉS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET PAR GENRE (effectifs)						
Nombre de personnes	au 31 décembre 2025			au 31 décembre 2024		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Dirigeants	6	-	6	5	0	5
Cadres	11	3	14	10	3	13
Employés	62	73	135	59	71	130
Ouvriers	43	60	103	38	54	92
Total	122	136	258	112	128	240

SALARIÉS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET PAR GENRE (pourcentage)						
Nombre de personnes	au 31 décembre 2025			au 31 décembre 2024		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Dirigeants	100%	0%	2%	100%	0%	2%
Cadres	79%	21%	5%	77%	23%	5%
Employés	46%	54%	52%	45%	55%	54%
Ouvriers	42%	58%	40%	41%	59%	38%
Total	47%	53%	100%	47%	53%	100%

⁷ La donnée 2024 concernant le nombre d'employés dans les tranches d'âge 30-50 ans et plus de 50 ans et les pourcentages respectifs ont été revus suite à une amélioration du processus de collecte des données. Pour les données précédemment publiées, veuillez vous reporter au Bilan de durabilité 2024.



SALARIÉS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET PAR TRANCHE D'ÂGE (effectifs)

Nombre de personnes	au 31 décembre 2025				au 31 décembre 2024			
	<30	30-50	>50	Total	<30	30-50	>50	Total
Dirigeants	0	2	4	6	0	1	4	5
Cadres	0	7	7	14	0	8	5	13
Employés	16	79	40	135	17	66	47	130
Ouvriers	15	60	28	103	15	49	28	92
Total	31	148	79	258	32	124	84	240

SALARIÉS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET PAR TRANCHE D'ÂGE (pourcentage)

Nombre de personnes	au 31 décembre 2025				au 31 décembre 2024			
	<30	30-50	>50	Total	<30	30-50	>50	Total
Dirigeants	0%	33%	67%	2%	0%	20%	80%	2%
Cadres	0%	50%	50%	5%	0%	62%	38%	5%
Employés	12%	59%	30%	52%	13%	51%	36%	54%
Ouvriers	15%	58%	27%	40%	16%	53%	30%	38%
Total	12%	57%	31%	100%	13%	52%	35%	100%

SALARIÉS APPARTENANT À DES CATÉGORIES PROTÉGÉES PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET GENRE (effectifs)⁸

Nombre de personnes	au 31 décembre 2025			au 31 décembre 2024		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Dirigeants	0	0	0	0	0	-
Cadres	0	0	0	0	0	-
Employés	0	3	3	0	3	3
Ouvriers	4	4	8	2	4	6
Total	4	7	11	2	7	9

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR GENRE ET TRANCHE D'ÂGE (pourcentage)

Nombre de personnes	au 31 décembre 2025				au 31 décembre 2024			
	<30	30-50	>50	Total	<30	30-50	>50	Total
Hommes	0%	75%	25%	100%	0%	75%	25%	100%
Femmes	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Total	0%	75%	25%	100%	0%	75%	25%	100%

⁸ La donnée 2024 concernant le nombre de salariés appartenant à des catégories protégées a été revue suite à une amélioration du processus de collecte des données. Pour les données précédemment publiées, veuillez vous reporter au Bilan de durabilité 2024.

ENTRÉES (effectifs)								
Nombre de personnes	au 31 décembre 2025				au 31 décembre 2024			
	<30	30-50	>50	Total	<30	30-50	>50	Total
Hommes	10	22	11	43	7	22	9	38
Femmes	10	21	3	34	4	17	4	25
Total	20	43	14	77	11	39	13	63

SORTIES (effectifs)								
Nombre de personnes	au 31 décembre 2025				au 31 décembre 2024			
	<30	30-50	>50	Total	<30	30-50	>50	Total
Hommes	6	6	7	19	5	5	3	13
Femmes	6	11	7	24	6	13	6	25
Total	12	17	14	43	11	18	9	38

TAUX DE RECRUTEMENT ET ROTATION DU PERSONNEL PAR GENRE								
Nombre et taux de nouveaux recrutements et rotation du personnel par genre	au 31 décembre 2025				au 31 décembre 2024			
	Entrées		Sorties		Entrées		Sorties	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Hommes	43	35%	19	16%	38	34%	13	12%
Femmes	34	25%	24	18%	25	20%	25	20%
Total	77	30%	43	17%	63	26%	38	16%

TAUX DE RECRUTEMENT ET ROTATION DU PERSONNEL PAR TRANCHE D'ÂGE								
Nombre et taux de nouveaux recrutements et rotation du personnel par tranche d'âge	au 31 décembre 2025				au 31 décembre 2024			
	Entrées		Sorties		Entrées		Sorties	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<30 ans	20	65%	12	39%	11	34%	11	34%
30-50 ans	43	29%	17	11%	39	31%	18	15%
>50 ans	14	18%	14	18%	13	15%	9	11%
Total	77	30%	43	17%	63	26%	38	16%



GRI 404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé

HEURES DE FORMATION OBLIGATOIRE ⁹ (TOTALES + MOYENNES) PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET PAR GENRE									
Catégorie professionnelle	au 31 décembre 2025								
	Nbre d'heures Hommes	Total salariés hommes	Nbre d'heures par personne Hommes	Nbre d'heures Femmes	Total salariés femmes	Nbre d'heures par personne Femmes	Nbre Heures totales	Total des employés	Nbre d'heures par personne
Dirigeants	16	6	2,7	-	-	-	16	6	2,7
Cadres	8	11	0,7	6	3	2,0	14	14	1,0
Employés	400	62	6,5	134	73	1,8	534	135	4,0
Ouvriers	111	43	2,6	170	60	2,8	281	103	2,7
Total	535	122	4,4	310	136	2,3	845	258	3,3

au 31 décembre 2024									
Dirigeants	46	5	9,2	-	-	-	46	5	9,2
Cadres	35	10	3,5	25	3	8,3	60	13	4,6
Employés	14	59	0,2	71	71	1,0	85	130	0,7
Ouvriers	36	38	0,9	61	54	1,1	97	92	1,1
Total	131	112	1,2	157	128	1,2	288	240	1,2

⁹ Les cours de formation obligatoire sont ceux qui concernent la sécurité (accord État-régions - décret législatif 81/2008).

HEURES DE FORMATION NON OBLIGATOIRE¹⁰ (TOTALES + MOYENNES) PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET PAR GENRE

Catégorie professionnelle	au 31 décembre 2025								
	Nbre d'heures Hommes	Total salariés hommes	Nbre d'heures par personne Hommes	Nbre d'heures Femmes	Total salariés femmes	Nbre d'heures par personne Femmes	Nbre Heures totales	Total des employés	Nbre d'heures par personne
Dirigeants	2	6	0,3	-	-	-	2	6	0,3
Cadres	8	11	0,7	30	3	10,0	38	14	2,7
Employés	422	62	6,8	195	73	2,7	617	135	4,6
Ouvriers	96	43	2,2	288	60	4,8	384	103	3,7
Total	528	122	4,3	513	136	3,8	1.041	258	4,0

au 31 décembre 2024									
Dirigeants	-	5	-	-	-	-	-	5	-
Cadres	5	10	0,5	104	3	34,7	109	13	8,4
Employés	100	59	1,7	288	71	4,1	388	130	3,0
Ouvriers	32	38	0,8	10	54	0,2	42	92	0,5
Total	137	112	1,2	402	128	3,1	539	240	2,2

¹⁰ La donnée 2024 concernant le nombre total d'heures de formation non obligatoire par personne a été revue suite à une amélioration du processus de collecte des données. Pour les données précédemment publiées, veuillez vous reporter au Bilan de durabilité 2024.



GRI 2-21 Taux de rémunération totale annuelle

TAUX DE RÉMUNÉRATION TOTALE ANNUELLE ¹¹	
Taux	2025 ¹²
Ratio de rémunération	17,58

¹¹ La rémunération totale annuelle comprend le salaire de base sous forme de RAL annualisé, les primes, les heures supplémentaires, les avantages sociaux et tous les éléments liés aux facteurs non structurels de la rémunération afférente à l'exercice. La personne la mieux rémunérée au cours de l'exercice 2025 est le président du Conseil d'Administration. Pour les employés à temps partiel (représentant 10 % du total des employés en 2025), la rémunération totale n'a pas été normalisée par rapport à un contrat à temps plein.

¹² Il convient de noter que, pour l'exercice 2025, le périmètre de reporting de l'indicateur GRI 2-21 a été étendu à l'ensemble du Groupe Industrial Wear, mais qu'il n'a pas été possible de recalculer les données relatives à l'exercice 2024 avec le même périmètre. Il n'a donc pas été possible de calculer le taux de variation annuel, qui sera communiqué à partir du prochain exercice.

GRI 2-30 Accords de négociation collective

SALARIÉS COUVERTS PAR DES ACCORDS DE NÉGOCIATION COLLECTIVE ¹³		
Nombre total de salariés	au 31 décembre 2025	au 31 décembre 2024
Nombre total de salariés	258	240
Nombre de salariés ayant une convention collective de travail ¹⁴	226	214
Pourcentage total	88%	89%

¹³ La donnée 2024 concernant le nombre total de salariés, et donc le pourcentage du total des salariés couverts par des accords de négociation collective, a été revue suite à une amélioration du processus de collecte des données. Pour les données précédemment publiées, veuillez vous reporter au Bilan de durabilité 2024.

¹⁴ Pour les sociétés italiennes, il est fait référence à la convention collective nationale (CCNL) du secteur tertiaire et à celle du secteur Graphisme et Édition (industrie). Pour les sociétés étrangères, où il n'existe pas de conventions collectives, le Groupe se réfère aux contrats sectoriels spécifiques actuellement en vigueur dans les pays concernés.

GRI 403-9 Accidents du travail¹⁵

ACCIDENTS DU TRAVAIL - SALARIÉS		
Nombre d'accidents ¹⁶	2025	2024
Nombre total d'accidents du travail enregistrables	1	3
dont accidents graves	0	0
Nombre total de décès dus à des accidents du travail	0	0

DONNÉES TEMPORELLES		
Heures	2025	2024
Heures travaillées	397.035	364.905
Multiplicateur pour le calcul	200.000	200.000

¹⁵ Les données 2024 concernant les heures travaillées par les salariés, et donc le taux d'accidents du travail enregistrables, ont été revues suite à une amélioration du processus de collecte des données. Pour les données précédemment publiées, veuillez vous reporter au Bilan de durabilité 2024.

¹⁶ Accidents du travail ayant entraîné une blessure dont le travailleur ne peut se remettre, ne se remet pas ou dont on ne peut raisonnablement espérer qu'il retrouve pleinement son état de santé antérieur à l'accident dans un délai de 6 mois. Sont inclus les accidents qui entraînent : incapacité au travail (totale ou partielle), limitations dans les déplacements, soins médicaux, recours aux premiers secours, même s'ils n'entraînent pas de jours d'absence au travail. Les accidents de trajet avec une voiture appartenant au salarié sont exclus.

TAUX DE MORTALITÉ ET TAUX D'ACCIDENTS¹⁷

Taux	2025	2024
Taux d'accidents du travail enregistrables	0,50	1,64
Taux d'accidents du travail graves	0	0
Taux de décès dus à des accidents du travail	0	0

¹⁷ Les taux de fréquence des indices d'accidents ont été calculés comme suit : (Nombre d'accidents / Nombre d'heures travaillées) x 200 000.

PRINCIPAUX TYPES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

Type d'accident	2025	2024
Contusion, blessure, écrasement	0	1
Fracture, perte anatomique, brûlure	0	1
Entorse, lésion par effort	1	1

ACCIDENTS DU TRAVAIL - TRAVAILLEURS EXTERNES

Nombre d'accidents	2025	2024
Nombre total d'accidents du travail enregistrables	0	0
<i>dont accidents graves</i>	0	0
Nombre total de décès dus à des accidents du travail	0	0

DONNÉES TEMPORELLES

Heures	2025	2024
Heures travaillées	10.503	12.532
Multiplicateur pour le calcul	200.000	200.000

TAUX DE MORTALITÉ ET TAUX D'ACCIDENTS

Taux	2025	2024
Taux d'accidents du travail enregistrables	0	0
Taux d'accidents du travail graves	0	0
Taux de décès dus à des accidents du travail	0	0



RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

En ce qui concerne les données et informations environnementales, le périmètre de reporting inclut les sociétés suivantes : Industrial Wear Srl avec les sites de Fiumana di Predappio (FC), Vecchiazzano (FC) et Barletta (BAT) ; Fashion Ink Srl avec les sites de Vecchiazzano (FC) et Predappio (FC) ; les filiales commerciales étrangères Industrial Wear Payper SLU (Espagne), Industrial Wear SAS (France), Industrial Wear GmbH (Allemagne), Industrial Wear SRO (République tchèque) avec leurs sites respectifs. La nouvelle usine de production de Civitella di Romagna (FC) est exclue du présent reporting, car elle a commencé ses opérations en décembre 2025.

GRI 301-1 Matériaux utilisés en poids ou en volume

MATÉRIAUX RENOUVELABLES ¹⁸			
Type de matériau ¹⁹	Unité de mesure	2025	2024
Coton	Tonne	7.250	5.031
Papier et carton	Tonne	1.428	814
Bois pour emballages	Tonne	1.327	896
MATÉRIAUX NON RENOUVELABLES			
Type de matériau	Unité de mesure	2025	2024
Polyester	Tonne	2.675	3.214
Nylon et polyamide	Tonne	599	442
Élasthanne	Tonne	155	140
Polypropylène	Tonne	303	285
Cuir	Tonne	186	400
Viscose	Tonne	16	4
Autre plastique pour l'emballage	Tonne	141	487
Autres matériaux non renouvelables ²⁰	Tonne	210	141
Total matériaux renouvelables	Tonne	10.006	6.741
Total matériaux non renouvelables	Tonne	4.283	5.113
Total des matériaux	Tonne	14.289	11.854

¹⁸ Les *matériaux renouvelables* sont des matériaux issus de ressources abondantes qui se reconstituent rapidement par des cycles écologiques ou des processus agricoles, de manière à ce que les services fournis par ces ressources et d'autres ressources connexes ne soient pas compromis et restent disponibles pour les générations futures. Les *matériaux non renouvelables* sont des ressources qui ne se régénèrent pas en peu de temps. Des exemples de ressources non renouvelables comprennent les minéraux, les métaux, le pétrole, le gaz ou le charbon.

¹⁹ Les données concernant les emballages, et plus particulièrement le « papier et carton » et « autre plastique pour l'emballage », ont été estimées. En ce qui concerne les boîtes en carton reçues lors de l'achat des articles et réutilisées par la suite pour leur commercialisation, une estimation a été réalisée en considérant un poids moyen de 1,05 kg par boîte. Pour les sacs en plastique (polybags) inclus dans la catégorie « autre plastique pour l'emballage », on a supposé qu'un sac a été utilisé pour chaque article acheté, à l'exception des tee-shirts et des polos, pour lesquels un polybag a été utilisé pour 5 articles. De plus, on a supposé que chaque polybag pesait 5 grammes.

²⁰ La catégorie « Autres matériaux non renouvelables » comprend certains matériaux moins utilisés, tels que le nitrile et le polyéthylène.

GRI 302-1 Énergie consommée au sein de l'organisation²¹

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE L'ORGANISATION					
Type de consommation	Unité de mesure	2025		2024	
		Total	Total GJ	Total	Total GJ
COMBUSTIBLES NON RENOUVÉLABLES		7.196		6.337	
Gaz naturel	Smc	67.010	2.724	51.625	2.067
Essence pour véhicules à moteur	l	71.757	2.434	60.727	2.070
Diesel pour véhicules à moteur	l	53.636	2.033	58.147	2.200
GPL pour véhicules à moteur	l	119	5	-	-
ÉNERGIE ÉLECTRIQUE		1.191.643	4.290	1.308.867	4.712
Énergie électrique achetée au réseau	kWh	935.179	3.367	1.041.610	3.750
dont issue de sources non renouvelables	kWh	71.962	259	112.350	404
dont issue de sources renouvelables	kWh	863.217	3.108	929.260	3.345
Énergie électrique autoproduite totale (consommée + cédée sur le réseau)	kWh	334.395	1.204	338.437	1.218
issue de sources renouvelables - produite par des systèmes photovoltaïques	kWh	334.395	1.204	338.437	1.218
Énergie électrique autoproduite et cédée sur le réseau	kWh	77.931	281	71.180	256
issue de sources renouvelables - produite par des systèmes photovoltaïques	kWh	77.931	281	71.180	256
Consommation énergétique totale	GJ	11.486		11.049	
Énergie issue de sources non renouvelables	GJ	4.031		4.307	
Énergie issue de sources renouvelables	GJ	7.455		6.742	
% de la consommation d'énergie issue de sources renouvelables	%	35,10%		38,98%	

²¹ Les données 2024 relatives au gaz naturel, à l'essence pour véhicules à moteur, au diesel pour véhicules à moteur, à l'électricité achetée à partir de sources renouvelables et à l'électricité achetée à partir de sources non renouvelables ont été revues suite à une amélioration du processus de collecte des données. Pour les données précédemment publiées, veuillez vous reporter au Bilan de durabilité 2024.



FACTEURS DE CONVERSION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE²²

Unité de départ	Unité de conversion	2025	Source 2025	2024	Source 2024
Énergie électrique / thermique	GJ/kWh	0,0036	CONSTANTE (Système International)	0,0036	CONSTANTE (Système International)
Gaz naturel	GJ/Smc	0,04	DEFRA 2025	0,04	DEFRA 2024
Gaz naturel (densité)	kg/m ³	0,8		0,8	
Gaz méthane (GNC) pour véhicules automobiles	GJ/t	50,68		50,55	
Gaz méthane (GNC) pour véhicules automobiles (densité)	kg/m ³	175		175	
Diesel pour véhicules à moteur	GJ/t	45,545		45,399	
Gazole (densité)	kg/l	0,83		0,83	
GPL	GJ/t	45,86			
GPL (densité)	kg/l	0,84			
Essence sans plomb pour véhicules à moteur	GJ/t	45,460		45,433	
Essence (densité)	kg/l	0,75		0,75	

²² Les données 2024 concernant les facteurs de conversion et la densité du diesel automobile, ainsi que le facteur de conversion et la densité de l'essence automobile, ont été revues suite à une amélioration du processus de collecte des données. Pour les données précédemment publiées, veuillez vous reporter au Bilan de durabilité 2024.

GRI 305-1 et 305-2 Émissions directes (Champ d'application 1) et indirectes (Champ d'application 2) de GES²³

ÉMISSIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE GES (CHAMPS D'APPLICATION 1 ET 2)²⁴

Type de consommation	Unité de mesure	2025	2024
CHAMP D'APPLICATION 1	tCO₂e	425	378
Gaz méthane (gaz naturel)	tCO ₂ e	138	106
Essence automobile (flotte en propriété ou location à long terme)	tCO ₂ e	148	127
Diesel automobile (flotte en propriété ou location à long terme)	tCO ₂ e	138	146
GPL pour véhicules à moteur (flotte en propriété ou location à long terme)	tCO ₂ e	0,29	-
Gaz fluorés	tCO ₂ e	0	-
CHAMP D'APPLICATION 2 - « Dual Reporting »	tCO₂e	254	437
Énergie électrique achetée - « Location based »	tCO ₂ e	254	437
Énergie électrique achetée - « Market-based »	tCO ₂ e	28	51
TOTAL ÉMISSIONS (champ d'application 1 + champ d'application 2 - « Location based »)	tCO₂e	679	815
TOTAL ÉMISSIONS (CHAMP D'APPLICATION 1 + CHAMP D'APPLICATION 2 - « Market based »)	tCO₂e	453	429

FACTEURS D'ÉMISSION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Unité de départ	Unité de conversion	2025	Source 2025	2024	Source 2024
Gaz naturel	tCO ₂ e/m ³	0,002	DEFRA/ DESNZ 2025	0,002	DEFRA/ DESNZ 2024
GPL	tCO ₂ e/t	2,939		2,939	
Essence pour véhicules à moteur	tCO ₂ e/t	2,773		2,779	
Diesel pour véhicules à moteur	tCO ₂ e/t	3,088		3,014	
Énergie électrique (« Location-based ») ITA	kgCO ₂ /kWh	0,27950	AIB 2024	0,43114	AIB 2023
Énergie électrique (« Location-based ») FRA	kgCO ₂ /kWh	0,01947		0,03364	
Énergie électrique (« Location-based ») ALL	kgCO ₂ /kWh	0,04250		0,09631	
Énergie électrique (« Location-based ») RÉP. TCHÈQUE	kgCO ₂ /kWh	0,51464		0,59148	
Énergie électrique (« Location-based ») ESP	kgCO ₂ /kWh	0,17377		0,17019	
Énergie électrique (« Market-based ») ITA	kgCO ₂ /kWh	0,44120		0,50000	
Énergie électrique (« Market-based ») FRA	kgCO ₂ /kWh	0,02352		0,04074	
Énergie électrique (« Market-based ») ALL	kgCO ₂ /kWh	0,72456		0,71990	
Énergie électrique (« Market-based ») RÉP. TCHÈQUE	kgCO ₂ /kWh	0,58407		0,65858	
Énergie électrique (« Market-based ») ESP	kgCO ₂ /kWh	0,29220		0,28245	

²³ Les données 2024 concernant les émissions de Champ d'application 1 dérivant du gaz méthane, de l'essence automobile, du diesel automobile, et concernant les émissions de Champ d'application 2 basées sur le marché relatives à l'électricité achetée, ont été revues suite à la révision des données de consommation d'énergie pour lesquelles il est fait référence au tableau détaillé de la norme GRI 302-1.

²⁴ Les normes de reporting de durabilité GRI prévoient deux méthodes pour le calcul des émissions de Champ d'application 2 : la méthode basée sur la localisation des émissions (« Location-based ») et la méthode basée sur le marché (« Market-based »). Pour le calcul des émissions du Champ d'application 2, conformément aux normes de reporting de durabilité de la GRI, les deux méthodes de calcul ont été utilisées. La méthode basée sur le marché (« Market-based ») est basée sur les émissions de CO₂ émises par les fournisseurs d'énergie auxquels l'organisation achète de l'électricité par le biais d'un contrat, et peut être calculée en tenant compte des éléments suivants : certificats de garantie d'origine de l'énergie et contrats directs avec les fournisseurs, facteurs d'émission spécifiques au fournisseur, facteurs d'émission liés au « mix résiduel », c'est-à-dire à l'énergie et aux émissions non contrôlées ou non réclamées (source : AIB - European Residual Mixes). La méthode basée sur la localisation des émissions (« Location-based ») est basée sur des facteurs d'émission moyens liés à la production d'énergie pour des limites géographiques bien définies, y compris des limites locales, sous-nationales ou nationales (source : AIB - European Supplier Mixes). Les émissions du Champ d'application 2 calculées avec la méthode « Location-based » et la méthode « Market-based » sont exprimées en tonnes de CO₂. Toutefois, le pourcentage de méthane et de protoxyde d'azote a un effet négligeable sur les émissions totales de gaz à effet de serre (équivalents CO₂), comme on peut le déduire de la documentation technique de référence.



AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES - CHAMP D'APPLICATION 3) ²⁵		
Catégorie de référence	Unité de mesure	2025
CHAMP D'APPLICATION 3		
1 - Biens et services achetés ²⁶	tCO ₂ e	118.725
dont Biens ²⁷	tCO ₂ e	117.325
dont Services ²⁸	tCO ₂ e	1.400
4 - Transport et distribution en amont	tCO ₂ e	3.639
dont transport effectif ²⁹	tCO ₂ e	2.421
dont actifs logistiques ³⁰	tCO ₂ e	1.218
9 - Transport et distribution en aval ³¹	tCO ₂ e	891
11 - Utilisation des produits vendus ³²	tCO ₂ e	5.847
ÉMISSIONS TOTALES (CHAMP D'APPLICATION 3)	tCO ₂ e	129.102

²⁵ Suite à une amélioration des méthodes de calcul des catégories de Champ d'application 3 rapportées par le Groupe, il a été jugé opportun de ne pas présenter les données comparatives de 2024, car la comparaison avec les données de 2025 aurait pu s'avérer trompeuse. En particulier, pour la catégorie 4 « Transport et distribution en amont », des données plus précises, fournies directement par les prestataires de services de transport, sont désormais prises en compte. Pour les données relatives à 2024 et les méthodes de calcul correspondantes, veuillez vous reporter au Bilan de durabilité 2024 publié précédemment.

²⁶ Pour le détail des matériaux achetés, pris en compte dans le calcul de la Catégorie 1, et des estimations éventuelles, veuillez vous reporter au tableau détaillé de la norme GRI 301-1.

²⁷ Les types de matériaux considérés ont été calculés en tenant compte de la composition spécifique de chaque vêtement. Les facteurs d'émission spécifiques ont été identifiés pour 98,2 % des types de matériaux ; pour les 1,8 % restants de matière synthétique, un coefficient calculé sur la moyenne des matières synthétiques concernées a été pris en compte. Pour les facteurs d'émission utilisés, les facteurs Ecoinvent, version 3.11 et 3.12, ont été pris en compte.

²⁸ Donnée calculée en appliquant les facteurs d'émission « EEIO » (Environmentally-Extended Input-Output) aux données de dépenses.

²⁹ Pour la catégorie 4 « Transport et distribution en amont », les émissions ont été estimées à l'aide de l'outil EcoTransIT World. Les sources utilisées comprennent : ecoinvent v. 3.9.1 (méthode cut-off) pour l'essence, le diesel, le GPL et le HFO ; le ifeu refinery model pour le GNC, le GNL, l'H2 (SMR), le VLSFO et l'ULSFO ; et le GLEC v. 3.1 du Smart Freight Centre (2024) pour le kérosène.

³⁰ Donnée calculée en appliquant les facteurs d'émission « EEIO » (Environmentally-Extended Input-Output) aux données de dépenses.

³¹ Pour la catégorie « Transport et distribution en aval », les émissions correspondantes ont été estimées en tenant compte de la distance parcourue, par voie maritime et terrestre, par les marchandises sortantes transportées pour le compte de tiers, auxquelles ont été appliqués les facteurs d'émission publiés par le Department for Energy Security & Net Zero (DEFRA/DESNZ) pour l'année 2025, en fonction du mode de transport utilisé.

³² Pour la catégorie « Utilisation des produits vendus », les émissions correspondantes ont été estimées en considérant la phase de lavage comme le principal processus de référence associé à un nombre maximal de 25 lavages par vêtement. Les catégories de produits identifiées comme accessoires de merchandising et de protection tels que les gants, les accessoires de soudage, les chaussures et les désinfectants n'ont pas été incluses dans le calcul car il n'y a pas de cycles de lavage spécifiques pour ceux-ci. Pour le processus de lavage, on a considéré une machine à usage domestique avec une capacité de charge de 9 kg, appartenant à la classe d'efficacité énergétique « A », et avec une consommation annuelle comprise entre 279 et 322 kWh pour 220 lavages (entre 40°C et 60°C), Source : ENEA. La consommation a été réévaluée en fonction des types de lavage indiqués sur l'étiquette des différents articles vendus (30°C, 40°C et 60°C). Les facteurs d'émission considérés, qui ont tenu compte de la destination des ventes dans les différents pays, sont issus de « AIB 2024 Supplier Mix » pour les pays européens et de « Terna 2024 » pour les pays non européens.

POIDS TOTAL DES DÉCHETS GÉNÉRÉS			
Type de déchets	Unité de mesure	2025	2024
Déchets dangereux			
Chiffons, vêtements et emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminées	tonne	2,914	2,034
Substances chimiques de laboratoire contenant ou constituées de substances dangereuses	tonne	0,323	0,727
Total des déchets dangereux	tonne	3,2	2,8
Pourcentage	%	1,84%	1,40%
Déchets non dangereux			
Emballages en papier et en carton	tonne	100,550	55,810
Emballages en plastique	tonne	26,872	19,680
Tissus absorbants, matériaux filtrants, chiffons et vêtements de protection	tonne	1,640	59,440
Solutions aqueuses usées	tonne	27,440	59,000
Autres déchets (ex. bois, fer et acier, équipements hors d'usage, emballages en matériaux mixtes)	tonne	16,207	-
Total des déchets non dangereux	tonne	172,7	193,9
Pourcentage	%	98,16%	98,60%
Total	tonne	175,95	196,69

³³ Les données 2024 concernant les déchets produits, notamment les emballages en papier et carton et en plastique, ont été revues suite à une amélioration du processus de collecte des données. Pour les données précédemment publiées, veuillez vous reporter au Bilan de durabilité 2024.

POIDS TOTAL DES DÉCHETS NON DESTINÉS À L'ÉLIMINATION (EN TONNES), CALCULÉ À PARTIR DES OPÉRATIONS DE VALORISATION					
Opérations de valorisation	Unité de mesure	Au 30 décembre 2025		Au 30 décembre 2024	
		Sur place	Sur un site externe	Sur place	Sur un site externe
Déchets dangereux					
Préparation à la réutilisation	tonne	-	0,22	-	0,11
Recyclage	tonne	-	-	-	-
Déchets non dangereux					
Préparation à la réutilisation	tonne	-	145,16	-	134,96
Recyclage	tonne	-	-	-	-
Total	tonne	-	145,38	-	135,07

³⁴ Les données 2024 concernant les déchets non destinés à l'élimination, notamment ceux destinés à être traités en vue de leur réutilisation, ont été revues suite à une amélioration du processus de collecte des données. Pour les données précédemment publiées, veuillez vous reporter au Bilan de durabilité 2024.



POIDS TOTAL DES DÉCHETS DESTINÉS À L'ÉLIMINATION (EN TONNES)					
Méthode d'élimination	Unité de mesure	Au 30 décembre 2025		Au 30 décembre 2024	
		Sur place	Sur un site externe	Sur place	Sur un site externe
Déchets dangereux					
Incinération (avec récupération d'énergie)	tonne	-	0	-	0
Incinération (sans récupération d'énergie)	tonne	-	0	-	0
Mise en décharge	tonne	-	0,92	-	2,62
Autres opérations d'élimination	tonne	-	2,10	-	-
Déchets non dangereux					
Incinération (avec récupération d'énergie)	tonne	-	0	-	-
Incinération (sans récupération d'énergie)	tonne	-	0	-	-
Mise en décharge	tonne	-	27,44	-	59,00
Autres opérations d'élimination	tonne	-	0,11	-	-
Total	tonne	-	30,57	-	61,62

RESPONSABILITÉS SUR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

NOUVEAUX FOURNISSEURS ÉVALUÉS SUR DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX		
	au 31 décembre 2025	au 31 décembre 2024
Total nouveaux fournisseurs	7	7
Nouveaux fournisseurs évalués selon des critères environnementaux	7	7
Pourcentage de nouveaux fournisseurs évalués à l'aide de critères environnementaux	100%	100%

NOUVEAUX FOURNISSEURS ÉVALUÉS SUR DES CRITÈRES SOCIAUX		
	au 31 décembre 2025	au 31 décembre 2024
Total nouveaux fournisseurs	7	7
Nouveaux fournisseurs évalués selon des critères sociaux	7	7
Pourcentage de nouveaux fournisseurs évalués à l'aide de critères sociaux	100%	100%

³⁵ Les fournisseurs pour 2025 ont été évalués sur la base de toutes les certifications requises (par ex., ISO 14001, ISO 45001, SA8000), dûment enregistrées sur le serveur. De plus, un suivi AMFORI BSCI et BEPI leur a été demandé, sous forme d'audit d'usine, afin d'évaluer tous les aspects liés à la durabilité. Un fournisseur n'a pas été évalué car aucune commande de l'entreprise n'a encore été passée auprès de lui. Les données obtenues sont enregistrées dans le fichier d'évaluation initiale du fournisseur (1-liste des notes fournisseurs Audit rev006).

Note méthodologique

Le présent document constitue le Bilan de durabilité du Groupe Industrial Wear (également désigné dans le document par « Groupe » ou « Industrial Wear »), réalisé dans le but de communiquer de manière transparente l'approche de l'entreprise en matière de développement durable ainsi que ses performances dans le cadre de la durabilité environnementale, sociale et économique pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2025. Afin de permettre la comparabilité des données dans le temps et l'appréciation de la performance des activités du Groupe, la comparaison avec les données relatives à l'exercice 2024 (du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024) est également fournie. En cas de révision de données relatives à la période précédente, celles-ci sont expressément indiquées. Pour garantir la fiabilité des données, le recours aux estimations a été limité autant que possible. Si présentes, elles sont dûment signalées dans le document et basées sur les meilleures méthodologies disponibles.

Le présent Bilan de durabilité du Groupe Industrial Wear a été rédigé conformément aux exigences des Normes de reporting de durabilité GRI définies par la Global Reporting Initiative (GRI), selon l'option « *in accordance* ». Conformément aux exigences des normes GRI, le Groupe Industrial Wear a identifié les thèmes de durabilité jugés pertinents au travers d'une analyse de matérialité, décrite dans le paragraphe « Les parties prenantes et les thèmes pertinents du Groupe » du présent document.

Le périmètre des données et des informations économiques, sociales et environnementales est le même que celui des états financiers consolidés du Groupe Industrial Wear au 31 décembre 2025. En particulier, le périmètre des données et des informations sociales et environnementales inclut toutes les sociétés consolidées selon la méthode intégrale dans les états financiers consolidés. De plus, pour les seules données relatives aux employés, les filiales Industrial Wear Sp. z o.o. (Pologne) et Industrial Wear FlexCo (Autriche) sont également incluses, évaluées au coût dans les états financiers consolidés, afin de représenter l'effectif total en Europe. Enfin, il convient de noter qu'en ce qui concerne les données et les informations environnementales, le périmètre de reporting exclut la nouvelle usine de

production de Civitella di Romagna (FC), mise en service en décembre 2025, dont les données seront incluses à partir de l'exercice 2026.

Il convient également de noter qu'au cours de l'exercice 2025, la taille de la structure organisationnelle et la structure de propriété du Groupe ont connu une variation relative due à la création de la nouvelle filiale Industrial Wear USA Inc. aux États-Unis. Aucun changement significatif n'est à signaler en ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement du Groupe.

La rédaction du Bilan de durabilité, coordonnée par le Directeur financier et des achats, a impliqué diverses fonctions de l'entreprise, engagées dans la collecte des données et des informations présentées.

Le document fait l'objet d'un examen limité (« *limited assurance engagement* » selon les critères indiqués par la norme ISAE 3000 révisée) par Deloitte & Touche SpA. La vérification a été effectuée selon les procédures indiquées dans le « Rapport de la société d'audit indépendante », inclus dans le présent document.

Outre les indicateurs prévus par la norme GRI, quelques autres indicateurs clés de performance (KPI), pertinents pour le Groupe Industrial Wear, sont présentés ci-dessous. Il convient notamment de noter que le rapport entre l'électricité autoproduite³⁶ et les besoins totaux en électricité³⁷ est de 28%. Pour plus de détails sur la consommation d'électricité, veuillez vous reporter au tableau « GRI 302-1 : Énergie consommée au sein de l'organisation » dans la section « Responsabilité environnementale ». Par ailleurs, le Groupe a acheté de l'électricité issue de sources renouvelables pour un total de 863.217 kWh, soit 92% du total de l'électricité achetée. Enfin, en 2025, la société Industrial Wear Srl a alloué 0,0814% de son chiffre d'affaires à un budget dédié à la protection sociale et au bien-être de ses employés.

Le document est également disponible sur le site Internet du Groupe Industrial Wear : www.payperwear.com.

Pour plus d'informations et de suggestions concernant le Bilan de durabilité du Groupe Industrial Wear, veuillez écrire à info@payperwear.com

³⁶ L'électricité autoproduite se réfère à la part globale d'électricité autoproduite par le Groupe, qui comprend la part autoproduite et consommée ainsi que la part autoproduite et cédée sur le réseau. Par conséquent, ce rapport diffère de la part d'électricité renouvelable incluse dans le pourcentage de consommation d'énergie provenant de sources renouvelables, tel que déclaré conformément aux exigences de la norme GRI 302-1.

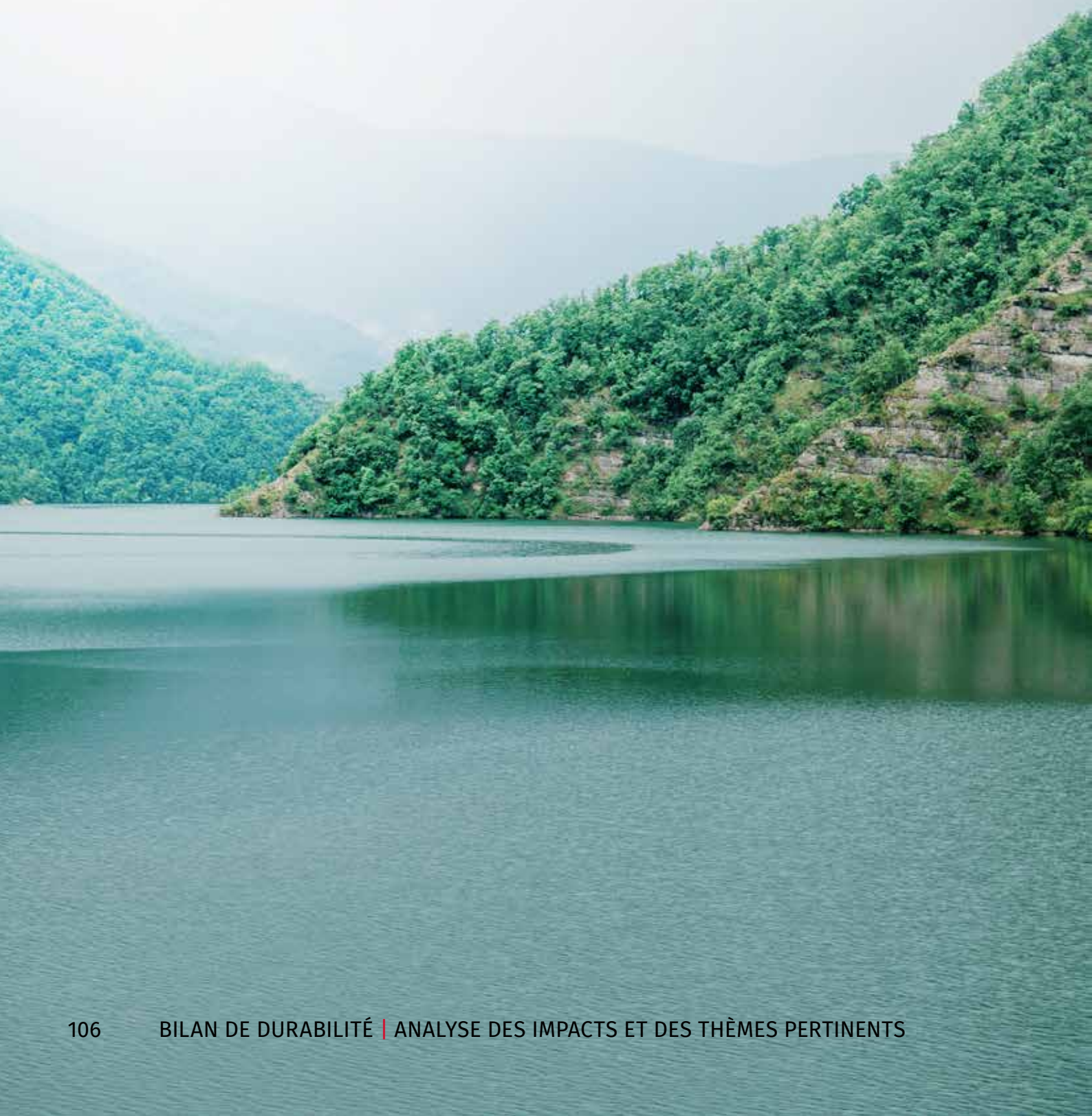
³⁷ Les besoins totaux en électricité du Groupe ont été calculés comme la somme de l'électricité autoproduite et consommée et de l'électricité achetée, soit 1 191 643 kWh.



Analyse des impacts et des thèmes pertinents

Le tableau ci-dessous présente les thèmes pertinents, les impacts associés et l'implication relative du Groupe Industrial Wear dans l'exercice de ses activités ou dans ses relations d'affaires.

La description détaillée de chaque impact est donnée dans les paragraphes de référence de chaque thème pertinent énuméré. Veuillez vous reporter à l'Index du contenu GRI pour connaître l'emplacement de ces paragraphes dans le document.



THÈMES PERTINENTS POUR LE GROUPE INDUSTRIAL WEAR	IMPACTS	NATURE	IMPLICATION DU GROUPE INDUSTRIAL WEAR
QUALITÉ, SÉCURITÉ ET CONFORMITÉ DES PRODUITS	Réduction de la qualité des produits réalisés	Négatif / Potentiel	Causé par le Groupe Industrial Wear
	Protection de la santé des utilisateurs des produits	Positif / Actuel	
	Communications trompeuses aux clients et aux utilisateurs finaux	Négatif / Potentiel	
CONFORMITÉ ET RÉPUTATION	Non-conformité aux lois, règlements et normes	Négatif / Potentiel	Causé par le Groupe Industrial Wear
	Atteinte à la vie privée et perte des données des clients	Négatif / Potentiel	
	Non-paiement des impôts et taxes	Négatif / Potentiel	
SATISFACTION DES CLIENTS	Réduction de la satisfaction des clients et des utilisateurs finaux	Négatif / Potentiel	Causé par le Groupe Industrial Wear
GESTION DES MATIÈRES PREMIÈRES	Utilisation de matières premières pour les vêtements	Négatif / Actuel	Causé par le Groupe Industrial Wear et lié au Groupe par le biais de ses relations commerciales
INNOVATION PRODUIT, PROCESSUS, R&D	Innovation technologique des procédés et des produits	Positif / Actuel	Causé par le Groupe Industrial Wear
FORMATION, DÉVELOPPEMENT ET BIEN-ÊTRE DES EMPLOYÉS	Satisfaction et bien-être des employés	Positif / Actuel	Causé par le Groupe Industrial Wear
	Recrutement de travailleurs issus de la communauté locale	Positif / Actuel	
	Formation et croissance des travailleurs	Positif / Actuel	
CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS	Génération d'émissions GES, directes et indirectes (Champs d'application 1, 2 et 3)	Négatif / Actuel	Causé par le Groupe Industrial Wear et lié au Groupe par le biais de ses relations commerciales
	Consommation d'énergie	Négatif / Actuel	
GESTION DURABLE ET RESPONSABLE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	Violation des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement	Négatif / Potentiel	Causé par le Groupe Industrial Wear et lié au Groupe par le biais de ses relations commerciales
	Conditions de travail et rémunérations inadéquates chez les fournisseurs	Négatif / Potentiel	
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Accidents du travail	Négatif / Potentiel	Causé par le Groupe Industrial Wear
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ DANS LES ACTIVITÉS COMMERCIALES	Conduite commerciale contraire à l'éthique	Négatif / Potentiel	Causé par le Groupe Industrial Wear
DIVERSITÉ, ÉGALITÉ DES CHANCES ET INCLUSION	Discrimination et pratiques non inclusives sur le lieu de travail	Négatif / Potentiel	Causé par le Groupe Industrial Wear
PERFORMANCES ÉCONOMIQUES	Génération et distribution de valeur économique	Positif / Actuel	Causé par le Groupe Industrial Wear



Index du contenu GRI

Déclaration d'utilisation	Industrial Wear Srl a établi le présent Bilan de durabilité conformément aux normes GRI pour la période allant du 1/01/2025 au 31/12/2025.
GRI 1 utilisé	GRI 1 : Principes fondamentaux (2021)
Normes GRI sectorielles applicables	N/A

Norme GRI	Élément d'information	Page	Omission		
			Exigence omise	Raison	Explication
INFORMATIONS GÉNÉRALES					
GRI 2 : Informations générales (2021)	2-1 Détails sur l'organisation	12			
	2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	12; 105			
	2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	105			
	2-4 Reformulation des informations	105			
	2-5 Vérification externe	105			
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	11; 35; 53-54			
	2-7 Employés	67-68; 88-89			
	2-8 Travailleurs non-salariés	91			
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	12-15			
	2-10 Nomination et sélection de l'organe de gouvernance le plus élevé	13-15			
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	13-15			
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	13-15			
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	22			
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	22			
	2-15 Conflits d'intérêts	14-15			
	2-16 Communication des préoccupations majeures	19-21			
	2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	14-15			
	2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	14			

GRI 2 : Informations générales (2021)	2-19 Politiques de rémunération	15			
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	15			
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	96			
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	4			
	2-23 Engagements en matière de politiques	26-31			
	2-24 Intégration des engagements en matière de politiques	30-31			
	2-25 Processus pour remédier aux impacts négatifs	19-21; 30-31			
	2-26 Mécanismes pour demander des conseils et soulever des préoccupations	20-21			
	2-27 Respect des lois et des règlements	Au cours de l'exercice 2025, aucune amende ou sanction significative n'a été enregistrée pour non-respect des lois et règlements			
	2-28 Adhésions à des associations	28-30; 39-40			
	2-29 Approche à l'égard de l'engagement des parties prenantes	22-23			
	2-30 Accords de négociation collective	96			
THÈMES PERTINENTS					
GRI 3 : Thèmes pertinents (2021)	3-1 Processus de détermination des thèmes pertinents	24-25			
	3-2 Liste des thèmes pertinents	107			
Thème pertinent : PERFORMANCES ÉCONOMIQUES					
GRI 3 : Thèmes pertinents (2021)	3-3 Gestion des thèmes pertinents	18			
GRI 201 : Performance économique (2016)	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	18; 88			
Thème pertinent : ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ DANS LES ACTIVITÉS COMMERCIALES					
GRI 3 : Thèmes pertinents (2021)	3-3 Gestion des thèmes pertinents	19-21			
GRI 205 : Lutte contre la corruption (2016)	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	Au cours de l'exercice 2025, aucun cas de corruption et/ou de signalement à ce sujet n'a été enregistré.			



GRI 206 : Comportements anticoncurrentiels (2016)	206-1 Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Au cours de l'exercice 2025, aucune action en justice n'a été enregistrée contre la société en référence à des pratiques anticoncurrentielles et/ou des violations des réglementations antitrust et des pratiques monopolistiques.			
Thème pertinent : CONFORMITÉ ET RÉPUTATION					
GRI 3 : Thèmes pertinents (2021)	3-3 Gestion des thèmes pertinents	19-21			
GRI 207: Impôts (2019)	207-1 - Approche fiscale	Industrial Wear adopte une approche prudente, sans politiques agressives ou évasives, afin de remplir ses obligations fiscales de manière transparente, considérant qu'il s'agit d'un des aspects fondamentaux de la gestion éthique et responsable du Groupe.			
	207-2 - Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	Le Groupe adopte un comportement visant à respecter les règles fiscales applicables dans les pays où il opère et à les interpréter de manière à gérer le risque fiscal de manière responsable, afin de pouvoir satisfaire les intérêts de toutes les parties prenantes.			
GRI 418 : Confidentialité des données des clients (2016)	418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	Au cours de l'exercice 2025, aucun cas de violation de la vie privée et/ou de fuites, de vols ou de perte de données clients n'a été constaté.			
Thème pertinent : CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS					
GRI 3 : Thèmes pertinents (2021)	3-3 Gestion des thèmes pertinents	81			
GRI 302 : Énergie (2016)	302-1 Énergie consommée au sein de l'organisation	81; 99			

GRI 305 : Émissions (2016)	305-1 Émissions directes de GES (Champ d'application 1)	82; 100			
	305-2 - Émissions indirectes de GES liées à la consommation énergétique (Champ d'application 2)	82; 100			
	305-3 Autres émissions de gaz à effet de serre (GES) indirectes (Champ d'application 3)	84-85; 102			
Thème pertinent : GESTION DES MATIÈRES PREMIÈRES					
GRI 3 : Thèmes pertinents (2021)	3-3 Gestion des thèmes pertinents	35-43; 58; 81			
GRI 301 : Matériaux (2016)	301-1 Matériaux utilisés en poids et en volume	36; 98			
GRI 306 : Déchets (2020)	306-1 - Production de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	80			
	306-2 - Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	80			
	306-3 - Déchets générés	80; 103			
	306-4 - Déchets non destinés à l'élimination	80; 103			
	306-5 - Déchets destinés à l'élimination	80; 104			
Thème pertinent : FORMATION, DÉVELOPPEMENT ET BIEN-ÊTRE DES EMPLOYÉS					
GRI 3 : Thèmes pertinents (2021)	3-3 Gestion des thèmes pertinents	69-72			
GRI 401 : Travail (2016)	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	93			
GRI 404 : Formation professionnelle (2016)	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé	72; 94-95			
Thème pertinent : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL					
GRI 3 : Thèmes pertinents (2021)	3-3 Gestion des thèmes pertinents	73-74			
GRI 403 : Santé et sécurité au travail (2018)	403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	73-74			
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les accidents	73			
	403-3 Services de médecine du travail	74			
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication en matière de santé et de sécurité au travail	74			
	403-5 Formation des travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail	74			
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	73			
	403-7 Prévention et atténuation des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	73-74			
	403-9 Accidents du travail	74; 96-97			



Thème pertinent : DIVERSITÉ, ÉGALITÉ DES CHANCES ET INCLUSION					
GRI 3 : Thèmes pertinents (2021)	3-3 Gestion des thèmes pertinents	69-71			
GRI 405 : Diversité et égalité des chances (2016)	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	69-71; 91-92			
GRI 406 : Lutte contre la discrimination (2016)	406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	Au cours de l'année 2025, aucun cas de discrimination n'a été constaté.			
Thème pertinent : SATISFACTION DES CLIENTS					
GRI 3 : Thèmes pertinents (2021)	3-3 Gestion des thèmes pertinents	46-49			
GRI 417 : Commercialisation et étiquetage (2016)	417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Au cours de l'exercice 2025, aucun cas de non-conformité concernant l'information et l'étiquetage de produits et services n'a été constaté.			
Thème pertinent : QUALITÉ, SÉCURITÉ ET CONFORMITÉ DES PRODUITS					
GRI 3 : Thèmes pertinents (2021)	3-3 Gestion des thèmes pertinents	43-47			
GRI 416: Santé et sécurité des consommateurs	416-1 Évaluation des impacts sur la santé et la sécurité par catégories de produits et de services	44			
	416-2 Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la santé et la sécurité	Au cours de l'exercice 2025, aucun cas de non-conformité concernant les impacts des produits et services sur la santé et la sécurité n'a été constaté.			
Thème pertinent : GESTION DURABLE ET RESPONSABLE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT					
GRI 3 : Thèmes pertinents (2021)	3-3 Gestion des thèmes pertinents	53-62			
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs	308-1 - Nouveaux fournisseurs évalués à l'aide de critères environnementaux	55; 104			
	308-2 Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	53			
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	55; 104			
	414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	53			
Thème pertinent : INNOVATION PRODUIT, PROCESSUS, R&D					
GRI 3 : Thèmes pertinents (2021)	3-3 Gestion des thèmes pertinents	46; 62			

DO. TO CREATE.
BE. TO SHARE.
FLY. TO DREAM.



INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT ON THE SUSTAINABILITY REPORT

To the Board of Directors of Industrial Wear S.r.l.

We have carried out a limited assurance engagement on the Sustainability Report of the Industrial Wear Group (hereinafter also "Group") as of December 31, 2025.

Responsibility of the Management for the Sustainability Report

The Management of Industrial Wear S.r.l. is responsible for the preparation of the Sustainability Report in accordance with the "*Global Reporting Initiative Sustainability Reporting Standards*" established by GRI - *Global Reporting Initiative* (hereinafter "GRI Standards"), as stated in the paragraph "Methodological note" of the Sustainability Report.

The Management is also responsible for such internal control as it determines is necessary to enable the preparation of the Sustainability Report that is free from material misstatement, whether due to fraud or error.

The Management is also responsible for the definition of the Industrial Wear Group's objectives in relation to the sustainability performance, for the identification of the stakeholders and the significant aspects to report.

Auditor's Independence and quality management

We have complied with the independence and other ethical requirements of the *International Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards)* (IESBA Code) issued by the *International Ethics Standards Board for Accountants*, which is founded on fundamental principles of integrity, objectivity, professional competence and due care, confidentiality and professional behaviour.

Our firm applies International Standard on Quality Management 1, which requires the firm to design, implement and operate a system of quality management including policies or procedures regarding compliance with ethical requirements, professional standards and applicable legal and regulatory requirements.

Auditor's responsibility

Our responsibility is to express our conclusion based on the procedures performed about the compliance of the Sustainability Report with the GRI Standards. We conducted our work in accordance with the criteria established in the "*International Standard on Assurance Engagements ISAE 3000 (Revised) - Assurance Engagements Other than Audits or Reviews of Historical Financial Information*" (hereinafter "ISAE 3000 Revised"), issued by the *International Auditing and Assurance Standards Board* (IAASB) for limited assurance engagements.

The standard requires that we plan and perform the engagement to obtain limited assurance whether the Sustainability Report is free from material misstatement.

Therefore, the procedures performed in a limited assurance engagement are less than those performed in a reasonable assurance engagement in accordance with ISAE 3000 Revised ("*reasonable assurance engagement*"), and, therefore, do not enable us to obtain assurance that we would become aware of all significant matters and events that might be identified in a reasonable assurance engagement.

The procedures performed on the Sustainability Report are based on our professional judgement and included inquiries, primarily with Company personnel responsible for the preparation of information included in the Sustainability Report, analysis of documents, recalculations and other procedures aimed to obtain evidence as appropriate.

Specifically, we carried out the following procedures:

- 1) analysis of the process relating to the definition of material aspects disclosed in the Sustainability Report, with reference to the methods of analysis and understanding of the context, evaluation and prioritization of actual and potential impacts and to the internal validation of the process results;
- 2) comparison between the economic and financial data and information included in the paragraph "Our Results" of the Sustainability Report with those included in the Group's Financial Statement;
- 3) understanding of the processes underlying the origination, recording and management of qualitative and quantitative material information included in the Sustainability Report.

In particular, we carried out interviews and discussions with the management of Industrial Wear S.r.l. and with the personnel of Fashion Ink S.r.l. and Industrial Wear GmbH and we carried out limited documentary verifications, in order to gather information about the processes and procedures, which support the collection, aggregation, elaboration and transmittal of non-financial data and information to the department responsible for the preparation of the Sustainability Report.

In addition, for material information, taking into consideration the Group's activities and characteristics:

- at the parent company's and subsidiaries' level:
 - a) with regards to qualitative information included in the Sustainability Report, we carried out interviews and gathered supporting documentation in order to verify its consistency with the available evidence;
 - b) with regards to quantitative information, we carried out both analytical procedures and limited verifications in order to ensure, on a sample basis, the correct aggregation of data;
- for the following companies and sites, Fiumana di Predappio (FC) headquarters and production plant for Industrial Wear S.r.l., Forlì (FC) production plant for Fashion Ink S.r.l and Mülheim an der Ruhr (Germany) production plant for Industrial Wear GmbH, which we selected based on their activities, their contribution to the performance indicators at the consolidated level and their location, we carried out site visits or remote meetings, during which we have met the management and have gathered supporting documentation on a sample basis with reference to the correct application of procedures and calculation methods used for the indicators.

Conclusion

Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the Sustainability Report of the Industrial Wear Group as of December 31, 2025 is not prepared, in all material aspects, in accordance with the GRI Standards as stated in the paragraph "Methodological note" of the Sustainability Report.

Other matters

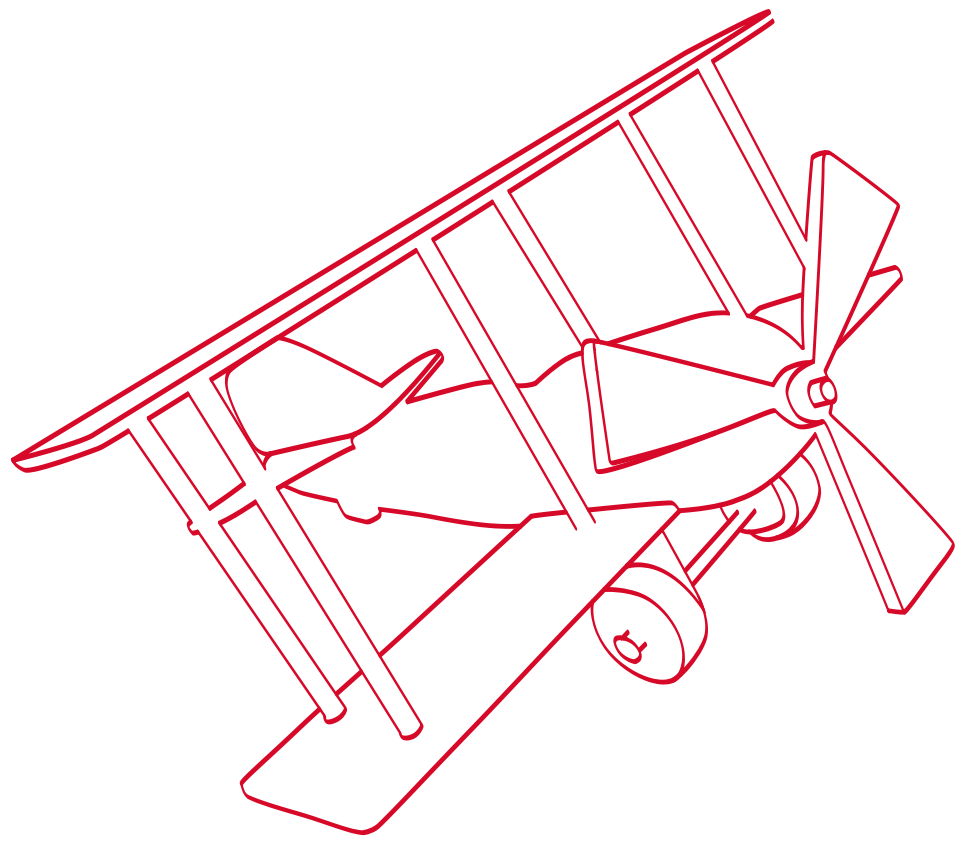
The comparative data for the year ended December 31, 2024 presented in the Sustainability Report has not been verified.

DELOITTE & TOUCHE S.p.A.

Signed by
Silvia Dallai
Partner

Bologna, Italy
April 22, 2026

This independent auditor's report has been translated into the English language solely for the convenience of international readers. Accordingly, only the original text in Italian language is authoritative.



**Le Bilan de durabilité 2025 peut être consulté sur le site
www.payperwear.com**

Industrial Wear Srl
Via Benito Partisani, 1
47016 Fiumana di Predappio, FC
Italy
+39 0543 941501
info@payperwear.com

Achevé pour impression : juillet 2026
Conception graphique et mise en page : Cambiamenti Snc di Zauli Carlo & Co.

DO.
BE.
FLY.